

# MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES



Rapport de stage de  
recherche en sociologie  
sur les groupements  
forestiers citoyens et  
écologiques, suivi d'une  
réflexion philosophique  
autour du rôle des  
utopies comme moteurs  
de transformation  
sociale

**Bettina Leblanc**

Master de philosophie M2 TREE  
Université Jean Moulin Lyon III

2 0 2 3 / 2 0 2 4



**Master 2 Transition Écologique : Éthique et Environnement (TREE)**

Faculté de Philosophie, Université Jean-Moulin Lyon 3

# MÉMOIRE DE STAGE

**Rédigé par Bettina LEBLANC**

Numéro d'étudiant : 6231084

**Tuteurs de stage :**

Philippe Deuffic et Vincent Banos

Ingénieurs de recherches en sociologie et en géographie  
à l'INRAE, UR ETTIS

**Tuteur universitaire :**

Charles Girard

Professeur de philosophie à l'Université Jean-Moulin Lyon 3

Soutenu publiquement le 17/09/2024

Année universitaire 2023-2024





# Remerciements

Ce rapport de stage et ce mémoire de fin d'études n'auraient pu aboutir sans le soutien et l'aide précieuse de nombreuses personnes que je souhaite remercier chaleureusement.

Mes premiers remerciements vont à mes tuteurs de stage Philippe Deuffic et Vincent Banos pour leur soutien infaillible et bienveillant. Leur expérience et leurs conseils avisés m'ont permis de facilement intégrer l'équipe, et de combiner avec acuité nos domaines d'expertise variés (sociologie, géographie, management et philosophie) de manière à enrichir nos réflexions et analyses. Leur appui m'a été inestimable à chaque étape de mon stage.

Je remercie également Charles Girard, mon tuteur académique, pour ses recommandations bibliographiques d'une grande pertinence et ses commentaires, si constructifs, jusque dans les derniers instants. Son accompagnement m'a permis d'articuler au mieux les attentes de mon organisme d'accueil et les exigences académiques auxquelles devait se plier mon mémoire.

Je suis bien sûr reconnaissante envers toutes les personnes rencontrées lors de mon enquête de terrain, et qui m'ont fait part d'un intérêt marqué pour mon projet de recherche.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement mes co-stagiaires de l'unité ETTIS – Blandine Hottekiet-Genetier, Roxane Lorand, Hugo Schmidt, Corentin Duval et Maëva Cuti – qui ont agrémenté mon quotidien à l'INRAE de rires et de bonne humeur.

# Introduction

La première partie de ce document est le fruit d'une enquête exploratoire et pluridisciplinaire effectuée dans le cadre d'un stage de fin d'études de 6 mois validant le diplôme de Master 2 de philosophie « TREE » (Transition Écologique : Éthique et Environnement) de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

L'enquête a été commanditée et encadrée par l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement). Cet organisme est né en 2020 du rapprochement de l'Inra (Institut national de la recherche agronomique), et d'Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture). L'INRAE est un établissement public de recherche qui rassemble une communauté de travail de 12 000 personnes, avec 272 unités de recherche (UR), de service et expérimentales, implantées dans 18 centres sur toute la France. Il se positionne parmi les leaders mondiaux en sciences agricoles et alimentaires, en sciences du végétal et de l'animal. Ses recherches visent à construire des solutions pour des agricultures multi-performantes, une alimentation de qualité et pour une gestion durable des ressources et des écosystèmes.

Le stage s'est déroulé plus précisément à Cestas (33), au sein de l'UR ETTIS (Environnement, Territoires en Transition, Infrastructures, Sociétés), un laboratoire en sciences humaines et sociales qui regroupe des sociologues l'environnement, des géographes, des politistes et des économistes. Son but est de développer des approches intégrées afin d'étudier les trajectoires de transition socio-écologique et d'adaptation des territoires face aux changements globaux et aux inégalités. Le projet scientifique de l'unité s'articule autour de 3 axes de recherche principaux : les interdépendances et inégalités en tensions ; les pratiques et espaces productifs en transition ; et enfin les performances et qualités des services à l'épreuve du changement global. L'UR appuie ses recherches sur 4 domaines d'application : l'agriculture et la transition agroécologique ; les territoires littoraux et fluvio-estuariens ; les infrastructures ; et les territoires forestiers. Ce dernier vise à étudier les relations forêt / forestiers / société, et les conditions de recomposition des rapports économiques, sociaux et politiques entre les acteurs concernés par la gestion, l'usage, la récolte, la transformation et la consommation des ressources (biens et services) forestières.

Le stage s'est inscrit dans le cadre d'un projet de recherche qui vise à étudier comment les actions collectives portées par les groupements forestiers citoyens et écologiques (GFCE) renouvellent ou non la prise en charge des problèmes environnementaux dans la gestion forestière. L'objectif de l'enquête était de cerner qui en sont les membres, de comprendre leurs attentes et motivations (individuelles et collectives), ainsi que leurs pratiques tant en termes de gouvernance qu'en matière de gestion forestière.

En tant que stagiaire de recherche, mes principales missions ont consisté à :

- Analyser la littérature existante sur les GFCE
- Élaborer des guides d'entretien à destination des gérants et associés de GFCE : à partir d'hypothèses issues de la revue documentaire, élaborer des questions de recherche puis des questions d'entretien permettant de répondre à la problématique.
- Réaliser des entretiens semi-directifs avec les gérants et associés de GFCE. Ces derniers ont d'abord été effectués en Dordogne, avant d'être étendus plus largement en France. (*voir partie 3.1 Site d'étude du rapport de stage*)
- Analyser les données d'enquête : analyse qualitative (longitudinale et transversale), interprétation et synthèse des résultats, construction d'une typologie des GFCE

Afin de prendre de la hauteur sur mes données d'enquête, j'ai choisi de m'intéresser à l'analyse de la « *capacité transformative* » des GFCE telle que conceptualisée par Martin et al. (2020). Ils définissent celle-ci comme l'aptitude des individus, des groupes, ou des communautés à provoquer des changements significatifs et durables dans les structures socio-écologiques existantes, en remettant en question les pratiques actuelles et en promouvant des alternatives plus équitables et durables. Cela implique selon eux des changements profonds dans les valeurs, les croyances, et les systèmes de pouvoir derrière les pratiques et politiques dominantes. La question du potentiel des GFCE à transformer en profondeur le système est épineuse. Certes, les GFCE promeuvent des modèles de gestion collective des forêts alternatifs au modèle conventionnel, tant en matière de gestion sylvicole à proprement parler qu'en matière de gouvernance. Néanmoins, ils sont encore aujourd'hui peu nombreux (une vingtaine en France en 20 ans d'existence), relativement peu connus malgré une médiatisation grandissante, et ils ne gèrent, collectivement, que quelques milliers d'hectares parmi les 17 millions de forêts françaises. De ce fait, nombre de détracteurs issus des structures dominantes les taxent d'idéalistes, d'utopistes, en pointant plusieurs obstacles et impasses auxquels les GFCE semblent se confronter et qui décrédibilisent leur capacité à perdurer dans le

temps (adaptation nécessaire au changement climatique, besoin de quantités de bois colossales pour soutenir la transition énergétique ou encore le souci de rentabilité économique dans une filière extrêmement concurrentielle...).

J'ai souhaité m'interroger ainsi de façon plus large sur notre capacité à imaginer et mettre en œuvre des alternatives aux modèles capitalistes néo-libéraux hégémoniques, et je me suis penchée plus particulièrement sur la capacité transformative des utopies, autrement dit leur aptitude à servir de moteurs efficaces pour opérer une transformation sociale profonde et durable. Je me suis intéressée, dans mon analyse, autant à l'acception traditionnelle des utopies que ses reconceptualisations plus récentes. La capacité transformative des GFCE, analysés sous le prisme des « *utopies réelles* » de Wright (2017), y est discutée en guise de synthèse.

Partageant par les convictions profondes qui animent le Master TREE, qui affirme « *la nécessité du dialogue entre philosophie, sciences sociales et sciences de la nature* », mon mémoire de stage assume son interdisciplinarité, entre sociologie et philosophie, au service de la compréhension des alternatives forestières.

**Master 2 Transition Écologique : Éthique et Environnement (TREE)**

Faculté de Philosophie, Université Jean-Moulin Lyon 3

# **Partie 1 : Rapport de stage**

Organisme d'accueil : INRAE, unité de recherches ETTIS

Période : Mars – Août 2024

**Tuteurs de stage :**

Philippe Deuffic et Vincent Banos

Sociologue et géographe de l'environnement à l'INRAE, UR ETTIS

**Intitulé du stage : Stage de recherches en sociologie**

Enquête exploratoire sur les Groupements Forestiers Citoyens et Écologiques

Année universitaire 2023-2024





# Sommaire – Partie 1 : Rapport de stage

<b>1. <u>Éléments de contexte justifiant le projet de recherche</u></b>	<b>10</b>
1.1 Sous l'impulsion du Fonds Forestier National, le paysage forestier et les pratiques de gestion sylvicoles évoluent	10
1.2 Des mouvements de contestation se lèvent dès le milieu des années 1960, et permettent de mettre en avant les conséquences écologiques des opérations sylvicoles	13
1.3 Une incitation à la récolte de bois qui réactive les mobilisations du début des années 2000 à nos jours	15
1.4 Les GFCE : de nouveaux acteurs des mobilisations sylvo-environnementales encore peu connus et étudiés	17
1.5. Questions de recherche et hypothèses	17
<b>2. <u>Présentation de l'organisme d'accueil et description du contexte institutionnel dans lequel se déroule l'enquête</u></b>	<b>19</b>
2.1. Présentation de l'organisme d'accueil : l'unité de recherche ETTIS de l'INRAE	19
2.2 Présentation du programme de recherches dans lequel s'inscrit le projet : JustAct (2024-2028)	19
<b>3. <u>Terrain, matériel et méthodes</u></b>	<b>21</b>
3.1 Site d'étude	21
3.2. Acquisition de données et limites du travail d'enquête	26
<b>4. <u>Résultats</u></b>	<b>30</b>
4.1 Histoire et statut des GFCE	30
4.2 Caractérisation des GFCE	33
4.3 Typologie des GFCE	51

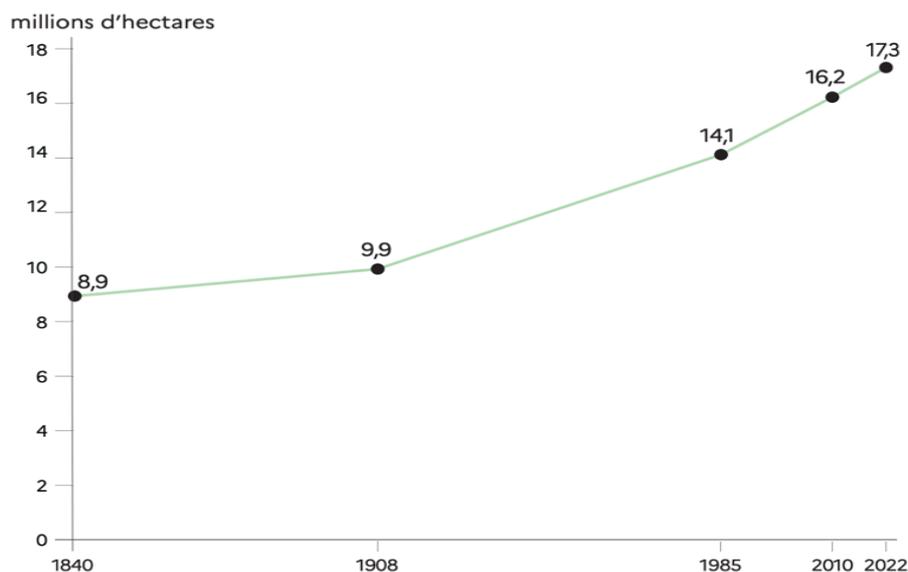


# 1. Éléments de contexte justifiant le projet de recherche

## 1.1. Sous l'impulsion du Fonds Forestier National, le paysage forestier et les pratiques de gestion sylvicoles évoluent

Depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la forêt gagne du terrain en France métropolitaine. Elle couvre aujourd'hui 17,3 millions d'hectares, soit 31% du territoire, contre 17% en 1827, date de promulgation du Code forestier. (IGN, 2023) Cela est notamment dû à la conjonction de deux facteurs : l'exode rural et la déprise agricole<sup>1</sup>, qui permirent à la forêt de reprendre du terrain sur les parcelles agricoles non exploitées, mais aussi d'autre part la volonté des pouvoirs publics, dont la politique de reboisement a été très active dès le Second Empire, et a connu une accélération via le Fonds forestier national (FFN), créé par la loi n°46-2172 du 30 septembre 1946.

Figure 1 - Évolution de la surface forestière depuis la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Source : IFN (2023)



---

<sup>1</sup> La **déprise** est la diminution de l'intensité ou de l'extension d'une activité socio-économique dont les effets sont perceptibles dans l'occupation humaine de l'espace : déclin démographique et ses conséquences, paysages d'abandon, équipements obsolètes, etc. En agriculture, il se traduit par l'abandon des terres ou la sous-utilisation de certaines parcelles (**déprise agricole**). Les friches agricoles constituent l'un des paysages caractéristiques de la déprise agricole.

En effet, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'État se donne pour objectif de préparer l'avenir économique de la France au travers d'une politique forestière ambitieuse : il finance alors, via la délivrance gratuite de plants, le versement de subventions en espèces ou l'octroi de prêts (Arnould, 1991), la plantation massive de nombreuses forêts. Les besoins sont conséquents : il faut en effet faire face à une demande grandissante en bois pour préparer la reconstruction industrielle – besoin renforcé dans les années suivantes par le baby-boom – le tout avec un patrimoine forestier déjà mis à mal par la Grande guerre. Inscrit dans la loi, la visée principale du FFN est de mettre en œuvre « *tout ce qui a pour but d'accroître les ressources forestières, de faciliter l'écoulement des produits forestiers et de mieux satisfaire les besoins en bois de la population* », réduisant par là même le déficit de la balance commerciale en matière de bois. (IGN, 2017). Il projette l'enrésinement<sup>2</sup> de 800 000 hectares de taillis<sup>3</sup>, la reconstitution de 700 000 hectares de peuplements forestiers<sup>4</sup> mis à mal par la guerre (incendies, ravageurs), la conversion en forêt de 400 000 hectares, et la plantation de 100 000 hectares de peupliers. (Dodane, 2009). Ainsi, sous l'impulsion du FFN, plus de 2 millions d'hectares seront boisés ou reboisés entre 1947 et 1999 (IGN, 2023) à des fins de production. (Ogé, 1986) Ces « *nouvelles forêts* » (Dodane, 2009) essentiellement résineuses, modifient considérablement et durablement le paysage forestier français : entre 1969 et 1980, les conifères, qui bénéficient d'un fort engouement et d'un effet de « *mode* » (Arnould, 1991), représentent 90% des surfaces reboisées, avec en tête de file le Douglas, l'épicéa commun et le pin maritime. L'épicéa, particulièrement en vogue dans les années 1970, représente à lui seul 30% des reboisements totaux sur la période.

Cette évolution majeure du paysage forestier, caractérisée par une reconquête fulgurante des forêts et par l'enrésinement, s'est accompagnée de changements importants en matière de

---

<sup>2</sup> **L'enrésinement** désigne le reboisement d'un terrain avec des arbres résineux (conifères)  
(Source : le Robert) <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/enresinement>

<sup>3</sup> **Le taillis simple** est un peuplement de feuillus où tous les arbres ou tiges sont issus de rejets de souches après coupe rase. Ils forment des « **cépées** », c'est à dire des brins partant de la même souche, ou brins individualisés, appelés **drageons**.  
(Source : CRPF) : [https://ifc.cnpf.fr/sites/socle/files/cnpf-old/498065\\_description\\_et\\_orientations\\_syl\\_1.pdf](https://ifc.cnpf.fr/sites/socle/files/cnpf-old/498065_description_et_orientations_syl_1.pdf)

<sup>4</sup> **Un peuplement forestier** est défini comme une population d'arbres présentant des caractères communs sur un espace déterminé. Il est le résultat des facteurs naturels (la station) et de la sylviculture passée.  
(Source : Centre National de la Propriété Forestière)  
[https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/sites/bretagne-paysdelaloire/files/2021-12/fiche\\_identification\\_peuplements.pdf](https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/sites/bretagne-paysdelaloire/files/2021-12/fiche_identification_peuplements.pdf)

pratiques de gestion sylvicole. A l'instar du monde agricole, les pratiques sylvicoles se modernisent et se standardisent, et on voit peu à peu se développer en forêt le recours à l'amélioration génétique, aux produits phytosanitaires (débroussaillants, phytocides, insecticides, fertilisants, etc.) et à la mécanisation. (Deuffic et al., 2024). L'ingénieur forestier Venet affirmera en 1956 que la mécanisation « répond à la nécessité de diminuer les efforts physiques des hommes et d'améliorer leur condition. En outre, la mécanisation est contagieuse. De l'usine, elle a gagné la ferme, puis la forêt (...). L'homme cherche à étendre toujours la mécanisation pour diminuer sa peine et augmenter son salaire. Tout ceci est parfaitement juste. Il ne faut pas se borner à nier les avantages de la mécanisation ou à contester sa rentabilité. Il serait inadmissible de s'opposer à ses progrès en forêt ». Si la mécanisation permet d'améliorer les conditions de travail des bûcherons, elle est aussi très onéreuse au point que l'« on va même jusqu'à considérer que la seule méthode d'exploitation qui soit économiquement intéressante est la coupe rase<sup>5</sup> » (Venet, 1969). En effet, cette technique permet de fortement réduire les coûts et de rationaliser l'exploitation, dans un contexte où la production de bois est érigée comme objectif principal. En aval, mûs par une logique similaire de standardisation, les industriels demandent des produits bois calibrés et homogènes. Les forêts vont ainsi progressivement changer de visage pour s'adapter aux nouveaux outils. Cette standardisation des méthodes de production incite les forestiers à favoriser le développement des peuplements homogènes, équiens<sup>6</sup> et monospécifiques<sup>7</sup>, aussi appelés monocultures. Ces parcelles, où l'on ne trouve qu'une essence, et où tous les arbres ont le même âge et atteindront donc leur diamètre d'exploitabilité en même temps, offrent aux bûcherons des produits calibrés et des tiges nettement séparées les unes des autres. Ces arbres standardisés, génétiquement améliorés, se retrouvent sur des surfaces concentrées, au sein d'unités de gestion plus grandes, optimisant

---

<sup>5</sup> **La coupe rase** est définie comme « une coupe en une seule fois portant sur la totalité du peuplement forestier, sans régénération acquise, à l'exception des tiges réservées pour le paysage ou la biodiversité » (FSC, 2020), c'est-à-dire à la récolte, en une seule fois, de l'ensemble (ou presque) des arbres présents sur la parcelle.

<sup>6</sup> Un **peuplement équien** est « formé d'arbres qui ont sensiblement le même âge, la même hauteur, et des diamètres similaires » (Source : Association forestière de la Vallée du St-Maurice)  
<https://afvsm.qc.ca/foret-equienne-versus-inequienne/>

<sup>7</sup> Un **peuplement monospécifique**, ou **peuplement pur**, est « un peuplement pour lequel une essence d'arbre occupe plus de 75% du couvert dans l'étage dominant » (Source : IGN)  
<https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique78#:~:text=Les%20peuplements%20purs%2C%20aussi%20appel%C3%A9s,%2C1%20millions%20d'hectares.>

ainsi le passage des machines, dont le FFN facilite l'accès en finançant le désenclavement des forêts via l'aménagement de 40 000 km de routes et pistes carrossables. (TERRAGREE, 2023).

## 1.2. Des mouvements de contestation se lèvent dès le milieu des années 1960, et permettent de mettre en avant les conséquences écologiques des opérations sylvicoles

Si des premières critiques et inquiétudes sont évoquées par les forestiers<sup>8</sup>, spécialistes et naturalistes dès les années 1950, il faudra attendre la fin des années 1960 pour voir apparaître une véritable vague de contestation et de mobilisation contre de la montée en puissance des coupes rases et de l'enrésinement.

Portées par la société civile au sein de mouvements et d'associations locales de sauvegarde de l'environnement, les contestations reprennent un répertoire de revendications datant déjà du XIX<sup>e</sup> siècle par l'élite intellectuelle et artistique avec les peintres de Barbizon. Elles pointent en effet le fait que les pratiques de gestion prônées par le FFN portent atteinte aux paysages et à la valeur esthétique des sites. Elles étoffent par la suite leurs arguments en introduisant de nouveaux prismes à l'aune desquels analyser le problème. En soulignant les conséquences écologiques de ces pratiques standardisées, tant pour le sol (tassement et orniérage<sup>9</sup>), que pour l'air, la qualité de l'eau (acidification), ou la faune et la flore (impact non-sélectif des pesticide), le débat s'élargit et n'est plus le seul fait d'une élite au fort capital culturel et d'associations de riverains. De nouvelles associations de protection de la nature portent ces idées, telles que Nature et Progrès, créée en 1964, ou WWF France créé en 1973, et fondent leur argumentaire sur des données scientifiques. Par ailleurs, dans le contexte des élections présidentielles de 1974, les contestations à l'égard de l'orientation productiviste prise par les forestiers prennent une couleur politique : les détracteurs de la coupe rase y voient alors un symbole des dérives de l'économie capitaliste, qui ne voit dans la forêt qu'une ressource en bois à exploiter. Le savoir et le monopole décisionnel de l'administration forestière est remis en cause par les militants, qui l'accusent de n'agir que dans son propre intérêt : ils revendiquent

---

<sup>8</sup> Dans le langage courant, le terme de **forestier** désigne soit un **ingénieur forestier**, qui prévoit des travaux visant à atteindre un aménagement durable des ressources forestières et du territoire, soit un **technicien forestier**, généralement sous les ordres du premier, et qui s'occupe sur le terrain de la gestion et de l'entretien des parcelles. Par souci de simplification sémantique, nous utiliserons dans la suite de ce rapport ce terme générique pour désigner indifféremment les deux postes.

<sup>9</sup> **L'orniérage** est le processus de déformation de la chaussée, caractérisée par un tassement qui se crée sous le passage répété des roues. Ces « traces de roue » creusées sur le chemin sont appelées **ornières**.

un nouveau régime de gouvernance qui les associerait plus étroitement aux processus de construction des politiques publiques forestières. (Deuffic et al., 2024)

L'administration forestière, sûre de ses droits et de ses savoirs, discrédite les dires des manifestants, et se défend en disqualifiant les discours contestataires. Pierre Malaval, président de l'Association du génie rural des eaux et forêts et de la Fédération nationale du bois, justifie les plantations par le fait qu'elles sont selon lui à l'origine d' « *une bonne partie de ces « forêts naturelles » que nous sommes accusés de dégrader* » (Le Monde, 1973) et qu'elles sont parfois nécessaires pour faire face à la « *fertilité réduite* » de certains peuplements déperissants, ne permettant pas le recours à la régénération naturelle<sup>10</sup>. Louis Bourgenot, directeur technique de l'Office national des forêts (ONF), affirme que les pratiques mises en œuvre permettent d'amener la forêt vers un équilibre qui permettra « *le maximum d'utilités pour l'homme* » (Bourgenot, 1973). Les contestataires sont donc considérés par l'administration comme des ignorants, naïfs, qu'il convient d'informer. L'ONF lance donc à destination du grand public des campagnes d'information, via des panneaux et des sorties sur le terrain.

Toutefois, les mobilisations ne sont pas le seul fait de la société civile : côté forestier, les positions ne forment pas non plus un bloc unique, ce qui provoque un dépassement des clivages entre forestiers d'une part et acteurs de la société d'autre part. En effet, des dissensions internes à l'ONF se font entendre. Certains forestiers proposent un contre-débat technique et social au sein de l'institution, et publient en 1972 avec le Syndicat Unifié des Personnels techniques des forêts (SNUPF) un livre blanc intitulé « SOS forêt française » qui remet en cause « *l'obsession de la productivité à tous les étages* » et qui soutient les positions défendues par les associations de protection de la nature (Deuffic, 2024).

La question des impacts environnementaux irrigue véritablement le débat public au début des années 1980. Sous l'impulsion des travaux des biologistes de la conversation et des écologues du paysage, la prise en compte de l'environnement devient peu à peu incontournable, et est relayée par les mouvements écologistes qui s'institutionnalisent et se professionnalisent. Ces derniers participent au niveau mondial à la mise à l'agenda politique des mesures de

---

<sup>10</sup> La **régénération naturelle** s'oppose à la plantation, en ce qu'elle utilise le cycle naturel de reproduction des peuplements en place. Le renouvellement du peuplement se fait par semences issues des arbres sur pied. Les semis se développent à partir des graines provenant des arbres semenciers, qui sont progressivement enlevés. Source : ONF [http://www1.onf.fr/lire\\_voir\\_ecouter/++oid++e37/@@display\\_media.html](http://www1.onf.fr/lire_voir_ecouter/++oid++e37/@@display_media.html)

protection de la biodiversité, dont le Sommet de la Terre de 1992, au cours duquel est signée la Convention sur la diversité biologique (CDB), est un symbole phare. Le réseau Natura 2000 voit le jour dans l'Union européenne, et la France sa Stratégie nationale de biodiversité (SNB) en 2004. Cela institue l'environnement comme problème autour duquel tous les projets sociaux doivent être reformulés pour être légitimes. (Deuffic et al., 2024) Dans le domaine forestier, certains considèrent que le consensus environnemental apparent conduit à une « écologisation » des politiques publiques, des normes, et des pratiques chez les propriétaires, gestionnaires et organisations forestières. (Kalaora, 2001).

Cela pousse les décideurs à prendre en considération ces nouvelles revendications. Si dès les années 1975-1980, ils choisissent d'intégrer la dimension paysagère aux politiques forestières et d'atténuer l'impact visuel des coupes rases et des enrésinements dans le but de calmer les ardeurs des contestataires, l'objectif n'est pas encore de prendre en compte les enjeux environnement dans les choix de gestion. On cherche alors à faire en sorte que les aménagements forestiers soient discrets : « *l'idéal serait que le touriste, guidé inconsciemment, ne s'aperçoive pas de l'intervention du forestier* » (de Buyer, 1970). Au début des années 2000, il s'agit donc de dépasser la simple dimension esthétique, et de prendre en compte les exigences nouvelles en matière de protection de l'environnement. Ainsi, des responsables forestiers défendent la prise en compte de ces questions au sein même du Ministère en charge des forêts, en proposant d'établir une liste d'indicateurs de gestion durable des forêts (Barthod, 2012), tels que la diminution des traitements phytosanitaires, le maintien de bois morts, et la gestion d'habitats remarquables. De plus, la reconnaissance du rôle environnemental des forêts et de leur caractère multifonctionnel<sup>11</sup> est inscrite dans la Loi d'orientation sur la forêt de 2001.

### 1.3. Une incitation à la récolte de bois qui réactive les mobilisations du début des années 2000 à nos jours

Au début des années 2000, la forêt française connaît une nouvelle inflexion en faveur d'une récolte soutenue de la ressource en bois, sous le double effet de la tempête de 1999 et de l'arrivée à maturité de certaines plantations du FFN. Le Plan forestier national de 2006 affirme

---

<sup>11</sup> **La multifonctionnalité** en forêt désigne le fait qu'elle offre des fonctions écologiques (réservoir de biodiversité, stockage de carbone, atténuation du changement climatique), de protection contre les risques naturels (crues, chutes de blocs, avalanches, érosion du littoral), économique (fournit du bois), et sociétal et récréatif.

ainsi l'idée que « *l'heure de la récolte est venue* » (Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2006). Les rapports publiés les années suivantes par le groupe de travail du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) insisteront sur « *l'insuffisante exploitation de la forêt française* » et sur le fait « *qu'il va falloir déstocker dans notre forêt surcapitalisée* » (Ballu, 2008). Ils affirment que cette récolte ne nuirait en aucun cas à la biodiversité forestière, voire qu'elle en favoriserait une meilleure préservation, et qu'elle permettrait de redynamiser l'économie locale. Ces idées sont entérinées par la Loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 qui instaure des plans pluriannuels régionaux de développement forestier, qui « *identifient à l'échelle régionale les massifs forestiers qui justifient, en raison de leur insuffisante exploitation, des actions prioritaires pour la mobilisation du bois* » (Article L4-1 - Code forestier, 2010). L'augmentation de la mobilisation en ressource ligneuse<sup>12</sup> est de nos jours justifiée par la politique énergétique ambitieuse de l'Union européenne – déclinée en France en 2015 par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte – et qui vise à atteindre 32% d'énergie renouvelable d'ici 2030. En effet, le bois-énergie constitue l'une des principales sources d'énergie renouvelable en France. Il est utilisé en particulier pour répondre aux besoins de chauffage de bâtiments (chaufferie associée ou non à un réseau de chaleur) ou à des processus industriels. Le rythme de coupe a ainsi considérablement augmenté, sans que les modes d'exploitation, tels que la coupe rase et l'enrésinement, ne soient clairement remis en cause.

Dans ce contexte, depuis 2015, nous assistons à un renouvellement des mobilisations sociales et des conflits en forêt. A côté des acteurs traditionnels des contestations sylvo-environnementales issues des années 1970 (WWF France, Ligue de protection des oiseaux (LPO), France Nature Environnement (FNE)), de nouvelles organisations émergent, tant au niveau national (Canopée Forêts vivantes, Réseau des Alternatives Forestières, SOS Forêts etc.) que local (SOS Forêts Pyrénées, Syndicat de la montagne limousine, Adret Morvan etc.). Elles touchent un public de plus en plus grand, grâce à l'utilisation accrue des réseaux sociaux, et reprennent l'ensemble du répertoire de revendications des mouvements passés, en ajoutant un caractère alarmiste lié à l'urgence climatique. Manifestations, protestations publiques, voie judiciaire, et actes de désobéissance civile voire de confrontations physiques des opposants radicaux aux coupes rases se multiplient dans l'ensemble de la France. (Mediapart, 2022)

---

<sup>12</sup> **La matière ligneuse** est la matière première exploitable extraite de la forêt, qui comprend aussi bien le tronc que les branches, les racines ou le feuillage des arbres.

## 1.4. Les groupements forestiers citoyens : de nouveaux acteurs des mobilisations sylvo-environnementales encore peu connus et étudiés

Depuis le milieu des années 2010, de nouveaux acteurs en faveur de la préservation des forêts apparaissent. Ces derniers se posent en héritiers des mobilisations précédentes, en ce qu'ils utilisent le même argumentaire pour justifier leur existence, et proposent d'entrer en résistance par de nouveaux moyens d'actions : l'achat collectif de parcelles forestières au sein d'un GFCE, une société civile dont l'objet est la gestion durable des forêts. Aujourd'hui au nombre de 20 en France, ces structures sont encore peu connues, peu décrites du point de vue de leur composition et de leurs objectifs. Après avoir retracé l'histoire récente des conflits autour des coupes rases, cristallisant les controverses, il convient donc maintenant de s'interroger sur la façon dont ces nouveaux acteurs réactivent ou non ces mobilisations. Pour cela, nous nous interrogerons autour des questions suivantes : qu'est-ce qui explique la multiplication des GFCE ? En quoi se distinguent-ils de leurs prédécesseurs ? Comment les motivations portées par les GFCE s'incarnent-elles en pratique, et comment résistent-elles au terrain ? Comment ces initiatives sont-elles perçues et accueillies par le milieu forestier traditionnel ? Nous détaillons les questions de recherche retenues pour l'enquête ci-après.

## 1.5. Questions de recherche et hypothèses

Nous proposerons, au travers cette enquête exploratoire, un éclairage sociologique sur les GFCE, nouveaux propriétaires et acteurs de la gestion durable des forêts. L'étude présentée dans ce rapport vise plus précisément à comprendre comment les GFCE renouvellent ou non la prise en charge des problèmes environnementaux dans la gestion forestière. Nous nous pencherons pour cela sur les questions de recherche suivantes :

- Q1 : Les GFCE sont-ils vecteurs d'une recomposition des actions collectives en forêt ?
- Q2 : Les GFCE renouvellent-ils le répertoire de revendications porté par les mobilisations passées et actuelles en matière de gestion forestière ?
- Q3 : Comment s'incarnent en pratique les idéaux portés par les GFCE, tant au niveau de la gestion forestière qu'en termes de modes de gouvernance ?
- Q4 : Dans quelle mesure les GFCE portent-ils une certaine repolitisation des enjeux forestiers ?

Ces questions permettront de préciser ou infirmer nos hypothèses initiales.

D'abord, les GFCE sont des structures qui permettent à des individus d'accéder à la propriété forestière alors qu'ils en sont habituellement exclus, et généralement délaissés des débats autour de la gestion sylvicole (femmes, non-propriétaires, non professionnels de la filière, jeunes...). (H1.1) Ils remettent en cause le monopole du savoir forestier détenu par les professionnels, et valorisent la parole des profanes, non-experts. (H1.2) Dès lors, ces groupements essaient d'inciter le plus de monde possible à entrer au capital, dans une logique de sensibilisation du grand public aux enjeux forestiers. Le groupement est utilisé comme un outil pédagogique, d'ouverture des débats et des consciences sur les enjeux forestiers pour des personnes qui n'y ont habituellement pas accès (H1.3). Le GFCE s'offre comme ambition d'expérimenter, au-delà des enjeux sylvicoles, des modes de gouvernance et de prises de décision démocratiques à petite échelle. (H1.4)

Les groupements ont comme objectif principal de soustraire le plus de parcelles forestières possibles au risque de coupe rase - une promesse concrète remplie dès l'acte d'achat signé, pourvu que le GFCE se pérennise. (H2.1) Dès lors, la prospection des parcelles à acheter se fait de façon la plus opportuniste possible, sans réel critère de sélection autre que géographique ce qui peut rendre la gestion chronophage et difficile, avec un grand risque d'épuisement pour des bénévoles non-experts. (H2.3) Les caractéristiques des parcelles peuvent rendre la recherche de partenaires économiques difficile, et réduire la capacité des GFCE à proposer, au-delà de la préservation des forêts, une solution alternative viable en termes de gestion et valorisation du bois. (H2.4)

Les GFCE cherchent à proposer une voie alternative aux contestations sylvo-environnementales portées par les associations. Ils attirent dans leurs rangs des personnes qui, mues par un sentiment d'urgence, cherchent un résultat visible et rapide de leurs actions, via l'acquisition foncière. (H3)

## **2. Présentation de l'organisme d'accueil et description du contexte institutionnel dans lequel se déroule cette enquête**

### **2.1. Présentation de l'organisme d'accueil : l'unité de recherche ETTIS de l'INRAE**

L'INRAE est un établissement public de recherche rassemblant une communauté de travail de 12 000 personnes, avec 272 UR, de services et expérimentales, implantées dans 18 centres sur toute la France. Cette enquête est menée au sein de l'UR ETTIS, qui mêle des compétences en économie, sociologie, géographie, agronomie, sciences politiques, statistiques, mathématiques et sciences de l'ingénieur pour développer des approches intégrées, afin d'étudier les trajectoires de transition socio-écologique et d'adaptation des territoires face aux changements globaux et aux inégalités. Elle est conduite par Bettina Leblanc, stagiaire au sein de l'unité, Philippe Deuffic, sociologue de l'environnement, et Vincent Banos, géographe, membres d'une équipe spécialisée dans les territoires forestiers et l'analyse des relations forêts/forestiers/société. L'équipe forêt s'intéresse à l'évolution des attentes vis-à-vis des capacités productives de la filière bois (bioéconomie) et des capacités de résilience des espaces forestiers (risques et adaptation au changement climatique, biodiversité). Son enjeu est de considérer plus largement les conditions de recomposition des rapports économiques, sociaux et politiques entre les acteurs concernés par la gestion, l'usage, la récolte, la transformation et la consommation des ressources (biens et services).

### **2.2. Présentation du programme de recherches dans lequel s'inscrit le projet : JustAct (2024-2028)**

L'écologie et le social ont fait l'objet de politiques qui se sont longtemps ignorées en France (Theys, 2002), constituant également des champs militants bien distincts. Pour autant, le développement contemporain d'actions collectives menées au nom de la justice sociale et de la protection de l'environnement, incarné notamment par le slogan « *fin du monde et fin du mois même combat* », scandé par les cortèges de Gilets Jaunes (Levain et al., 2022) et repris par nombre de collectifs, dont la CGT ou encore les Amis de la Terre, semble annoncer une plus grande porosité des causes et une forme de déssectorialisation des mouvements sociaux (Grisoni

& Némoz, 2017). Ces mouvements pouvant être lus comme des marqueurs et des vecteurs de transformation des sociétés, l'équipe de chercheurs s'intéresse dans le cadre de JustAct tant à leur renouvellement supposé qu'à leurs effets transformatifs potentiels. Ils formulent, comme hypothèse majeure, l'idée que l'expérience ou la prise de conscience d'injustices à la fois sociales et environnementales contribue en France au renouvellement de l'action collective, dont ils interrogent la capacité transformative telle que définie par Martin et al., (2020).

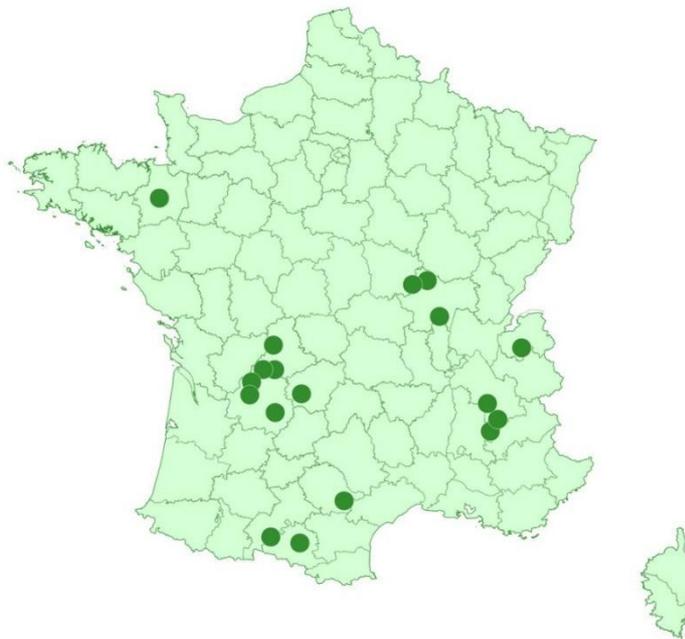
Notre enquête s'insère dans un des deux groupes de travail (GT) du programme, qui s'intéresse plus précisément à l'analyse des dynamiques d'actions collectives et à leurs effets. Le GT se donne pour objectif d'observer la manière dont ces actions parviennent ou non à empêcher un système économique ou politique de fonctionner, à le concurrencer, à lui opposer une alternative, avec quelles implications sur les inégalités environnementales. Cela suppose d'observer concrètement les interactions avec les institutions, les filières et autres parties-prenantes, les pratiques de la démocratie, les « expérimentations techniques » (Larrère & Larrère, 2020). Trois objets de lutte seront particulièrement étudiés dans le cadre de JustAct : celle de la conservation et des usages de la nature, dont notre enquête en alimentera en partie les réflexions ; celle des conditions de travail des ouvriers ; et celle des quartiers populaires et territoires déclassés.

## 3. Terrain, matériel et méthodes

### 3.1. Site d'étude

Au printemps 2024, 20 GFCE sont référencés en France par le Réseau pour les alternatives forestières (RAF). On remarque une concentration de ces derniers en Dordogne et dans le Limousin (5 GFCE en Dordogne, 1 un Corrèze, 1 en Haute-Vienne). Par mesure de praticité pour le choix du terrain de recherche – l'UR étant basée à Bordeaux – mais aussi par volonté de comprendre cette surdensité, nous avons orienté principalement notre enquête dans la région périgourdine. Nous l'avons étendue dans un second temps à 5 autres groupements ailleurs en France pour nous intéresser à des acteurs historiques, ou à des groupements qui présentaient des modèles sensiblement différents en termes de gouvernance.

Figure 2 - Les GFCE en France (2024). Source : auteure et RAF



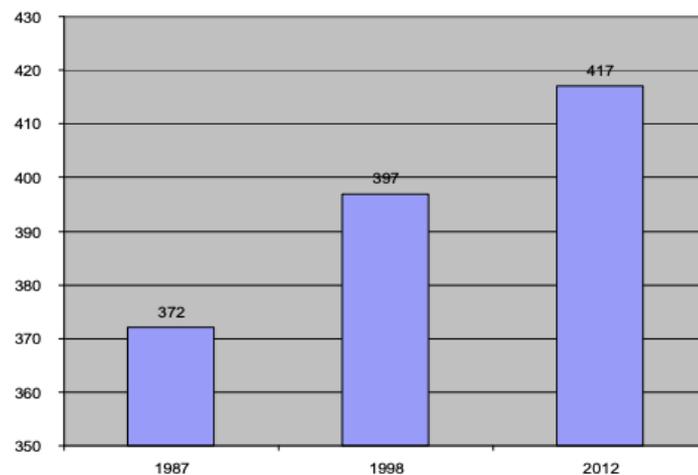
#### *(a) La Dordogne : un territoire très densément boisé*

L'historicité de la forêt en Dordogne en font un site intéressant pour notre étude : la transformation des forêts et plus encore les évolutions récentes qu'elle a connues alimentent notre réflexion quant à l'apparition successive des 5 GFCE présents dans le département. En effet, les forêts sont un élément remarquable et identitaire des paysages périgourdins, et couvrent plus de 45% de son territoire - le taux de boisement dépasse même les 50% à certains endroits, comme dans les massifs de la Double, du Landais et dans le Périgord Noir. La

Dordogne est le 3<sup>e</sup> département le plus boisé de France métropolitaine (derrière la Gironde et les Landes), et sa surface forestière, de l'ordre de 418 000 hectares (Conseil départemental de Dordogne, 2024), est en constante augmentation du fait de la déprise agricole enclenchée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, et par une baisse générale de l'utilisation de bois (peu de chauffage exclusif au bois, moins d'utilisation dans la construction et les différentes manufactures). (PEFC Nouvelle Aquitaine, 2019)

*Figure 3 - Surface boisées en Dordogne en milliers d'hectares.*

*Source : (CNPFF Nouvelle Aquitaine, 2017), sur la base des données de l'IGN - Inventaire Forestier National*



Le paysage périgourdin est souvent décrit comme une vaste mosaïque paysagère composée d'espaces agricoles (43% de la surface du territoire) et de bois, qui tirent leur diversité de facteurs géologiques, climatiques, topographiques, historiques et sociologiques.

On y distingue 7 grandes zones forestières (Préfecture de la Dordogne, 2024) :

- La Double, à l'Ouest du département, a été massivement exploitée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Devenue zone marécageuse, elle a fait l'objet, au Second Empire, d'un vaste programme de drainage, via la création d'étangs et le reboisement par plantation de pins maritimes pour « assainir » la zone : la présence encore forte de résineux se fait encore sentir aujourd'hui. La Double fut particulièrement touchée par les épisodes de grêle puis les incendies de juin 2022, qui entraîna une forte mortalité des résineux et une fragilisation des feuillus. Des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine ont été mises en place pour reconstituer ces peuplements, dont le reboisement est principalement fait en plantations

de résineux à nouveau, avec le double argument d'une valorisation économique rapide et d'une prise de risque faible pour les propriétaires, car son implantation est l'une des moins coûteuses, adaptée aux sols pauvres et résistante aux sécheresses.

- Séparé du massif de la Double par la vallée de l'Isle, le Landais compte un taux de boisement de 46% et une forte présence de pin maritime.
- Le Périgord noir et le Sarladais, au Sud-Est du département, sont particulièrement boisés (taux de boisement de 58%). Ils comptent en effet de grandes unités forestières (forêt de la Bessède, de la Barrade etc.) et des milieux remarquables typiques de ce paysage très sombre, caractérisé par une forte présence de feuillus (chênes divers et châtaigniers).
- Le Périgord Vert, au Nord du département, compte un taux de boisement de 43%. Ses paysages vallonnés se caractérisent par une alternance de forêts, prairies et zones humides. Les forêts ont permis de préserver la qualité environnementale des cours d'eau : les rivières présentes sont pour la plupart classées en première catégorie piscicole, et abritent pour certaines d'importantes colonies de moules perlières (espèce protégée, classée en danger critique au niveau européen). Le Périgord vert constitue la majeure partie du Parc Naturel Régional (PNR) Périgord Limousin. Les vallées de l'Auvézères et de la Loue, à l'Est du département, présentent des caractéristiques similaires. Elles possèdent un couvert boisé important (42 000 hectares et un taux de boisement de 42%), qui joue là encore un rôle majeur dans la protection des cours d'eau.
- Le Périgord blanc et le Pays Vernois, au centre du département, se caractérise par son relief vallonné, aux sols variés, qui ont donné naissance au peuplement forestier le plus mélangé du département. On y trouve des forêts aux tailles plus réduites, se présentant comme une mosaïque de bois diversifiés en âge et en essence (taillis de châtaigniers, futaies de chênes, futaies de résineux...) en alternance avec des prairies et zones agricoles de grandes cultures.
- Le Bergeracois, au Sud du département, fait la transition entre le Périgord noir et le vignoble bergeracois. On y trouve notamment des feuillus (chênes et châtaigniers).
- Enfin, sur l'ensemble du département, des forêts alluviales sont bien représentées aux abords des grandes rivières (Dordogne, Vézère, Isle, Dronne, Auvézère) comme auprès des cours d'eau plus modestes. De même, sans être caractérisés comme des massifs à

part entière, beaucoup de plus petites zones du département sont constituées de bois et forêts de taille plus ou moins modeste qui couvrent une part non négligeable des territoires communaux (entre 15 et 25%).

Les forêts périgourdines sont majoritairement composées de feuillus (à 67%, avec pour essences principales le chêne et le châtaignier), symboles emblématiques du territoire, et dont la couleur du feuillage a donné naissance aux toponymes communs tels que « Périgord Vert » et « Périgord Noir » (Atlas des paysages de Dordogne, 2024), et composés pour 1/3 de résineux. Ceux-ci progressent en termes surfaciques, notamment avec le pin maritime (+50% en 40 ans, le portant aujourd'hui à 10% de la surface totale), tandis qu'on constate une stagnation des feuillus : aujourd'hui encore, les plantations de résineux constituent une grande part des remplacements de taillis de châtaigniers jugés déperissants. Néanmoins, l'idée d'un remplacement massif des feuillus par les résineux est à relativiser au regard de la surface forestière globale du département : l'ensemble des reboisements en Dordogne ne concerne qu'environ 1000 hectares par an, et l'accroissement naturel de la forêt se fait encore très majoritairement en feuillus. (Préfecture de la Dordogne, 2024)

Du côté des feuillus, si le chêne connaît une certaine stabilité, le châtaignier est en déclin depuis le début des années 2000, en raison de la présence de deux maladies cryptogamiques graves : le chancre de l'écorce (endothiose) et l'encre. Le chancre est un champignon dont la germination infecte l'écorce et provoque son dessèchement. L'encre est provoquée par des parasites qui détruisent le système racinaire du châtaignier. Le réchauffement climatique se poserait comme facteur aggravant. Son impact serait tel que le châtaignier ne serait plus « en station » dans la région - dans ce contexte, la question des plantations de « substitution » tend ainsi à se poser. (Nouard, 2018)

*(b) La forêt périgourdine ; façonnée par les besoins des hommes*

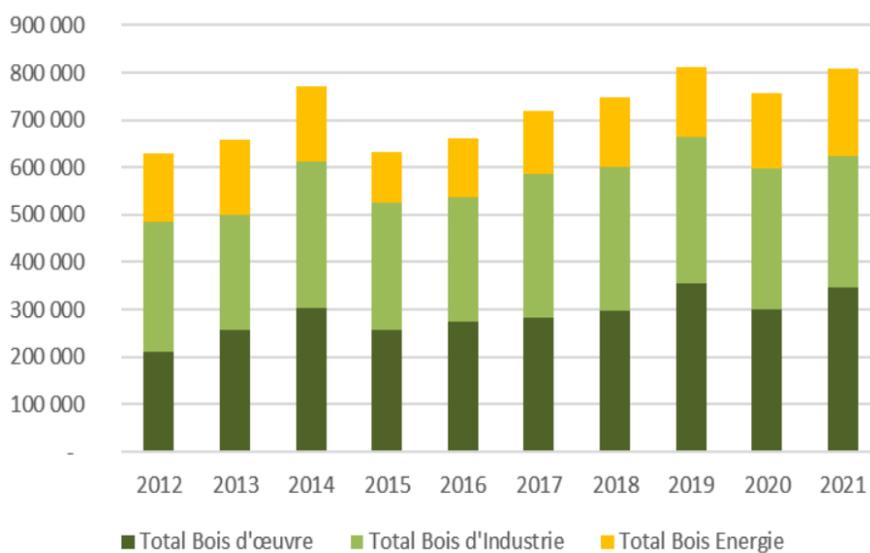
« Le paysage forestier est en Périgord plus qu'un décor, il est l'élément déterminant de l'économie. Le bois intervient à tous les stades du travail et de la subsistance sans oublier son rôle commercial éminent. » (Deffontaines, 1930). En effet, les forêts du Périgord ont toujours servi les besoins économiques immédiats des hommes. Du XVII<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les taillis de chênes et de châtaigniers fournissent le charbon de bois nécessaire aux 140 forges qui coulent, entre autres, les canons des navires du roi. (Forêts Sans Âge, s. d.) Sur le coup de cette industrie, les futaies de chênes, de hêtres et de charmes disparaissent au profit des taillis

de châtaigniers. Une activité artisanale importante s'est développée autour de cette essence (utilisation par les feuillardiers pour le cerclage des barriques, la production de piquets, ou de lattes pour l'habitat), ainsi qu'une activité plus industrielle (développement de la parqueterie et usinage de lambris). Par ailleurs, le bois était exploité de manière familiale pour la cuisine et le chauffage, représentant une source d'énergie accessible, peu onéreuse et facilement mobilisable. Par la suite, l'avènement de nouvelles sources d'énergie provoqua une baisse considérable de cette forme d'utilisation ce qui, avec la modification des pratiques et usages agricoles, fit croître les surfaces boisées. Aujourd'hui, les besoins en énergie renouvelable donnent un nouvel engouement au bois de chauffage, souvent dans le cadre d'une utilisation par les propriétaires eux-mêmes. Au XX<sup>e</sup> siècle, une nouvelle industrie du bois s'implante en Dordogne : la trituration pour la pâte à papier. Enfin, aujourd'hui, l'engouement pour le bois-énergie continue de faire croître la demande en matériau-bois, et la politique d'exploitation industrielle du bois est renforcée et subventionnée.

De nos jours, l'exploitation et la transformation du bois constituent encore l'un des secteurs d'emplois les plus dynamiques du département. Il regroupe 3000 salariés, une cinquantaine d'entreprises de scierie et de première transformation, ce qui hisse la Dordogne parmi les départements les plus proactifs dans le domaine, et enfin quelques entreprises consacrées à la seconde transformation (tonnellerie, cercueil, charpente, parqueterie etc.)

Figure 3 - Volume de bois exploité en Dordogne entre 2012 et 2021

Source : Préfecture de Dordogne 2024, sur la base de données Fibois Nouvelle Aquitaine 2023



### *(c) La gestion de la forêt périgourdine : entravée par le morcellement*

Le type de sylviculture pratiqué en Dordogne s'explique par le grand nombre de propriétaires qui se partagent les forêts. Elles sont en effet détenues à 99% par des propriétaires privés (contre une moyenne nationale de 75%), et le morcellement qui les caractérise s'accroît au fil des successions et héritages : 96 % des propriétaires possèdent moins de 25 hectares (avec une propriété moyenne de 4 hectares). En conséquence, la majorité des unités ne sont pas aménagées. Les exploitations par les propriétaires se font de manière épisodique, et relèvent plus de la cueillette que de la coupe réglée, qui veut que l'on coupe chaque année une portion de bois ou de forêt déterminée (Lévêque, 1984).

La gestion des forêts périgourdines était jusque dans les années 1970 encore fortement liée aux exploitations agricoles : on peut alors émettre l'hypothèse que la forêt était rarement considérée comme une unité de gestion, avec ses objectifs et contraintes propres, et douter que l'argent tiré de son exploitation était réinvesti en forêt : la forêt était alors gérée comme une source de bois de services et un complément dans l'alimentation du bétail. (Ministère de l'Agriculture, service des forêts, 1964). Depuis, la sociologie des propriétaires a changé : si les agriculteurs détenaient 65% de la forêt en 1967, ils n'en possèdent plus que 24% en 1999 (PEFC Nouvelle Aquitaine, 2019). De fait, les nouveaux propriétaires, qui héritent de ces parcelles forestières sans avoir d'activité agricole, sont généralement plus éloignés géographiquement, et peinent à faire face à une certaine complexité des réglementations et aux nouveaux moyens techniques : comme ailleurs, la place prise dans la gestion par les conseillers et coopératives forestières, telles que Alliance Forêt Bois, augmente.

## 3.2. Acquisition de données

### 3.2.1. Méthode d'investigation : approche qualitative par entretiens semi-directifs

Afin de traiter nos questions de recherche, nous avons fait le choix de mener une enquête qualitative exploratoire, afin de comprendre et expliquer de façon approfondie l'émergence de cinq GFCE dans ce département, les motivations de leurs membres et les raisons de leur engagement.

Nous avons effectué une série de 23 entretiens semi-directifs, conduits sur un échantillon de 29 membres de GFCE (5 groupements en Dordogne et 5 ailleurs en France) et 2 experts forestiers intervenant en Dordogne entre avril et juin 2024. Chaque entretien nous a permis de construire et d'affiner nos hypothèses de façon inductive, dans un contexte où les GFCE étaient un objet d'étude encore relativement méconnu.

Pour rappel, notre enquête visait à contribuer au programme de recherche JustAct, en apportant des éléments de réponse sur le renouvellement des dynamiques d'actions collectives en forêt, et en observant leur capacité transformative, c'est-à-dire la façon dont elles parviennent ou non à proposer une alternative au système dominant. Sans chercher à quantifier précisément et systématiquement les profils des membres des GFCE (Q1), nous avons plutôt cherché à en établir des grandes typologies. Ainsi, plus qu'une distribution statistique des pratiques, comportements, et opinions, nous cherchions plus largement à comprendre leur façon de penser, comprendre la façon dont ils évoquaient leurs motivations (Q2), pratiques (Q3), ainsi que leurs alliés ou adversaires éventuels (Q4).

Nous avons combiné plusieurs méthodes d'échantillonnage. Nous avons cherché d'abord à contacter les gérants-fondateurs de l'ensemble des 5 groupements périgourdins. Ces cas homogènes nous permettaient de mieux focaliser et comparer les éléments déclencheurs de la création des groupements, de comparer les objectifs initiaux – et leur éventuelle évolution dans le temps – des personnes ayant insufflé le mouvement. Nous avons ensuite procédé par échantillonnage en boule de neige (*snow ball sampling*) (Palinkas et al., 2015), les gérants nous recommandant directement de nouveaux enquêtés, tout en cherchant un maximum de variation dans l'échantillon final (*maximum variation sampling*). Les gérants ont été invités à diffuser largement notre appel à enquête parmi les associés, et nous avons cherché à sélectionner des personnes aux profils contrastés, qui pouvaient présenter des motivations et pratiques différentes (associés plus ou moins éloignés géographiquement, plus ou moins impliqués dans la gestion du groupement, âges divers, etc.). Nous avons notamment pris soin d'intégrer à l'enquête une diversité de membres, et non seulement les informateurs officiels, pour ne pas établir une forme de hiérarchie de crédibilité dans la représentation du groupement. Nous avons fait le choix par la suite d'intégrer cinq groupements supplémentaires à l'enquête : ces derniers, répartis ailleurs en France, avaient d'une part une valeur historique (précurseurs), et d'autre part une approche différente dans la gestion de leur GFCE, ce qui permettait de nuancer notre propos et affiner notre typologie. Notons que pour cette enquête exploratoire, et contrairement aux

enquêtes quantitatives, notre objectif n'était pas d'obtenir un échantillon représentatif des membres de GFCE, mais d'identifier leur diversité au travers des entretiens. Nous avons clos cette phase d'enquête à partir du moment où nous avons atteint une « *saturation d'informations* » (Strauss & Corbin, 1990), c'est-à-dire un seuil où chaque nouvel entretien ne permettait plus d'obtenir de nouvelles informations, et où toutes les parties prenantes visées par l'enquête ont été échantillonnées.

Pour réaliser l'enquête, nous avons établi un guide d'entretien (Annexe 1) commun pour les membres de groupements forestiers, qu'ils soient gérants ou associés, comprenant 5 grandes parties :

1. Qui est l'enquêté ?
2. Vision et attentes vis-à-vis de la gestion forestière portée par le GFCE
3. Fonctionnement / gouvernance du GFCE
4. Planification et mise en œuvre de la gestion forestière par le GFCE
5. Relations avec les acteurs du territoire et de la filière forêt-bois

Nous avons anonymisé toutes nos données d'enquête en modifiant autant les noms des enquêtés que leur GFCE d'appartenance. Nous avons respecté la règle suivante pour présenter nos résultats : les GFCE de Dordogne ont été renommés avec des noms d'arbres feuillus, tandis que les GFCE situés ailleurs en France ont été renommés avec des noms d'animaux.

### 3.2.2. Matériel complémentaire

Une analyse documentaire complète notre matériel empirique : supports de communication, statuts, registre des associés, pactes d'associés, chartes, interventions radio... Ces documents visent à présenter la raison d'être du groupement forestier et les principales valeurs qu'il défend. L'analyse de ces documents permet de repérer les points saillants et registres rhétoriques retenus par les GFCE pour sensibiliser à leur cause et recruter de nouveaux membres.

### 3.2.3. Analyse des données

L'ensemble des entretiens a été retranscrit intégralement sous la forme de fichier texte. Nous avons procédé dans la foulée de chaque entretien à une analyse longitudinale, dans le but de dégager le cheminement de pensée de l'individu, sa logique, tout en conservant la cohérence de son discours. Nous avons ainsi cherché à relever, pour chaque membre de GFCE, des associations d'idées, des oppositions et contradictions, en restant attentifs aux choix des mots et à leur récurrence, en distinguant les « faits » (coupe rase, plantation) et les « jugements » sur

les faits, et établi des fiches-résumés de chaque entretien. Nous avons par la suite effectué une analyse transversale des entretiens : après avoir listé les thèmes abordés par chaque individu ainsi que son positionnement vis-à-vis de celui-ci, nous avons regroupé (par encodage, et pour chaque thématique donnée), les opinions et discours similaires à l'aide du logiciel Nvivo, afin de faciliter l'interprétation des similitudes et différences entre ceux-ci, et établir une typologie des profils de membres et de GFCE à partir d'une analyse comparative (Vigour, 2005). Celle-ci, obtenue en agrégeant les unités autour d'un petit nombre d'entre elles, choisies comme attracteurs, noyaux de la typologie, vise à « *s'extraire de la singularité des cas individuels et du foisonnement des matériaux, pour dégager des similitudes au sein de groupes relativement homogènes, sans évacuer la richesse des corpus* » (Demazière, 2013).

#### 3.2.4. Limites du travail d'enquête

Notre méthode d'investigation comporte plusieurs limites. Si l'enquête qualitative est soumise à une double exigence (recueillir les objets du discours et traiter et analyser ces données dans un cadre qui respecte les impératifs de la recherche), l'entretien semi-directif ne permet pas d'exprimer la parole complète, exhaustive de l'individu du fait de la co-construction ou co-production du discours entre enquêteur et enquêté (Bertrand et al., 2006). Par ailleurs, si l'échantillonnage en boule de neige nous a permis de rapidement entrer en contact avec les membres des GFCE, cette méthode comporte des limites connues : comme les membres de l'échantillon ne sont pas sélectionnés aléatoirement, les données recueillies sont susceptibles de comporter de nombreux biais. Les individus recommandés peuvent ainsi présenter les mêmes profils sociologiques, les mêmes motivations ou le même niveau d'implication dans le groupement. Plus généralement, le nombre limité d'entretiens effectués (23) constitue une limite à la généralisation des résultats.

Ainsi, cette première enquête exploratoire a vocation à être complétée, dans une démarche itérative, et dans le but d'affiner encore les résultats et hypothèses de recherche. Il est prévu de compléter notre travail par une enquête quantitative. Notre enquête qualitative exploratoire permet en effet de dégager les thèmes qui seront les plus pertinents pour le questionnaire quantitatif (qui sera co-construit avec les autres chercheurs du programme JustAct), pour affiner les données sur la caractérisation sociologique des groupements (Q1) et chiffrer la distribution des comportements et opinions des membres (Q2, Q3). Un approfondissement qualitatif pourra alors être effectué pour expliquer certaines réponses du questionnaire.

## 4. Résultats d'enquête

### 4.1. Histoire et statut des GFCE

Le statut de GFCE n'existe pas en tant que tel juridiquement. Il s'agit en réalité de groupements fonciers forestiers (GFF), un statut créé par décret en 1954 dans le but de favoriser le reboisement et la gestion forestière, en facilitant l'organisation des successions familiales sans diviser le patrimoine entre les héritiers (limitant ainsi le morcellement, un des principaux freins à la gestion forestière), tout leur permettant de bénéficier de droits de transmissions avantageux (abattement de la valeur des forêts de 75%). Selon l'article L331-1 du Code forestier, le GFF est une société civile à vocation forestière créée « *pour la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers ainsi que pour l'acquisition de bois et forêts. (...) Il est constitué pour une durée maximale de 99 ans* ». Le groupement forestier est le propriétaire des forêts, tandis que les associés, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, détiennent des parts sociales du groupement, obtenues à partir d'apports en nature (par exemple l'apport de parcelles forestières), biens meubles, droits relatifs à la propriété (usufruit et nue-propriété) ou par des apports en numéraire (sommes d'argent). La détention de parts sociales leur permet d'assister aux prises de décision stratégiques du groupement lors des assemblées générales (AG). Les parts peuvent être rachetées par le groupement forestier lui-même, par un autre associé, ou par un nouvel associé. Le groupement est administré par un ou plusieurs gérants, dont les responsabilités sont inscrites dans les statuts. Ces derniers fixent les règles relatives à la désignation du ou des gérants, et aux modes d'organisation de la gérance.

Derrière la bannière de « GFCE », on retrouve tous les GFF identifiés par le RAF et dont la particularité réside « *dans leur création et leur gouvernance d'initiatives citoyennes, ainsi que leur volonté d'action pour l'environnement, la biodiversité, et la sauvegarde des paysages* ». (Réseau pour les alternatives forestières, s.d). Ils sont aujourd'hui répertoriés et identifiés par l'association infoGFCE, créée en 2020, administrée par des gérants de GFCE et par le RAF. Néanmoins, si tous les groupements revendiquent un projet « écologique et citoyen », ces deux termes recouvrent selon les cas des réalités différentes, que notre enquête a permis de mettre en lumière. En effet, nous retrouvons des différences notables dans les visées et pratiques des premiers GFCE, et une variété de modèles desquels s'inspirent les groupements existants ou en cours de structuration.

Si l'on peut noter la création en Gironde, en 1992, du groupement forestier uzestois (GFU), c'est souvent au Groupement forestier pour la Sauvegarder des Feuillus du Morvan (GFSFM), créé en 2003 dans le Sud-Morvan, que l'on attribue la parenté des GFCE. Objet d'une médiatisation importante, il fait figure de pionnier dans son genre. Il est né à l'initiative d'Autun Morvan Écologie, une association locale de défense de l'environnement, qui s'insurgeait de l'enrésinement « *massif, généralisé et incontrôlé* » (GFSFM, s.d) des hêtraies-chênaies caractéristiques des forêts morvandelles : le taux d'enrésinement y passe de 25% dans les années 1970 à plus de 50% en 2003. C'est pour eux le signe d'une potentielle « *extinction* » des forêts traditionnelles de feuillus au profit des plantations de Douglas. L'arrivée à maturité des peuplements résineux issus du FFN au tournant des années 2000 les plonge dans un sentiment d'urgence : l'association crée alors le « Comité de Soutien des Feuillus du Morvan », recueillant plus de 4500 adhésions, pour militer pour leur exploitation selon des pratiques sylvicoles proches de la nature et empêcher les coupes rases. La Présidente d'alors, Lucienne Haèse, souhaite accéder à la propriété forestière pour être au cœur des décisions, mais aussi gagner en visibilité et légitimité face aux instances forestières : « *on nous considère comme des rigolos qui ne connaissent rien à la forêt et à l'économie forestière ; eh bien devenons propriétaires forestiers et nous parlerons d'égal à égal !* » (FNE Saône-et-Loire, s. d.). Le GFSFM naît 3 ans plus tard, non seulement dans le but d'acquérir des parcelles diversifiées pour les « *sauver de la coupe rase* », mais plus encore pour démontrer qu'une gestion à la fois respectueuse de la biodiversité forestière et rentable est possible. Le groupement compte aujourd'hui 1200 associés et gère 366 hectares de forêts.

Avenir Forêt voit le jour 10 ans plus tard en Corrèze, à l'initiative cette fois de deux forestiers, Pierre Demogeot et Suzanne Braun. Si le même principe de sylviculture proche de la nature sous-tend les deux groupements, ils sont issus de démarches bien différentes. Là où le GFSFM est né d'un mouvement citoyen et militant luttant contre les coupes rases et l'enrésinement, Avenir Forêt se distingue par le profil de ses fondateurs : ces professionnels de la gestion forestière cherchaient en effet à s'installer, s'assurer une stabilité professionnelle et une rémunération durable de leur activité tout en restant fidèles à leurs convictions écologiques. Le groupement gère aujourd'hui plus de 1000 hectares et compte 300 associés.

En 2015, douze ans après la création du GFSFM, le groupement forestier du Chat Sauvage est créé dans le Sud-Morvan, et se pose d'emblée comme héritier des luttes passées. Grâce aux

progrès du GFSFM qui a su se faire connaître, et à l'association ProSilva<sup>13</sup> qui a gagné en visibilité, il estime que la possibilité d'une sylviculture à la fois rentable économiquement et respectueuse des écosystèmes n'est plus à démontrer. Le groupement ne se donne donc pour objectif principal non pas la production durable du bois, mais la préservation de la biodiversité forestière et de la qualité des paysages, en soustrayant les parcelles aux coupes rases et l'enrésinement qui continuent à gagner du terrain dans les forêts morvandelles. Il gère aujourd'hui 200 hectares de forêts, et compte 700 associés.

Nous remarquons ainsi une variété de modèles et d'ambitions dès les premiers GFCE créés, ce qui a inspiré leurs successeurs à répliquer certaines pratiques, mais aussi à chercher à les combiner ou les améliorer. Depuis 5 ans, nous assistons à une véritable accélération du mouvement, qui gagne en visibilité et en popularité : 14 des 20 GFCE répertoriés ont vu le jour après 2019 (*Annexe 2*). En Dordogne, c'est notamment Lu Picatau qui s'est montré précurseur. Il a construit et affiné son modèle à partir des retours d'expérience des GFCE plus anciens, et suit les mêmes lignes directrices que le Chat Sauvage. Son objectif premier est la préservation des forêts par l'achat de parcelles forestières et accordant au groupement une forte valeur démocratique, se donnant pour ambition de rassembler un très grand nombre de personnes, égales dans les prises de décisions. Son modèle a rapidement essaimé localement et il a permis, depuis sa création en 2020, la naissance de 4 autres groupements sur le secteur, établis sur la base de ses statuts.

Le 21 novembre 2023, le RAF a déposé la marque « groupement forestier citoyen et écologique » auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), dans le but de protéger l'identité et la réputation des GFCE, et les distinguer officiellement de leurs concurrents, et notamment les groupements forestiers d'investissement (GFI) qui pourraient être tentés d'utiliser des signes similaires pour attirer de nouveaux associés. Cette manœuvre institutionnalise en partie la nébuleuse « GFCE », et procure au RAF un droit de regard et de contrôle sur l'utilisation de la marque pour chaque nouveau groupement en cours de structuration et qui souhaiterait s'en revendiquer.

---

<sup>13</sup> **ProSilva** est une association de forestiers (propriétaires, gestionnaires, professionnels et amis de la forêt) réunis pour promouvoir une « sylviculture mélangée à couvert continu » (SMCC), basée sur le traitement irrégulier et respectueuse des processus naturels des écosystèmes forestiers.

Source : ProSilva France. <https://prosilva.fr/pro-silva-un-reseau-de-forestiers>

## 4.2. Caractérisation des GFCE

### 4.2.1. Les GFCE proposent un nouveau moyen d'agir dans les luttes sylvo-environnementales

*(a) Les GFCE dressent un portrait alarmant de la gestion forestière telle qu'elle est pratiquée par la filière conventionnelle et les coopératives*

Tous les GFCE sont créés en réaction à des pratiques de gestion forestière existantes. Ils dénoncent en particulier les pratiques de sylviculture intensive couramment utilisées par la filière conventionnelle et cristallisées par la coupe rase, un phénomène qui prend de l'ampleur dans leurs régions sylvicoles d'appartenance. Elle centralise en effet à elle seule un ensemble de points de mécontentement, et les critiques formulées à son encontre sont de plusieurs ordres. Avant même de décrire leurs conséquences écologiques ou d'en dénoncer l'idéologie sous-jacente, les enquêtés ont pour la grande majorité adopté une rhétorique émotionnelle pour parler des coupes rases. Ces dernières sont perçues comme quelque chose de « *dévastateur* » (Romain, GFCE du Chêne) et de « *violent* » (Véronique, GFCE du Chêne), un « *massacre* » qui relève du « *champ de bataille* » (Guy, GFCE du Châtaignier). La vision des parcelles rasées provoque chez « *beaucoup de gens un sentiment de souffrance* » (Bernard, GFCE du Renard) lié à une « *sensibilité environnementale* » partagée par les membres du groupement, et qui est décrite comme un attachement personnel et affectif à la forêt et aux arbres. La forêt est donc, avant d'être une ressource, un cadre de vie et une source tant d'« *apaisement* » (Véronique, GFCE du Chêne) que d'« *émerveillement* » (Guy, GFCE du Châtaignier). Cette réaction épidermique vis-à-vis des coupes rases est ensuite justifiée par des arguments plus rationnels, portant sur les services écosystémiques rendus par les forêts : si les coupes à blanc sont inadmissibles, c'est parce qu'en provoquant des dégradations à l'encontre de la faune et de la flore, elles portent aussi atteinte aux hommes et sabotent leurs conditions de vie.

*« C'est des habitats de la faune qui sont détruits, c'est des sols qui sont écrasés, c'est des forêts qui ne jouent plus leur rôle de captage de CO<sub>2</sub>, c'est des forêts qui ne jouent plus leur rôle de filtration des eaux qui sont ensuite celles qu'on consomme, que tous les citoyens... Voilà, les zones de captage ici, elles sont en forêt » (Mathilde, GFCE du Charme)*

Si ces pratiques sont unanimement décriées par les membres des GFCE, c'est aussi parce qu'ils sont en totale opposition avec les logiques industrielles et productivistes qui semblent les soutenir. En effet, ils considèrent que le phénomène de « *mode* » (Mathilde, GFCE du Charme), qui accélère le rythme et l'ampleur des coupes rases dans leur secteur, ne peut s'expliquer que par une « *volonté d'être dans la surproduction* » (Romain, GFCE du Chêne) dans une

perspective d'optimisation du chiffre d'affaires, court-termiste, portée par des entreprises contrôlées « *par l'appât du gain* » (Fanny, GFCE de l'Érable) et qui ne bénéficie pas directement aux populations locales. A travers les coupes rases, c'est donc non seulement un désastre écologique, mais aussi un modèle sociétal et économique qui est décrié, avec une critique forte du capitalisme et de l'économie néo-libérale.

*« On sait bien que les coupes rases, c'est pas pour que « Machin-Chose de Homme<sup>14</sup> » il construise sa maison. C'est parce que ça va partir en Chine pour être traité, puis ça va revenir sous forme de meuble Ikea ou je-ne-sais-quoi ». (Mathilde, GFCE du Charme)*

La responsabilité incombe selon eux autant aux donneurs d'ordres qu'aux nouveaux propriétaires forestiers, qui se laissent happer par les propositions des coopératives forestières auxquelles ils délèguent leurs responsabilités de gestion. En effet, ces derniers n'auraient pas forcément tous l'attachement émotionnel et affectif nécessaire pour accepter de consacrer du temps à la gestion, ni de remettre en cause les pratiques sylvicoles de la filière conventionnelle.

*« Il y a plein de personnes qui héritent de ces parcelles-là, qui ne savent pas où elles sont. Ou qui y ont été, quand ils étaient tout petits, mais ils sont complètement détachés, tu vois. Il n'y a pas le même rapport à la forêt (...) donc ils les vendent ou reçoivent des coups de fils de forestiers, de coopératives, et en échange d'un chèque, ils ne savent pas trop ce qu'il se passe, mais il y a des coupes rases. » (Romain, GFCE du Chêne).*

Cette vision productiviste des forêts est selon eux favorisée par les politiques publiques : les subventions du Gouvernement sont pointées du doigt, accusées d'inciter à la coupe en finançant les plantations (Guy, GFCE du Châtaignier).

Plus généralement, on assiste à une remise en cause de tout argument en faveur des coupes rases, qu'il soit émis par les institutions publiques ou par les industriels. Plusieurs membres de GFCE refusent notamment certaines coupes considérées nécessaires à l'adaptation des forêts au changement climatique. Cet argument est en effet régulièrement brandi pour justifier le remplacement d'essences locales comme le châtaignier, qui souffre en Dordogne du stress hydrique et des fortes chaleurs, par des essences jugées plus résilientes. Les membres de GFCE se dressent contre l'idée d'absence d'alternative, d'inéluctabilité des coupes, et souhaitent mettre à mal le monopole de la vérité détenu par la filière conventionnelle.

---

<sup>14</sup> Le nom de la commune mentionnée a été modifié. Il correspond à la commune d'implantation du GFCE.

*(b) Les actions de plaidoyer et de lobbying menées par les associations environnementales sont jugées insuffisantes face à l'imminence des coupes rases...*

Face aux « massacres » et aux « catastrophes » (Bernard, GFCE du Renard) des coupes rases, les fondateurs des GFCE estiment que les modes de mobilisation traditionnels de plaidoyer et de lobbying utilisés par les associations environnementales sont insuffisants pour changer les pratiques. Ces dernières, dont Canopée - Forêts vivantes est l'une des figures de proue en France, militent pour faire émerger des lois et réglementations plus strictes sur l'exploitation forestière. Elles interpellent les décideurs via des actions non violentes, pétitions et campagnes de sensibilisation basées sur l'expertise scientifique. Elles se sont imposées avec le temps dans le paysage des luttes sylvo-environnementales, et un nombre croissant d'adhérents rejoint leurs causes, soulignant un intérêt grandissant de la société civile pour ces questions. Néanmoins, leur mode d'action vise des résultats d'ampleur à long-terme, et semble peu adéquat pour des luttes locales aux besoins immédiats. Ceci est d'autant plus vrai en ce qui concerne les problématiques rencontrées par les GFCE, dont les fondateurs sont généralement mus par un sentiment d'urgence vis-à-vis de la multiplication des coupes rases dans leur environnement proche. Ces derniers décrivent d'ailleurs, pour certains, avoir eu recours à ce mode d'action pour tenter d'empêcher des coupes rases proches de chez eux, sans succès.

*« Cette coupe rase, on a essayé de l'empêcher en fait. (...) On a eu beau faire des lettres au... à la mairie, à la préfecture etc, rien n'a pu freiner, elle a eu lieu quand même » (Mathilde, GFCE du Charme)*

Au manque de résultats tangibles s'additionne l'énergie colossale déployée par les militants qui pratiquent les actions de sensibilisation et d'information : ils décrivent un « épuisement », et le sentiment de voir son « énergie s'évaporer » (Romain, GFCE du Chêne). Le changement de mode d'action semble nécessaire pour continuer à rester en mouvement : pour les membres de GFCE, les résultats visibles et immédiats, même à petite échelle, permettent ainsi de maintenir un enthousiasme et un plaisir dans l'engagement ; des conditions jugées nécessaires à la pérennité de la lutte pour leur cause.

*« Le pire, c'est presque ce sentiment d'impuissance. Donc même si ce qu'on fait c'est pas grand-chose, au moins, on n'aura pas l'impression d'assister impuissants à une destruction complète de notre environnement » (Bernard, GFCE du Renard)*

(c) ...ce qui pousse les GFCE à proposer un nouveau moyen d'agir : l'acquisition de foncier forestier

Afin de lutter contre ce sentiment d'impuissance, auquel un engagement associatif « *trop chronophage pour très peu de résultats* » (Mathilde, GFCE du Charme) contribue, les fondateurs de GFCE proposent donc de changer de stratégie de lutte contre les coupes rases. Pour remettre les gens en action, et faire en sorte qu'ils retrouvent « *plaisir* » et « *espoir* » (Véronique, GFCE du Chêne), ils misent sur une action concrète, tangible, dont les retombées s'apprécient immédiatement : l'achat de foncier forestier. En effet, en France, le propriétaire forestier est libre de faire ce qu'il veut de sa forêt, pourvu qu'il respecte les dispositions figurant dans le Code forestier, ainsi que le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), mis au point par la délégation du Centre National de la Propriété Forestière (CNPf) de sa région. Pour ces habitants de territoires forestiers qui se soulèvent contre les coupes rases, l'acquisition de parcelles est donc le moyen le plus facile d'entrer en action, en ce qu'il ne nécessite a priori ni expertise, ni connaissance, réseau, ou temps, mais simplement de rassembler suffisamment d'argent pour se porter acquéreur. Il permet de proposer à la fois une alternative à l'engagement associatif, mais aussi d'autre part une alternative à la gestion intensive proposée par les coopératives pour les propriétaires forestiers qui souhaitent déléguer la gestion de leurs parcelles.

*« Là, hyper concrètement, on achète des forêts et on sait qu'elles vont être préservées. Donc voilà, cet effet, résultat, immédiat et efficace sur la préservation de forêts. (...) Même si on n'a pas d'intervention dessus, c'est déjà une coupe rase qui n'a potentiellement pas lieu. »*  
(Mathilde, GFCE du Charme)

En outre, le passage à l'action leur permet aussi de changer de rhétorique par rapport aux associations environnementales : plutôt que des discours portés sur la dénonciation, appuyés par l'expertise et la production de connaissances, ils fondent leur légitimité sur l'idée d'un « agir autrement », en expérimentant diverses pratiques pour incarner et mettre à l'épreuve leurs idéaux. En effet, si les actions des associations sont jugées inefficaces par la majorité des membres de GFCE, leur rhétorique accusatrice est même taxée par certains d'être contre-productive, en ce qu'elle participe à polariser les débats, attisant des tensions avec les acteurs forestiers locaux, qui deviennent « *rentre-dedans parce qu'ils se sentent agressés* » (Laurent, GFCE de l'Érable). De façon générale, les membres de GFCE cherchent à se défaire d'étiquettes militantes ou écologistes, par peur de subir un « *backlash écologique* » (Dubuisson-Quellier, 2024). En effet, ils sont sensibles à une montée du mécontentement vis-à-vis de la

transition écologique, que de nombreux commentateurs attribuent à un rejet de la population face aux coûts d'une transition perçue comme injuste et trop contraignante. Ce phénomène semble particulièrement marqué dans les régions situées en dehors des grandes métropoles, où le mouvement des « Gilets jaunes » avait initialement pris racine. (Arndt et al., 2023). L'objectif est donc de « *ne pas se griller* » (Fanny, GFCE de l'Érable) auprès des instances forestières et des habitants locaux, potentiels futurs associés, en se démarquant des réseaux militants et en refusant de « *s'afficher avec eux* » (Fanny, GFCE de l'Érable), quand bien même ils jugeraient leurs actions complémentaires à celles du groupement.

*« Et sans faire trop de bruit, sans aller embêter les propriétaires forestiers à leur dire ce qu'ils doivent faire chez eux, sans critiquer les institutions. Juste on a fait nos trucs dans notre coin, et calmement. » (Romain, GFCE du Chêne)*

*« Tout ce qu'on fait ce n'est pas de la ZAD, ce n'est pas du combat contre l'État. (...) ce n'est pas de la stratégie de confiscation de terre, de la stratégie d'attaque de la stratégie de nuisance. Pas du tout. » (Romain, GFCE du Chêne)*

#### 4.2.2. Ce nouveau moyen de s'engager attire des profils particuliers

Outre le fait qu'il séduise des personnes frileuses aux actions militantes traditionnelles, le discours porté par les GFCE attire de surcroît des individus qui n'étaient habituellement pas admis dans les cercles de discussion autour des enjeux forestiers. On retrouve en effet au sein des enquêtés très peu de professionnels de la filière, et les quelques propriétaires forestiers qui rejoignent les groupements apportent leurs parcelles en nature dans le but d'en déléguer la gestion, faute de compétence, d'envie, ou d'héritiers qui souhaiteraient consacrer le temps nécessaire à une gestion douce, respectueuse de l'environnement. (Francis, GFCE du Charme ; Rose, GFCE du Châtaignier). La majorité des enquêtés sont quarantennaires ou jeunes retraités, et l'on remarque une grande proportion de femmes parmi les membres les plus actifs et au sein de la gérance. Si certains groupements mélangent les populations, on constate au cours de notre enquête une écrasante majorité de néo-ruraux aux caractéristiques et motivations communes : dans la quasi-totalité des groupements, ce sont eux qui « *impulsent les initiatives* » (Mathilde, GFC du Charme), qui créent les GFCE ou font partie des membres les plus actifs. Dotés d'un capital culturel conséquent et d'une certaine conscience et sensibilité écologique, ils arrivent en territoire rural et forestier à la recherche d'un cadre de vie plus sain, en accord avec un mode de vie plus proche de la nature. Cette homogénéité des récits au cours de nos entretiens laisse imaginer un « *cercle clos de sociabilités et de réciprocités* » (Lacroix, 1981), renforcé par le mode de recrutement des associés. En effet, les gérants-fondateurs cherchent d'abord à recruter

parmi leur réseau proche (amis, familles), ce qui explique aussi, notamment dans les GFCE les plus fraîchement créés, une certaine homogénéité des profils (même âge, mêmes professions, cercles associatifs similaires, etc.). Ils élargissent ensuite le recrutement aux cercles locaux : bouche-à-oreille, communication via des réseaux et lieux « *alternatifs* » (Romain, *GFCE du Chêne*), tels que des cafés associatifs et tiers-lieux. Toutefois, s'il y a une volonté dans la plupart des GFCE rencontrés que « *la majorité des gens soient du lieu* » d'implantation du groupement (Mathilde, *GFCE du Charme*), ils ne se privent pas de faire appel à leurs connaissances plus éloignées et citadines, dotées généralement d'un capital économique plus élevé que la population locale. Ces caractéristiques semblent rendre compte du fait que les GFCE sont, de fait, très peu perméables à la société locale, avec laquelle la coexistence n'est pas toujours facile.

*« On sent que les... - sauf exception - que les autochtones, surtout d'une certaine génération, ils ont été élevés dans l'agriculture qui est devenue conventionnelle (...). « Le bois y'en a plein » donc on le coupe, et il y a pas d'état d'âme par rapport aux arbres. Oui, c'est quand même cette population locale, périgourdine de cette génération-là, euh, je pense, qui n'est pas encore très ouverte. Mais je dis pas que c'est le cas de tout le monde. » (Véronique, GFCE du Chêne)*

La population autochtone est vue comme un terrain à convaincre ; elle adopterait un œil dubitatif, si ce n'est franchement hostile, face à ces « *nouveaux arrivants* » dont le mode de vie peut heurter les valeurs et mentalités locales (Mathilde, *GFCE du Charme*). L'objectif affiché par tous les GFCE rencontrés est donc de se faire à minima accepter par la population locale : il faut respecter pour cela un certain nombre de codes et de pratiques, et l'accès libre aux forêts pour la chasse ou la cueillette de champignons constituent en cela une condition nécessaire à un rapport diplomatique favorable. Ils cherchent ensuite à convaincre un maximum de locaux de rejoindre le groupement, comme gage de légitimité, et pour apaiser d'éventuelles voix dissidentes. Par ailleurs, si nombre d'associés s'inquiétaient déjà de l'urgence climatique, ils ne découvrent pour beaucoup les problématiques forestières qu'au moment de leur installation dans le territoire. Les coupes rases ont alors un rôle de déclencheur dans leur engagement, car « *c'est directement visible, même si on n'y connaît rien* » (Mathilde, *GFCE du Charme*). Le profil de ces associés et leur caractère néophyte en matière de gestion forestière les pousse à adopter une posture d'humilité et de diplomatie pour se faire accepter par les habitants historiques et être « *pris au sérieux* » (Laurent, *GFCE de l'Érable*). Cette posture est d'autant plus importante selon eux que d'autres alternatives portées par des néo-ruraux en dehors du domaine forestier se sont heurtées par le passé une forte opposition de la part de la population autochtone.

*« En fait il y a eu une réaction épidermique en disant « putain, viens pas nous dire ce qu'on fait, et viens pas nous dire qu'on ne fait rien ». C'est leur approche vraiment... citoyens : « eh oh les bouseux, c'est nous qui arrivons » » (Romain, GFCE du Chêne)*

4.2.3. La gouvernance : les GFCE proposent de nouvelles formes de prises de décision en commun

*(a) Les GFCE : une structure qui met en avant le rôle du collectif*

Une première particularité des GFCE par rapport aux autres formes de GFF tient dans le nombre important d'associés qui les composent – de quelques dizaines jusqu'à plusieurs centaines d'associés. C'est une première « réutilisation » du statut de groupement tel qu'il a été initialement pensé par l'État.

*« On a un peu hacké le truc en fait. On a pris la loi, on a dit « ah mais en fait, c'est super ! ». On n'est pas censé être 300 dans un groupement forestier. Ça n'existe pas une famille à 300 enfants hein... c'est pas le but ! » (Dorian, GFC du Chevreuil).*

Plusieurs motifs expliquent ce recours inhabituel au collectif. Il permet d'abord au groupement, pragmatiquement, d'atteindre ses objectifs financiers : il permet en effet d'amasser plus d'argent qu'une personne seule, et donc augmenter la force de frappe en facilitant l'achat de foncier forestier, et augmentant du même coup la surface « préservée » des coupes rases. Cet appel à la contribution financière par l'achat de parts sociales se décline en deux stratégies majeures. La première consiste à chercher à obtenir rapidement de grandes sommes d'argent, en instaurant un ticket d'entrée élevé (jusqu'à 10 000€), ce qui permet d'atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros avec peu d'associés. La seconde, consiste, au contraire, à jouer sur le nombre, en instaurant un ticket d'entrée faible, accessible à tous, pour inciter un maximum de personnes à rejoindre le GFCE. Cette stratégie, qui tire ses racines des réseaux militants traditionnels, vise par le même coup à interpeler les institutions et acteurs de la filière conventionnelle par le nombre conséquent de sympathisants et d'associés. Bien qu'ils souhaitent garder une forme de coexistence pacifique avec les structures dominantes et éviter toute confrontation directe et rapports hostiles, ils comptent sur le fait qu'au niveau local, que le nombre grandissant de GFCE envoie un signal, et force la filière à se justifier de ses actes.

Le deuxième argument motivant un recours inhabituel au collectif au sein des GFCE est l'idée de permettre à la société civile de reprendre du pouvoir de décision et d'action sur la gestion des forêts. En effet, un des principaux reproches formulés à l'encontre de la gestion actuelle des forêts est une certaine centralisation du pouvoir par les institutions forestières. Les

GFCE ont ainsi historiquement été créés pour permettre à des citoyens, en accédant à la propriété forestière, d'avoir voix au chapitre.

*« Son constat à Lucienne, c'est de dire : « si on est militant, qu'on veut changer les choses localement, si on n'est pas propriétaire, ça marche pas ». Donc elle, c'est juste pragmatique, c'est pas une philosophie politique, c'est de dire « il faut que qu'on soit propriétaires, sinon on n'est pas écoutés. » » (Daniel, GFCE du Hérisson).*

Héritiers de cette pensée, les GFCE plus récents promeuvent une gestion décentralisée et participative des forêts. Ils cherchent donc tous à faire de leur groupement un outil d'« *éducation populaire* » (Sébastien, GFCE du Blaireau) à la gestion forestière. Ils impliquent pour cela les associés – à des degrés différents selon le type de GFCE et ses objectifs (voir partie 4.3) – dans diverses activités : invitation à des sorties en forêts, à participer aux diagnostics sylvicoles, aux travaux forestiers, à découvrir des activités de gestion comme le marquage etc. Si certains groupements font le choix de continuer à s'en remettre à un expert forestier pour la gestion forestière du groupement, que celui-ci soit lui-même associé ou qu'il soit prestataire, d'autres groupements vont pousser l'idée d'éducation populaire jusqu'à chercher à faire en sorte que les citoyens acquièrent, après un temps d'apprentissage, les compétences nécessaires en vue d'une autonomisation totale vis-à-vis des gestionnaires professionnels à terme (Romain, GFCE du Chêne ; Daniel, GFCE du Hérisson). L'idée serait donc, grâce aux GFCE, de réformer le modèle social dans son ensemble, en responsabilisant le propriétaire forestier face aux devoirs qui lui incombent dans la gestion de ce bien commun précieux : *« si les GFI se développent aujourd'hui c'est parce que les gens qu'ont de l'épargne n'ont pas le temps et n'ont pas envie d'avoir la charge mentale de la gestion des forêts. » (Daniel, GFCE du Hérisson).* Dès lors, si le GFCE se donne une ambition d'opposition au modèle traditionnel et de rapport à l'expertise, il doit faire en sorte que tous ses associés participent à la gestion forestière, sans discrimination sur leurs compétences initiales, et que les décisions ne soient pas centralisées, monopolisées par une seule personne. C'est un élément important de l'identité même des GFCE, qui en font un des critères phares à respecter pour prétendre au titre de groupement « *citoyen* ».

*« Et donc c'est là aussi que moi j'ai envie de que le RAF casse les choses : c'est à dire que si vraiment on veut une gestion citoyenne par des acteurs locaux qui se mettent ensemble, eh bien il faut arrêter de dire « il y en a un qui fait tout à ma place ». » (Daniel, GFCE du Hérisson)*

Derrière cette confiance accordée au collectif, on décèle plus généralement une volonté d'approfondissement de la démocratie. Si l'expertise forestière, la connaissance scientifique et

économique, ne sont plus les seules sources de légitimité, cette dernière se fonde dans les GFCE sur un mode de gouvernance qui implique un maximum de personnes situées hors du secteur forestier, qui limite les inégalités de pouvoir, et qui vise un consensus. Cette idée peut se traduire dans les faits de façons multiples, en admettant plus ou moins d'associés dans le groupement, ou en faisant varier le champ et degré d'implication possible de chacun d'entre eux. Les GFCE se présentent néanmoins tous, dans leur diversité, au-delà de leurs pratiques sylvicoles, comme des lieux d'expérimentation de modes de gouvernance et de prises de décision démocratiques à petite échelle.

Par ailleurs, la participation des associés aux prises de décision stratégiques n'est pas qu'œuvre de charité selon les gérants des GFCE. Tous les groupements rencontrés mentionnent des bénéfices divers de l'intelligence collective par rapport à la centralisation du pouvoir décisionnel aux mains d'un expert unique. En effet, qu'ils soient gérés ou non par des gestionnaires forestiers professionnels, ils évoquent l'idée que le collectif leur permet d'atteindre de meilleurs résultats, plus riches, dans la mesure où plusieurs visions de la forêt sont représentées et défendues. Ce pluralisme, cette diversité de points de vue, de compétences et de « *sensibilités* » (*Daniel, GFCE du Hérisson*), vont créer un contre-cadrage pertinent face au traditionnel monopole du savoir détenu par le gestionnaire. L'objectif affiché par les groupements est donc de ne pas rassembler un ensemble de personnes homogènes, qui pensent de la même manière, mais de permettre d'ouvrir la discussion à un maximum de personnes soucieuses du devenir des forêts, dans le respect de la charte et du pacte d'associés qui résumant les valeurs portées par le groupement. On trouve de fait dans les GFCE des personnes au répertoire de revendications varié, mais qui se réunissent néanmoins dans l'enjeu principal au cœur de l'émergence des groupements : les coupes rases. « *C'est vraiment ce qui va unir tout le monde* » (*Mathilde, GFCE du Charme*) au-delà d'idéaux politiques plus larges. Elles jouent un rôle fédérateur ; tous les associés, malgré le pluralisme d'idées, se retrouvent autour de cette même notion : « *il y a un peu deux populations, les hippies et les réac'. Et là, ça les rejoint* » (*Mathilde, GFCE du Charme*).

Au-delà de visions de la forêt diverses qui enrichissent les prises de décision, la force du recours au collectif tient, selon les membres de GFCE, dans la palette de compétences et forces complémentaires qu'il détient, au-delà du savoir forestier. Nombre d'associés mentionnent ainsi les compétences en entrepreneuriat, en communication ou encore sur le plan juridique, qui

permettent un pilotage plus efficace de la structure. Chaque associé est donc invité à apporter un regard fin, dans son propre domaine d'expertise.

*« En vrai, quelles compétences on n'a pas sur 200 personnes<sup>15</sup> qui ont un métier, qui ont fait leur vie, qui ont une certaine expérience, un carnet d'adresses ? » (Romain, GFCE du Chevreuil)*

Comme mentionné précédemment, certains groupements vont pousser l'idée jusque dans la gestion forestière-même, en cherchant, après une phase d'apprentissage, à pouvoir s'émanciper des experts forestiers. En effet, ils vont se proposer d'expérimenter une gestion réellement collective de la forêt, en répartissant les savoirs et compétences nécessaires sur plusieurs membres qui agiront sur un même massif forestier. Cette organisation n'est pas seulement jugée potentiellement plus efficace : elle répond aussi à la volonté d'*empowerment* de la société civile qui est au cœur de la création du GFCE. Ce travail en collectif est évoqué comme source de plaisir et, pour les membres les plus actifs, comme l'une des raisons principales de leur implication dans le groupement. Le fonctionnement bénévole invite en effet chacun à se concentrer sur la tâche qui lui plaît le plus, et qui va lui procurer le plus grand épanouissement. Un exemple typique est l'attrait naturaliste, mentionné par une majorité d'associés au cours des entretiens, qui rend agréable et stimulant la constitution de diagnostics et inventaires forestiers.

#### *(b) Les procédures*

Par définition, les GFCE prônent l'idée d'une gouvernance « *d'initiative citoyenne* » et « *démocratique* » (RAF, s.d.) ce qui, comme évoqué précédemment, implique d'une part une forte implication des associés dans les orientations stratégiques de la structure et d'autre part la volonté de rompre avec des modèles plus traditionnels où la gestion est concentrée entre les mains de quelques individus. Cela se traduit dans les procédures encadrant les prises de décisions, dont certaines sont inscrites dans les statuts, le plus souvent rédigés collectivement.

Les AG annuelles constituent un moment clé pour la gouvernance des GFCE. Elles permettent à tous les associés de se réunir, débattre et voter sur les questions stratégiques concernant les actions et objectifs du groupement. L'ordre du jour inclut habituellement le rapport d'activité de l'année écoulée, le rapport financier, l'élection de la gérance et du bureau s'il existe, ainsi

---

<sup>15</sup> Le nombre de personnes évoqué ici a été modifié, dans la même échelle de grandeur. L'enquête évoque le nombre total d'associés dans le groupement.

que les sujets sur lesquels trancher. Les décisions y sont généralement prises par vote des associés à la majorité, pourvu que le quorum défini statutairement soit atteint. Le quorum garantit que les décisions prises soient représentatives d'un nombre suffisant de personnes ou de membres, évitant ainsi que des décisions importantes soient adoptées par un trop petit groupe. Il prévient ainsi les abus de pouvoir, légitime les prises de décisions, et encourage la participation des associés.

Lors du vote, le poids des voix de chaque associé varie en fonction des groupements : si beaucoup de GFCE font le choix de prôner une égalité de pouvoir entre les associés (« *1 associé, 1 voix* »), d'autres préfèrent maintenir une répartition du pouvoir proportionnelle au nombre de parts détenues par chaque associé. Ces derniers prônent en effet l'idée que l'investissement d'un associé dans le groupement peut en partie se mesurer à son apport financier ; corrélérer le poids décisionnel au nombre de parts détenues est alors perçu comme une façon de rassurer les gros apporteurs contre un possible « *détournement du projet* » (Bernard, *GFCE du Renard*) par des personnes ayant moins investi. Malgré ces variations possibles dans le poids relatif de chaque associé dans les prises de décision, des procédures sont mises en œuvre dans l'ensemble des GFCE pour limiter les écarts de pouvoir. La première consiste à statuer l'impossibilité de détenir un cumul de parts représentant un certain pourcentage du capital social du groupement (par exemple, plafonner le nombre maximal de parts sociales détenues par un même associé à 10% du capital du GFCE). L'objectif est de limiter la capacité de l'associé majoritaire à imposer ses choix en jouant sur la menace d'un départ soudain qui pourrait mettre à mal l'équilibre financier du groupement, qui a l'obligation juridique de racheter les parts des associés sortants. Pour les GFCE qui font le choix de corrélérer le pouvoir décisionnel au nombre de parts détenues, une deuxième stratégie complémentaire consiste à instaurer des paliers, en sus du plafond du nombre de part (par exemple : 1 voix si l'associé a entre 1 et 3 parts, 2 voix si l'associé a entre 3 et 6 parts, et ainsi de suite).

En dehors des AG, la gestion quotidienne du groupement est le plus souvent aux mains de groupes de travail thématiques, appelés « comités », surtout si le groupement gagne en taille dépasse plusieurs dizaines d'associés. Ces comités vont notamment prendre en charge l'acquisition de foncier et la gestion forestière, ainsi que les tâches administratives pour épauler les gérants. Les membres des comités sont élus à chaque AG, et la durée de leur mandat est définie dans les statuts. Ils sont le plus généralement constitués de tout membre volontaire motivé pour participer activement à la gestion du groupement, même si certains types de GFCE

en restreignent l'accès aux associés ayant des compétences et connaissances avérées dans les comités visés. Les membres des comités sont généralement autonomes sur les prises de décision concernant les enjeux opérationnels : ils peuvent agir sans attendre l'aval de l'ensemble des associés, pourvu qu'ils respectent certaines règles. On s'attend notamment au respect d'un devoir de transparence de l'information envers les associés qui ne participent pas aux discussions (lettres d'information, et comptes-rendus de réunion doivent être régulièrement partagés), et au respect des valeurs inscrites dans le pacte d'associés, la charte et les statuts du groupement, qui peuvent définir des règles strictes, tant en matière de gouvernance, que de gestion écologique des forêts (gestion en SMCC, absence d'abatteuse, absence de produit chimique, éviter les coupes rases, etc.). Pour garantir l'application de ces principes, de nombreux groupements ont fait le choix de créer un « comité éthique », qui observe et évalue les prises de décisions pour que la raison d'être du groupement ne soit pas détournée. Enfin, le rôle des gérants peut varier, oscillant entre les seules tâches administratives et de représentation légale du groupement, et la prise en charge complète des décisions stratégiques concernant la gestion sylvicole, en fonction du poids accordé au sein du groupement à l'expertise forestière. Le bureau, constitué de la gérance et des représentants des comités, se réunit régulièrement pour s'assurer que les activités courantes se déroulent correctement. Au sein de cette instance, il est généralement convenu que chaque membre a une voix égale. Les décisions peuvent être prises par vote, comme lors des AG, mais le nombre réduit de membres (autour d'une dizaine) invite plusieurs GFCE à expérimenter d'autres modes de prise de décision, telles que la recherche de consensus, notamment pour trancher les questions les plus sensibles, afin de prendre en compte tous les points de vue et espérer une plus grande acceptabilité de la décision finale. Les propositions sont débattues, amendées de façon itérative, jusqu'à ce qu'un commun accord soit trouvé. Notons que si certains gérants de GFCE constatent l'existence d'« *une grande diversité* » dans le profil des associés, ils admettent que le bureau et plus généralement « *les gens qui sont actifs* » sont « *à peu près dans la même vision* » (Mathilde, GFCE du Charme), ce qui peut réduire le pluralisme dans les instances délibératives sur les décisions courantes du groupement. Enfin, les associés peuvent être amenés à voter pour des prises de décisions courantes si les membres du bureau ne parviennent pas à un consensus à l'issue des délibérations ou si le sujet est jugé trop stratégique pour n'être décidé qu'en comité restreint. Ils sont également encouragés à participer activement à la vie du groupement, soit en participant bénévolement et volontairement aux actions des comités (sorties en forêt, diagnostics forestiers, communications), soit en prenant part à d'autres activités éducatives ou de sensibilisation.

#### 4.2.3 Raison d'être du groupement : entre préservation et exploitation durable des forêts, des différences de pratiques qui révèlent une hiérarchisation différenciée des objectifs

Les GFCE ont tous pour socle commun de chercher à préserver la richesse des forêts et de leur permettre de continuer à rendre l'ensemble des services écosystémiques qui lui sont associés. Concernant la manière la plus souhaitable de les gérer, ils prônent une gestion « arbre par arbre », via la SMCC développée par l'association ProSilva, qui permet de sortir des arbres de qualité, en intervenant régulièrement sur les parcelles, tout en respectant l'écosystème. Néanmoins, derrière cette défense partagée de la multifonctionnalité des forêts, on remarque une hiérarchisation différenciée des objectifs selon les groupements, qui s'incarne ensuite dans la stratégie d'acquisition de foncier qu'ils choisissent de mettre en œuvre.

Ainsi, une première partie des GFCE se donne pour raison d'être de démontrer qu'une exploitation durable des forêts est à la fois techniquement faisable et économiquement rentable. Leur objectif est de prouver qu'il existe des alternatives viables aux pratiques sylvicoles conventionnelles. Ils cherchent alors à générer des volumes significatifs de bois destinés aux circuits classiques de consommation, tout en expérimentant des méthodes de sylviculture alternative respectueuses de l'environnement et en prouvant la viabilité économique de leur modèle. Pour atteindre ces objectifs, ces groupements visent à acquérir de grandes surfaces, de parcelles diversifiées et prêtes à être exploitées, et qui couvrent généralement un vaste périmètre.

Une seconde frange de GFCE estime qu'il n'est pas de leur ressort de « *démontrer qu'une autre sylviculture est possible* » : non seulement leurs statuts ne sont pas les plus adéquats pour le faire, mais d'autres structures – telles que ProSilva notamment – ont déjà réussi à se faire entendre sur ce sujet et à s'imposer dans les débats. Pour eux, l'objectif principal des GFCE est donc, plus humblement, de préserver la biodiversité forestière en évitant le recours aux coupes rases (Bernard, *GFCE du Renard*). Ils sont tous bien conscients qu'il n'est pas réaliste de « *mettre la forêt sous cloche* » : la majorité des membres de GFCE sont des habitants de la région forestière où le groupement est implanté et se chauffent souvent au bois. Par conséquent, ils estiment qu'il est nécessaire, en tant que grand propriétaire forestier, de produire du bois pour éviter de sombrer dans l'hypocrisie et rester cohérents avec les principes qu'ils défendent. Ils ne peuvent donc pas laisser leur forêt en libre évolution tout en consommant sans scrupule du bois venu d'autres forêts. Cette situation est décrite au cours des entretiens soit comme une

conviction profonde à défendre, soit comme un compromis personnel – il est évident que beaucoup de membres trouvent encore difficile d'accepter de couper du bois, et le vivent comme un moindre mal, en s'appuyant sur des discours rationnels (nécessité de chauffage au bois, matériau de construction durable...).

*« Je pense qu'au sein de ce groupement, on a un côté un peu Idéfix, on est malheureux dès qu'on coupe un arbre. » (Fanny, GFC du Châtaignier)*

La stratégie d'acquisition choisie par ce type de groupement diffère donc largement de celle adoptée par ceux qui misent sur une exploitation durable avant tout. Si l'objectif premier est de soustraire un maximum de parcelles aux coupes rases qui se multiplient sur le secteur, le rôle du GFCE sera d'acquérir le plus de surface forestière possible dans son périmètre d'intervention, qui s'étend le plus souvent sur un rayon très restreint (20 à 30 kilomètres autour de sa base). Les GFCE de ce type vont alors procéder de façon très opportuniste, en achetant de nouvelles parcelles dès que le budget leur permet. Ils acceptent ainsi des parcelles très hétérogènes et parfois très petites (1 ou 2 hectares), tout en se donnant des critères de priorisation des dossiers en fonction du risque ou du danger que représente la coupe rase : « là où sont les machines » (Fanny, GFCE de l'Erable), ou encore « les zones d'intérêt écologique » comme les zones humides. (Romain, GFCE du Chêne).

*« Le premier objectif, c'est de soustraire ces parcelles-là à la dévastation, donc acheter des parcelles de bois en bordure de rivière, des parcelles de bois dans des gros milieux forestiers, dans des zones sensibles. Voilà, rien que de ne rien faire, c'était déjà quelque chose de bénéfique. Et la gestion, on verra plus tard ». (Romain, GFCE du Chêne)*

La stratégie d'acquisition foncière que les groupements adoptent dépend donc de la hiérarchisation qu'ils font de leurs objectifs, et plus particulièrement de la priorité accordée à la production de bois. Les caractéristiques des parcelles acquises influent ensuite grandement, en retour, sur la capacité des groupements à atteindre ou non leurs objectifs en termes d'exploitation et de valorisation de bois. En effet, si les groupements choisissent de se concentrer sur la production durable de bois, ils achètent, on l'a vu, des parcelles qui vont leur permettre d'atteindre cet objectif. Toutefois, si la production de bois est jugée comme un objectif secondaire, résiduel, et que l'acquisition se fait principalement de manière opportuniste, les groupements se retrouvent souvent propriétaires d'une myriade de petites parcelles hétérogènes, rendant la gestion chronophage et difficile, avec un grand risque d'épuisement pour des bénévoles non-experts. De plus, les caractéristiques des parcelles peuvent rendre difficile la recherche de partenaires économiques, tant en amont (opérations

sylvicoles) qu'en aval (transformation du bois), et ainsi réduire la capacité de ces GFCE à proposer une réelle alternative en termes de gestion et valorisation du bois, au-delà de la préservation des forêts. En effet, leur difficulté tient le plus souvent à leur moindre capacité à sortir de gros volumes de bois. Or, s'ils ne cherchent pas tous à alimenter le circuit économique classique, il s'avère que même les circuits alternatifs peuvent leur imposer une volumétrie minimale pour l'achat de bois. Encore jeunes et à la recherche d'un modèle économique stable sur le plus long-terme, à débattre avec leurs associés, nombre de groupements ont fait le choix temporaire de ne proposer leurs bois qu'à l'autoconsommation. Ce sont alors les associés qui exploitent bénévolement les bois, afin de produire gratuitement leur bois de chauffage ou des piquets. Ils évoquent cette solution le plus souvent comme une période de transition, et ils cherchent parallèlement à acquérir plus de parcelles voisines, et à construire un plan de gestion cohérent qui leur permettra à moyen terme d'ouvrir le groupement à d'autres acteurs, tant pour l'exploitation que la consommation de bois. L'ambition d'une partie des associés est de faire du GFCE un soutien à la création d'une filière locale, en circuit court, où le bois serait produit, exploité et consommé au niveau régional, et où des exploitants extérieurs au groupement pourraient être rémunérés « *de façon juste* » (Romain, GFCE du Chêne), travailler de façon plus humaine, conviviale et « *vivable* » (Daniel, GFCE du Hérisson).

#### 4.2.4. L'engagement bénévole et ses limites : quelles évolutions possibles pour les GFCE dans le temps ?

Si une minorité de groupement a fait le choix de rémunérer une partie de ses activités et d'accorder un statut professionnel à ses gérants, la plupart d'entre eux fonctionnent exclusivement de manière bénévole, ce qui induit une répartition très inégale des tâches dans les faits, avec un nombre assez restreint de membres actifs au quotidien, malgré l'ambition d'horizontalité qui les anime.

*« En gros dans un groupement forestier faut bien comprendre que... tu sais c'est Pareto : il y a 80% de masse silencieuse qui... dont la moitié qui vote pas, et dont la moitié qui vote quand on leur demande. Il y a 10% - 15% de gens intéressés qui viennent aux sorties mais qui n'agissent pas quoi. Et il y a 5% de bénévoles qui font des trucs. » (Sébastien, GFCE du Blaireau).*

Notons d'abord que bon nombre d'associés rencontrés limitent volontairement leur implication dans le groupement à l'apport financier, qu'ils voient soit comme un don, soit comme un placement financier pour soutenir une cause qui les tient à cœur. Qu'ils rejoignent le groupement par amitié envers les membres les plus actifs, par solidarité pour leur initiative, ou qu'ils l'aient découvert par des médias traditionnels, ces associés évoquent tous une confiance

totale envers les gérants (*Diane, GFCE du Charme ; Gaëtane, GFCE du Châtaignier*). Ils se contentent de s'informer des actualités du GFCE via les lettres d'information et de prendre part aux AG, mais ne souhaitent pas s'impliquer davantage dans la gestion courante du groupement.

*« On connaît Marie et Alexis<sup>16</sup>, enfin je veux dire... S'ils sont à ce point engagés dans cette structure, dans cette association, c'est que ça... tout va bien quoi. Moi je fais confiance. »*

*« Moi j'avais plus du tout envie de prendre de contraintes ni d'engagements, j'avais tellement ma dose professionnelle que... Et ça me va très bien pour l'instant. J'ai pas envie de me redonner des contraintes. Je suis que dans une association, et quand je dois y aller, ça me pompe l'air. » (Gaëtane, GFCE du Châtaignier)*

L'implication des membres les plus actifs et volontaires diffère selon leur volonté ou aptitude à prendre en charge certaines tâches. Comme évoqué, la majorité des membres de GFCE sont néophytes en matière de gestion forestière. Or, conscients des enjeux importants auxquels les forêts sont confrontées, beaucoup d'associés craignent de ne pas être à la hauteur du défi. Ils estiment manquer des connaissances et compétences nécessaires pour se porter responsables de la gestion forestière du groupement, et ce malgré des tentatives d'autoformation par le biais de cours en lignes, de stages courts ou de sorties en forêt accompagnées de gestionnaires professionnels. Malgré la volonté affichée de redonner du pouvoir de décision à la société civile, on remarque finalement dans les pratiques d'une majorité de groupements enquêtés une valorisation disproportionnée de la parole d'expert, qu'il soit interne ou externe au groupement. Cela a pour conséquence directe de centraliser le pouvoir, en matière de gestion forestière, autour de la personne jugée la plus compétente.

*« Je me sentais pas légitime, du coup, j'y trouvais pas ma place et ça a créé un peu des tensions pour moi, et en fait assez vite, au bout de quelques mois, j'ai dit, « non, je jette l'éponge » » (Véronique, GFCE du Chêne)*

*« Les statuts prévoient que chaque année il y en a un qui sort pour un qui rentre, eh ben notre GFC ça fait trois ans<sup>17</sup> qu'il existe, et il n'y en a pas un qui est sorti, parce qu'il y a personne qui rentre. A chaque fois il y en a une qui dit « moi je veux sortir je vous le rappelle ». Alors il y en a beaucoup qui disent « ben moi je me sens pas capable » ». (Daniel, GFCE du Hérisson)*

Par ailleurs, les membres les plus actifs cherchent également, à travers leur engagement dans le groupement, un certain plaisir. Ils sont notamment motivés par l'apprentissage de connaissances naturalistes, par l'idée de passer plus de temps en forêt, mais aussi par l'aventure humaine que

---

<sup>16</sup> Les noms ont été changés. L'enquêtée évoque ici deux des co-gérants fondateurs du GFCE.

<sup>17</sup> La date de création du GFCE mentionné a été modifiée.

représente la gestion collective des parcelles. Cet aspect se retrouve tout particulièrement chez les associés néo-ruraux qui cherchent dans le groupement, au-delà de la préservation des forêts, un vecteur d'intégration sociale.

*« Je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui recherchent à travers le groupement une intégration sociale. Enfin pour moi aussi : on est quand même à la campagne, moi je vis seule avec mon fils maintenant. (...) Mais on est plusieurs aussi à le faire pour faire partie d'une communauté ». (Mathilde, GFCE du Charme)*

Dès lors, ils sont plus enclins à choisir des tâches et s'impliquer dans des comités dans lesquels ils vont pouvoir exprimer leurs compétences ainsi que leurs envies, rencontrer du monde, acquérir collectivement des connaissances naturalistes, tandis que les tâches jugées les plus pénibles et chronophages sont délaissées. Ces dernières sont donc le plus souvent à la charge totale des gérants co-fondateurs. En conséquence, on remarque dans les GFCE une répartition très inégale des tâches, avec un grand nombre de responsabilités qui pèsent sur un petit nombre de membres. Le manque de moyens humains et logistiques liés au peut mettre à mal leur capacité à atteindre certains objectifs, notamment en matière de gestion forestière.

*« On s'est rendu compte cette année qu'il y avait eu dans le groupement « forêt »..., ils n'étaient pas assez nombreux à être actifs. (...) Dans le diagnostic forestier qu'on a fait par un écologue, il y avait des travaux de coupe à faire. En fait c'est très long. Ils ont passé beaucoup de temps à couper un à un tous ceux qui étaient identifiés – c'était 170 arbres – pour faire des éclaircies pour permettre à la végétation de renaître (...) et en fait ils ont passé tellement de temps à faire ça qu'ils n'ont pas eu le temps de définir les massifs prioritaires sur les autres parcelles et de lancer les travaux ». (Mathilde, GFCE du Charme)*

Cette situation laisse en outre planer un risque de surmenage chez les gérants et membres du bureau les plus actifs d'une part, et d'autre part une frustration de ne pas parvenir à atteindre les résultats espérés. Plusieurs solutions possibles ont été évoquées au cours des entretiens. La première consiste à déléguer une partie des tâches à d'autres acteurs. Certains groupements envisagent ainsi de recourir à des prestataires pour prendre en charge les tâches administratives. Une partie envisage même de trouver des partenaires de confiance pour la prise en charge de certaines de leurs parcelles, par exemple via le recours à un technicien pour la constitution du plan de gestion, ou encore via la délégation totale de parcelles au Conservatoire d'Espaces Naturels local. Une deuxième piste consiste à rémunérer les gérants pour qu'ils puissent dégager plus de temps à la gestion administrative et/ou forestière du groupement. Cette idée fait toutefois très largement l'objet de controverses, dans la mesure où beaucoup de membres y voient un risque de glissement vers les modes de gouvernance des plus traditionnels, et notamment des GFI, et une perte de « l'initiative citoyenne » censée être aux fondements-

mêmes des GFCE. Enfin, soulignons que bon nombre de GFCE font le choix d'assumer le manque structurel d'efficacité. Il est vécu comme un moindre mal, un compromis à accepter pour « *tenir la longueur* » sans trop « *subir* » la pression et risquer le burn-out (*Fanny, GFCE de l'Érable*) : il faut ainsi accepter les implications variables des associés, en fonction de leur motivation et du temps qu'ils peuvent consacrer au groupement, sans succomber à la tentation de rogner sur leurs valeurs d'horizontalité en simplifiant les procédures. Notamment, en ce qui concerne les forêts acquises, plusieurs associés évoquent que « *ce n'est pas grave si on laisse la forêt pousser, elle se porte très bien* » (*Bernard, GFCE du Renard*). Les enquêtés rappellent pour la plupart la date très récente de création du groupement, et tempèrent les constats d'inefficacité de leur mode de gouvernance. Ils cherchent, de manière itérative, à s'améliorer de façon continue, en apprenant chaque année de leurs erreurs, et en cherchant des moyens de monter en compétence et d'impliquer davantage les associés.

#### 4.2.5. Mise en réseau des GFCE : une condition essentielle à leur multiplication

Les gérants des GFCE rencontrés ont systématiquement mentionné l'appui précieux des groupements plus anciens pour accompagner la création de leur structure. Ce « *mentorat* » (*Sébastien, GFCE du Blaireau*), est d'autant plus important dans la constitution des GFCE qu'il s'agit d'une forme juridique encore méconnue, que les fondateurs soient issus ou non du milieu forestier.

*« Le GFCE du Chêne nous aide sur plein de trucs, que ce soit administratif, stratégique, communication... (...) nos fichiers de suivi financier, ça vient d'eux » (Mathilde, GFCE du Charme)*

Les membres actifs des GFCE s'appuient aujourd'hui principalement sur la plateforme infoGFCE, un centre de ressources devenu incontournable, et qui se présente comme une véritable boîte à outils collaborative au service des GFCE et plus généralement de « *toute structure collective d'acquisition et de gestion écologique des forêts* ». Animé en collaboration avec le RAF, il propose gratuitement des ressources utiles (pages explicatives, modèles de documents administratifs et financiers) et facilite les échanges entre GFCE via une messagerie instantanée et l'organisation de rencontres biennuelles. Il permet ainsi d'aider les gérants dans les tâches administratives – qui sont décrites par la majorité des membres comme complexes, pénibles et énergivores – afin de faire en sorte que la gestion du groupement « *reste un plaisir* ». Cet entrain est un facteur jugé essentiel à la pérennité de la gérance, et donc du groupement (*Romain, GFC du Chêne*). D'autre part, infoGFCE permet la mise en réseau des membres, afin d'éviter « *l'isolement* » paralysant qu'ils peuvent ressentir, et facilite ainsi le passage à l'action

grâce au retour d'expérience des plus anciens (*Romain, GFCE du Chêne*). Cette mise en réseau est d'autant plus importante que la quasi-totalité des GFCE rencontrés visent une croissance très limitée au niveau géographique. Ils misent plutôt sur une montée en puissance du modèle par la réplique, sur d'autres territoires, d'initiatives similaires.

### 4.3. Typologie des GFCE

#### 4.3.1. Méthodologie et choix des variables

Afin de synthétiser notre compréhension des GFCE issue de cette enquête exploratoire, nous proposons maintenant de répartir les groupements rencontrés en grands types qui partagent des caractéristiques communes. Suivant les recommandations de Durkheim, qui invitait à substituer « *à la multiplicité indéfinie des individus un nombre restreint de types* » (Durkheim, 1894), nous cherchons à « *mettre de l'ordre dans la complexité du réel* » (Demazière, 2013), à nous s'extraire de la singularité de chaque groupement, afin de dégager des similitudes sans évacuer toute la richesse de notre corpus. Nous justifions la création d'une typologie, qui simplifiera nécessairement la réalité, par le surcroît de compréhension que nous estimons nécessaire, de façon transitoire, et qui nous permettra de discuter plus aisément de la capacité transformative des GFCE par la suite.

La typologie que nous proposons a une visée descriptive, contrairement aux idéaux-types inspirés de la méthode wébérienne. En effet, nous ne cherchons pas à « *styliser la réalité* » (Schnapper, 1999), mais à rendre compte des discours des enquêtés, en regroupant les GFCE en « *types* » bien différenciés, dotés d'une cohérence interne. Nous nous sommes d'abord tournés par la littérature existante autour des GFCE et avons notamment pris pour point de départ une première typologie, issue d'une enquête sociologique et d'une série d'entretiens semi-directifs menés sur 8 GFCE, qui répartissait ces derniers en deux catégories : les « *GFCE associatifs* » et « *GFCE professionnels* » (Bresteaux, 2021). Cette distinction proposée par Paul Bresteaux et Olympe Dürrleman dans le cadre de leur mémoire de fins d'études de management des ressources naturelles a été reprise à de multiples reprises au cours de nos entretiens : les gérants et autres associés de GFCE la connaissent et l'emploient pour se distinguer les uns des autres, et expliciter leur position sur le spectre des différents modèles possibles, dans la nébuleuse que représente le mouvement des GFCE. Cette distinction binaire ne nous semblait néanmoins pas en mesure d'embrasser la variété des 10 GFCE rencontrés au cours de l'enquête. Nous proposons donc un amendement et un enrichissement de cette étude.

Notre typologie procède d'une démarche inductive et descriptive, proche de la complexité des données et orientée vers la réduction de l'hétérogénéité des groupements, par repérage et consolidation de différenciations structurantes. Ainsi, nous avons d'abord procédé à un travail d'analyse longitudinale des entretiens : nous avons condensé les informations relatives à chaque GFCE en fiches et mémos, puis repéré les thèmes récurrents apparaissant dans les discours. Nous avons ensuite fait une analyse transversale, en comparant les fiches entre elles, et énuméré un certain nombre de variables possibles permettant de distinguer nos groupements. Ces analyses nous ont permis de distinguer 4 GFCE aux modèles et logiques sensiblement différentes, bien que partageant des valeurs et pratiques communes, que nous avons explicitées dans la partie 4.2. de nos résultats. A partir de ces derniers, auxquels nous avons conféré le statut « *d'unités noyaux* » (Demazière, 2013), nous avons établi des « *tas* » de manière incrémentale, en agrégeant les autres groupements autour de ces unités, jusqu'à ce que chaque groupement se retrouve dans un (seul) type. Nous avons ensuite cherché à expliciter les différenciations structurantes entre ces types en identifiant 6 variables discriminantes, que nous détaillons ci-dessous. Nous avons procédé de façon itérative, en supprimant successivement les variables qui nous semblaient redondantes, qui ne permettaient pas de distinguer les groupements entre eux ou de faciliter la compréhension de leur logique interne. Notons enfin que notre typologie n'a pour ambition que de classer les 10 GFCE rencontrés et ne saurait se montrer exhaustive : elle propose une vision bien temporaire, partielle, ainsi une étape intermédiaire à partir de laquelle nous poursuivrons notre analyse.

Les 6 variables discriminantes que nous avons retenues sont les suivantes :

### **1. Le ticket d'entrée**

Le ticket d'entrée désigne le montant minimum que chaque associé doit apporter pour rejoindre le groupement. Celui-ci varie entre les groupements, entre 100 et 10 000€, avec quelques paliers intermédiaires (300 et 1000€). Le choix du montant du ticket d'entrée semble refléter les priorités et les valeurs des groupements. Un ticket d'entrée faible est notamment fixé pour rendre l'initiative accessible au plus grand nombre et encourager la participation sans obstacle financier, dans un objectif de sensibilisation du grand public aux enjeux forestiers. À l'inverse, les partisans des tickets d'entrée élevés les justifient par la recherche d'efficacité tant dans la gouvernance (le montant non-négligeable étant supposément gage d'une plus grande implication des associés dans les décisions stratégiques) que dans l'acquisition de foncier forestier, afin

d'atteindre rapidement des surfaces assez grandes pour être exploitées. Malgré la variété des tickets d'entrée, nous avons donc choisi de distinguer seulement 2 modalités à notre variable, en fonction de la logique qui a motivé les associés fondateurs à faire leur choix : *ticket d'entrée faible / ticket d'entrée élevé*.

## **2. Le nombre d'associés visés**

Le nombre d'associés visés se détermine dès la constitution du groupement, et varie entre une vingtaine d'associés et quelques centaines, jusqu'à dépasser le millier. Ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est de repérer ce qui justifie pour les associés fondateurs et gérants de ne plus accepter de nouveaux associés à partir d'un certain seuil. Celui-ci se détermine en fonction de l'idéal de gouvernance poursuivi, du capital financier à atteindre, ou des lourdeurs administratives qui résulteraient de la gestion d'un grand nombre d'associés. Il est donc la résultante de deux logiques opposées : avoir le nombre minimal d'associés qui permet de répondre aux ambitions du groupement, ou au contraire le nombre maximum d'associés qu'il est possible d'atteindre sans mettre en péril les objectifs du groupement. Nous distinguons alors deux modalités : *le moins possible / le plus possible*

## **3. A qui revient la compétence en matière de gestion forestière ?**

La désignation des personnes qui décident de la gestion effective des forêts du groupement est un marqueur de la repolitisation des débats que le GFCE souhaite ou non porter. En effet, une partie d'entre eux délègue cette compétence à des gestionnaires professionnels, internes ou non à la structure : les associés leur font confiance, dans la mesure où ils sont jugés détenteurs du savoir et des connaissances nécessaires pour répondre à leurs attentes sur le plan écologique. Cette délégation du pouvoir aux experts reflète aussi la hiérarchisation des objectifs de ce type de groupement : leurs attentes sont satisfaites à partir du moment où l'environnement est préservé. Au contraire, une deuxième frange de GFCE a pour ambition de remettre en cause le pouvoir de ces experts, et redonner un maximum de capacité d'agir à la société civile : le GFCE se présente ainsi comme un outil d'éducation populaire, qui leur permettra d'apprendre sur le tas les savoirs et savoir-faire principaux en matière de gestion – et même éventuellement d'exploitation forestière. Selon les cas, les associés procéderont soit seuls, après une phase d'auto-formation, en tenant à faire toutes les démarches en interne et de façon bénévole, soit en déléguant la gestion d'une partie de leurs parcelles, en

raison de leurs spécificités ou de compétences particulières détenues par le prestataire partenaire. Nous distinguons donc trois modalités : *délégation totale à un ou plusieurs experts professionnels* (interne ou non au groupement) / *pratiquée uniquement par les associés bénévoles / mixte*. Nous faisons le choix de classer les groupements en fonction de leur ambition finale : par exemple, un jeune groupement qui délègue une partie de la gestion de ses parcelles à un expert à des fins de formation, mais qui ambitionne à court-terme de faire reposer l'intégralité de la compétence aux associés bénévoles se verra attribuer la modalité « *pratiquée uniquement par les associés bénévoles* ».

#### **4. Le statut du gérant**

Un quatrième élément qui nous paraît déterminant est le statut de la gérance au sein du groupement, et le fait qu'elle tire ou non une rémunération de son activité. Cette rémunération confère en effet aux gérants un statut particulier, dans la mesure où elle se justifie par la prise en charge totale de certaines compétences et responsabilités au sein du GFCE, et qu'elle acte une hiérarchisation du pouvoir décisionnel au sein du groupement. Nous distinguons donc deux modalités : *professionnel / bénévole*.

#### **5. Le périmètre géographique d'acquisition de forêts**

Le périmètre géographique sur lequel le GFCE agit et acquiert des parcelles forestières est le reflet de la raison d'être du groupement. L'étendue de son action découle en effet des objectifs prioritaires justifiant sa création : soustraire un maximum de parcelles aux coupes rases ou proposer un modèle de gestion sylvicole durable. Le périmètre d'intervention des groupements va ainsi de l'échelle très locale (quelques dizaines de kilomètres autour de la base) jusqu'à l'échelle nationale. Nous distinguons donc trois modalités : *départementale / régionale / nationale*, en considérant plutôt les circonférences des périmètres, et en adoptant par conséquent des définitions plus souples que les échelles administratives.

#### **6. La transformation et la valorisation du bois**

Nous distinguons ici les groupements en fonction du statut des personnes qui exploitent les bois, ainsi que la destination visée de leurs produits ligneux. Le statut d'avancement des groupements rencontrés, fondés moins de 4 ans avant le début de l'enquête, ainsi que l'absence de détermination statutaire sur ces sujets introduisent un degré d'incertitude concernant cette variable. Plus qu'un reflet des pratiques actuelles, elle

décrit les positionnements et réflexions qui sont mouvantes. Nous distinguons 4 modalités : *majoritairement interne / majoritairement externe / mixte*

Figure 4 : Répartition des GFCE enquêtés en fonction de 6 variables et de leurs modalités.

Source : Bettina Leblanc (auteure), 2024

Variabiles	Modalités	GFC du Chêne	GFC du Charme	GFC du Châtaignier	GFC du Hêtre	GFC de l'Érable	GFC du Renard	GFC du Lièvre	GFC du Chevreuil	GFC du Blaireau	GFC du Hérisson
Ticket d'entrée	Faible	x	x	x	x	x	x				
	Élevé							x	x	x	x
Nombre d'associés visés	Le moins possible							x	x		x
	Le plus possible	x	x	x	x	x	x			x	
Compétence gestion forestière	Délégation totale à un ou plusieurs experts professionnels							x	x	x	
	Pratiquée uniquement par associés bénévoles			x	x	x	x				x
	Mixte	x	x								
Statut gérant	Bénévole	x	x	x	x	x	x				x
	Professionnel							x	x	x	
Echelle géographique	Départementale	x	x	x	x	x	x				x
	Régionale							x	x		
	Nationale									x	
Transformation et valorisation du bois	Majoritairement interne	x	x	x		x					
	Majoritairement externe « alternatif »				x		x				
	Mixte							x	x	x	x
		Type 1 : "association locale"						Type 2 : "placement durable"		Type 3 : "foncière forestière"	Type 4 : "famille étendue"

Nous avons nommé les types de groupements obtenus en fonction de la façon dont les associés seraient selon nous amenés à les décrire. Nous obtenons 4 groupements types (GT) : le GT1 fonctionnant comme une « association locale » de préservation et gestion durable des forêts, le GT2 qui constitue un « placement durable » et éthique en faveur de la protection de la biodiversité, le GT3 qui fonctionne à la façon d'une foncière solidaire, et le GT4 qui s'autoproclame comme une « famille sans lien de sang » unie par la volonté de gérer la forêt.

#### 4.3.2. Les 4 types de GFCE identifiés lors de l'enquête

##### (a) *GFCE type 1 (GT1) : "association locale"*

Le T1 comprend l'ensemble des GFCE rencontrés en Dordogne. Ces derniers ont l'ambition, dès le départ, de rassembler un large public : ils rendent la participation au groupement accessible à tous grâce à l'instauration d'un ticket d'entrée faible (100 à 300€). Les GT1 sont lancés par des acteurs habitant dans des territoires forestiers, et qui protestent contre la multiplication des coupes rases dans leur région. Leur projet est donc lié à un territoire précis, souvent très restreint, à l'échelle infra-départementale, sur un rayon de 20 à 30 kilomètres. Le registre émotionnel est fréquemment employé par les membres des GT1 pour expliquer leur

engagement dans le groupement. La forêt est un « *bien commun inappropriable* » (*Charte GFCE du Chêne*), et sa préservation est nécessaire au bien-être des associés.

*« Bien plus qu'un paysage, la forêt est cruciale pour nous permettre d'expérimenter une profonde sérénité et complétude » (Charte GFCE du Chêne)*

L'objectif des membres des GT1 est d'abord de protéger des paysages qui leur sont chers contre « *l'exploitation intensive de la forêt* », à l'origine d'une « *dévastation écologique* » (*Charte GFCE du Chêne*), et qui leur procure un sentiment de « *souffrance* » (*Bernard, GFCE du Renard*). Leur lutte a également une dimension politique, dans la mesure où les coupes rases sont motivées selon eux par « *la marchandisation de la nature (...) et la privatisation des biens communs par un pouvoir au service des intérêts financiers* ». (*Charte GFCE du Chêne*). Ainsi, la raison d'être de ces GFCE repose avant tout sur la « *préservation* » (*Rose, GFCE du Châtaignier*) des forêts, permise par l'acquisition de parcelles. Contrairement aux GT2 et GT4, l'objectif de production de bois est secondaire, bien qu'il soit jugé nécessaire pour répondre aux attentes des populations locales qui consomment du bois de chauffage et pour qui l'exploitation forestière fait partie du quotidien (*Mathilde, GFCE du Charme ; Romain, GFCE du Chêne*).

*« Le prélèvement minutieux des fruits de la forêt répond à des besoins locaux, raisonnables et raisonnés, avec le souci premier de préserver l'équilibre forestier ». (Charte GFCE du Chêne)*

La stratégie d'acquisition déployée par les GT1 fait écho à la hiérarchisation de leurs objectifs : ils cherchent à acquérir le plus de parcelles possible sur leur périmètre d'intervention, en priorisant leurs choix en fonction du risque de coupe rase qu'elles encourrent, de l'intérêt écologique qu'elles peuvent revêtir, mais aussi en fonction de leur appartenance à un massif forestier plus étendu. Ils procèdent pour cela de manière séquentielle : « *première étape, on se déploie. Deuxième étape, on grossit. Troisième étape, on gère les parcelles.* » (*Romain, GFCE du Chêne*). Ils se déploient alors par grappes, et élargissent progressivement leurs parcelles grâce au droit de préférence<sup>18</sup>, et en achetant de nouvelles forêts dès que leur budget le permet. L'acquisition de parcelles est en effet, comme dans tout groupement, conditionnée aux rentrées d'argent. Or, comme les GT1 sont peu enclins à générer de grosses ventes de bois, l'acquisition de parcelles est conditionnée par l'achat de nouvelles parts sociales par les associés existants ou rentrants. Dans la mesure où les GT1 appliquent des tickets d'entrée relativement faibles, le

---

<sup>18</sup> **Le droit de préférence** instauré en 2010, permet aux propriétaires forestiers voisins d'une parcelle boisée de moins de 4 hectares d'être prioritaires sur l'acquisition en cas de vente.

déploiement du groupement nécessite de faire rentrer un grand nombre d'associés, ce qui peut prendre du temps.

Le GT1 est par ailleurs perçu comme un outil d'éducation populaire, permettant l'apprentissage de tous les savoirs et connaissances nécessaires à une gestion forestière menée par les citoyens associés du groupement, de façon collégiale et démocratique, par le biais de « comités forêt » ouverts à tous les volontaires, peu importe les compétences de départ.

*« Le GFC exerce ses responsabilités selon les principes de démocratie et d'égalité où la parole de chacun vaut celle des autres » (Charte GFCE du Chêne)*

Cet apprentissage est vecteur de motivation et d'enthousiasme pour bonne partie des associés, qui rejoignent le groupement par attrait naturaliste et avec la volonté de « *passer du temps en forêt* ».

*« Je suis tout le temps enfermé, derrière un écran. Et donc c'était l'opportunité d'être dans la nature, d'apprendre des choses, d'avoir mon action de vie qui me parle, d'agir pour l'environnement, faire ce que j'aime. » (Romain, GFCE du Chêne)*

Les associés, pour la plupart novices en matière de gestion forestière, apprennent donc sur le terrain, dans les forêts acquises par le groupement. Ils se forment auprès des membres les plus expérimentés, des autres GFCE plus anciens, et s'appuient sur des prestataires et partenaires locaux qu'ils estiment alignés avec leurs valeurs et avec lesquels ils tissent des liens de confiance. L'objectif à long terme des GT1 est de s'émanciper, après une période d'apprentissage, d'un maximum de professionnels externes et d'assurer en interne et bénévolement l'ensemble des responsabilités liées à la gestion forestière. La délégation partielle de certaines tâches n'est néanmoins pas totalement exclue, en raison d'une part d'un travail conforme aux exigences écologiques et sociales portées par le groupement, mais aussi parfois par pragmatisme et conscience des limites de l'engagement bénévole en termes de temps comme de compétences.

#### *(b) GFCE type 2 (GT2) : "placement durable"*

La particularité des GT2 réside dans le statut de leurs gérants. Ces groupements sont en effet fondés à l'initiative de gestionnaires forestiers qui voient dans la création du GFCE un « *projet de vie* » qui leur permettra de « *passer plus de temps en forêt* » (Dorian, GFCE du Chevreuil ; Brice, GFCE du Lièvre). Ils souhaitent en effet se rémunérer de la gestion des forêts

du groupement, et d'en faire leur activité professionnelle principale. La création du groupement par les fondateurs des GT2 est ainsi synonyme de rampe de lancement pour de nouveaux gestionnaires qui souhaitent pratiquer une sylviculture respectueuse de l'environnement, en appliquant les principes de la SMCC, comme dans tous les GFCE.

*« On aimerait que le métier de gérant de groupements forestiers citoyens et écologiques puisse être quelque chose de possible pour des gens qui veulent se poser comme gestionnaires forestiers (...) pour avoir des premières forêts à gérer, se faire du réseau, des propriétaires. (...) Vu qu'on achète les forêts, on n'est pas en concurrence avec les autres. (...) C'est très compliqué de se faire son trou dans ce tissu » (Dorian, GFCE du Chevreuil).*

Les gérants fondateurs des GT2 dimensionnent le groupement, de manière à atteindre leurs ambitions professionnelles et donner vie à leur quotidien rêvé, *« sans se perdre »* (Dorian, GFCE du Chevreuil) dans une expansion sans limite qui contraindrait potentiellement leur capacité à être sur le terrain.

*« Aujourd'hui, on laisse plus rentrer d'autres personnes, on lève plus de fonds, on a atteint la taille qu'on voulait (...), on veut pas grossir; on veut pas s'éloigner du terrain, on veut pas gérer des gens (...) j'ai pas envie d'être patron non plus ». (Dorian, GFCE du Chevreuil).*

En créant le groupement, ils vont donc chercher à lever assez d'argent pour atteindre une surface forestière qu'ils jugent suffisante pour tirer un revenu convenable de leur activité. Celle-ci est fixée à 1000 hectares pour les GT2 interrogés au cours de l'enquête. Afin d'atteindre le plus rapidement possible ce chiffre, ils instaurent des tickets d'entrée élevés (10 000€), ce qui leur permet d'acquérir très vite des parcelles accessibles (dans un périmètre de 2 heures autour de chez eux), diversifiées, et exploitables à court terme. Néanmoins, à la différence du modèle économique des gestionnaires forestiers classiques, les gérants des GT2 font le choix de se rémunérer à l'hectare de forêt gérée. Cette rémunération est établie en accord avec les associés, et n'est pas corrélée à la coupe de bois par le biais de commissions. Ce système est décrit comme un garde-fou pour s'assurer que la rentabilité économique ne puisse pas prendre le pas sur la gestion écologique des forêts.

La gestion administrative ainsi que la gestion forestière sont donc intégralement aux mains des gérants-fondateurs du groupement. Plus que dans d'autres types de GFCE, les gérants de GT2 doivent par conséquent être capables d'une grande *« polyvalence »* (Dorian, GFCE du Chevreuil), et cumuler autant des compétences entrepreneuriales que dans le domaine de forestier. Il faut notamment qu'ils soient en mesure de lever des fonds et donc d'être de bons communicants ; qu'ils sachent gérer leur réseau, s'attirer la sympathie et la confiance de leurs

partenaires et associés ; mais aussi combiner les casquettes d'exploitants, de gestionnaires, de propriétaires, et de donneurs d'ordre sur les chantiers. Les GT2 se donnent de fait moins d'exigences en termes de décentralisation du pouvoir, et n'ont pas la prétention de chercher à « *renouveler la démocratie* » (Dorian, GFCE du Chevreuil). Le gérant doit selon eux au contraire avoir un « *leadership assumé* » (Brice, GFCE du Lièvre), et tourné vers la gestion et la production durable de bois, dans une perspective « *écosystème-centrée* » plus que de transformation sociale (Dorian, GFCE du Chevreuil). L'avis d'expert forestier n'équivaut pas à celui d'un profane pour les gérants du GT2 : certains avis jugés moyennement « *éclairés* » « *ne sont pas recevables* », il ne faut donc pas « *laisser trop d'espace de discussion à des gens qui n'ont pas l'expertise* » (Brice, GFCE du Lièvre). En effet, certaines propositions peuvent émaner de méconnaissances du fonctionnement biologique des écosystèmes forestiers d'une part, et d'intérêts personnels (pêche, chasse, activités récréatives...) d'autre part. Les compétences de gestion forestière des gérants de GT2, officialisées par un diplôme, leur confèrent une légitimité à trancher les décisions courantes.

Le gain de temps obtenu de cette gestion quotidienne moins horizontale, qui ne nécessite ni consultation ni délibération par l'ensemble des associés, leur permet de prendre des décisions et d'obtenir des résultats plus rapidement que les GT1 ou GT4, ce qui est source pour eux de motivation et d'enthousiasme, nécessaire à la vitalité et pérennité du projet. Les associés en effet ne sont consultés lors des AG qu'au sujet de « *décisions stratégiques* » (Dorian, GFCE du Chevreuil). Elles peuvent concerner éventuellement dans les premières années du groupement l'acquisition des parcelles, mais elles vont concerner au fil du temps plutôt les orientations et objectifs du GT2 de façon plus large, tant au sujet de la gouvernance, de la valorisation du bois, et des activités annexes du groupement (formations, animations d'événements...). Les gérants de GT2 dénoncent en effet une certaine inertie et inefficacité chez les GT1, source de tensions internes et de frustration voire d'épuisement chez les gérants, en raison de leur recherche d'horizontalité à tous les niveaux, ce qui rend les échanges longs et fastidieux.

Un des rôles du GFCE, selon les gérants de GT2, est d'être un outil d'« *éducation populaire* » (Brice, GFCE du Lièvre), un lieu de sensibilisation, qui permet aux associés, majoritairement citadins, de découvrir le milieu forestier et les rouages du métier de gestionnaire.

« *En fait, nous on a surtout envie de faire du bois de chauffage et que ça soit plutôt une activité où on invite les locaux, un peu comme le droit d'affouage qu'on remettrait au goût du jour, ça*

*j'aimerais bien. Que le bois de chauffage soit un prétexte d'une activité avec les locaux et avec les associés » (Brice, GFCE du Lièvre).*

Néanmoins, comme indiqué précédemment, l'objectif n'est pas de viser grâce au groupement une totale autonomie du collectif d'associés dans la gestion forestière : il s'agit simplement de proposer des formations, sorties en forêt, permettre de participer aux travaux éventuels menés par les gérants, afin d'assouvir la curiosité des associés et qu'ils aient un regard plus fin et critique sur le monde forestier et les pratiques qui y sont menées. Si l'implication des associés à quelques activités courantes du groupement est ainsi possible et promue, elle est facultative et ne remet pas en cause le fonctionnement quotidien du GT2, qui pourrait se contenter d'avoir recours à des prestataires pour les activités que le gérant ne saurait réaliser seul. « *Si les gens (...) veulent juste être investisseurs, moi, ça ne me pose pas de problème* » (Brice, GFCE du Lièvre), d'autant plus qu'une grande majorité d'associés sont citadins, et n'habitent pas à proximité des forêts du groupement.

Néanmoins, ces activités en forêt revêtent également une dimension stratégique pour le groupement, au-delà de l'éducation et de la sensibilisation aux enjeux forestiers, dans la mesure où elle favorise la participation des associés, nécessaire à la pérennité du GT2 sur le long court. « *L'enjeu ultime, c'est le quorum. Il faut absolument pas que la structure soit sclérosée* » (Dorian, GFCE du Chevreuil) : le défi est de faire en sorte que les associés restent assez attachés au projet du groupement, et assez impliqués pour participer aux décisions stratégiques lors des AG annuelles. Plus encore, les gérants des GT2 évoquent déjà la volonté à terme de passer le relais de la gestion du groupement à un associé, qu'ils pourraient en amont former, dans une période de tuilage de plusieurs années, afin d'assurer un maximum de continuité dans le projet. Les AG et autres rencontres revêtent donc un intérêt majeur, et se présentent autant comme des bilans annuels que comme des moments conviviaux entre associés. Les AG des GT2 sont plus longues que celles des GT1, GT3 et GT4 : elles durent un week-end entier, et se divisent entre réunions et visites en forêt. Ces sorties sont très appréciées des associés, et permettent de rendre compte des actions menées par les gérants au cours de l'année ainsi que des résultats obtenus. Les AG et les temps de partage avec les associés servent ainsi à créer du lien humain, et s'assurer que tous les associés restent alignés avec le projet, l'objet social, ses motivations, et ce qui permet de renforcer la confiance envers les gérants qui pilotent de façon relativement autonome le GT2 le reste de l'année.

Le ticket d'entrée conséquent et l'implication limitée des associés dans la gestion courante du groupement vont attirer un certain profil d'associés, assez différent des GT1 et GT4 : généralement citadins, autour de la cinquantaine, dotés d'un fort capital économique, avec une proportion masculine plus importante que dans les autres types de groupements. L'achat de parts sociales dans le GT2 relève pour beaucoup d'entre eux d'un placement éthique qui leur permet en outre d'accéder à des avantages fiscaux. Comme tous les GFCE, les GT2 permettent de bénéficier d'un crédit d'impôts de 25%, pour un maximum de 6250€ investis pour une personne seule (soit un crédit d'impôts de 1562,50€), et sous condition de conserver les parts dans le groupement forestier pour un minimum de 8 ans.<sup>19</sup> Notons par ailleurs que si les GT2 sont aujourd'hui les seuls à assurer une rémunération du capital via la distribution de dividendes pour les associés (à hauteur d'1%), ils envisagent tous de supprimer cette mesure, et réinjecter tous les bénéfices dans le groupement, comme le font les GT1 et GT4.

*« Parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, 1%, tout le monde s'en fout en fait. Toucher 100 euros sur 10 000 balles, en sachant qu'en plus les dividendes sont pas indexés sur l'inflation, ni sur l'actualisation de la valeur de la part d'ailleurs, donc c'est la valeur nominale (...) la majorité des gens sont pas là pour ça ». (Dorian, GFCE du Chevreuil)*

Enfin, les GT2 se différencient des GT1 par la valorisation de leur bois. Ils font en effet le choix de vendre à l'ensemble de la filière-bois, y compris la filière conventionnelle, dans la mesure où les acteurs alternatifs locaux ne sauraient s'adapter à leur volumétrie : *« en termes de circuit court, nous, on est trop gros pour pouvoir détailler. » (Dorian, GFCE du Chevreuil)*. Le principal enjeu, pour les gérants de GT2 qui *« ne peuvent pas tout faire »* et mener tous les combats, est d'assurer une gestion écologique des forêts, qui permette de produire du bois sans porter atteinte à la biodiversité forestière. Ils sont alors en apparence moins exigeants que les autres types de groupements sur l'utilisation de leurs bois, à partir du moment où peuvent remplir leurs exigences écologiques en forêt.

### *(c) GFCE type 3 (GT3) - "foncière"*

Les T3 se démarquent par leur montage juridique. Ils sont nés d'une volonté d'associer l'efficacité des GT2 avec la participation citoyenne des GT1, en dissociant ces motivations au sein de deux structures complémentaires : ils combinent ainsi leur groupement avec une

---

<sup>19</sup> Au titre du « dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt » DEFI-Acquisition : (Source : CNPF) : [https://www.cnpf.fr/sites/socle/files/2023-08/Fiche-DEFI-synthese-2023-A3\\_CNPF\\_aout2023.pdf](https://www.cnpf.fr/sites/socle/files/2023-08/Fiche-DEFI-synthese-2023-A3_CNPF_aout2023.pdf)

association parente, afin de mettre le plus efficacement possible en dialogue « *l'épargne citoyenne et l'approche participative* » (Site GFCE du Blaireau, 2024).

*« Du coup ça permet de mélanger les petits et les gros poissons (...) Des structures jumelles comme ça, on pense que ça pourrait être une bonne idée. » (Dorian, GFCE du Chevreuil)*

Le GT3 se donne pour mission l'acquisition de foncier forestier, sur lequel il souhaite démontrer qu'une sylviculture respectueuse du vivant est possible. Inspirés par le fonctionnement des GT2, les gérants du GT3 cherchent à récolter rapidement de l'argent pour acquérir un maximum de forêts, et ont recours pour cela à des tickets d'entrée élevés. Ils recherchent des parcelles diversifiées, qu'ils pourront exploiter rapidement pour « *démontrer qu'une gestion respectueuse de la forêt est pérenne à moyen et long-terme* », en soutenant dans la mesure du possible des « *filières forestières alternatives et locales* » (Site GFCE du Blaireau, 2024).

Néanmoins, les gérants des GT2 et GT3 se distinguent par leurs ambitions professionnelles. Si les gérants de GT2 sont des gestionnaires forestiers qui souhaitent vivre (uniquement) de la gestion de leurs forêts, les gérants de GT3 ont davantage un profil entrepreneur et se concentrent sur la gestion administrative et financière de leurs forêts. Autrement dit, s'ils prennent en charge une partie de la gestion forestière du groupement, les gérants de GT3 n'ambitionnent pas pour autant d'en faire leur activité à temps plein. Cette différence est fondamentale car elle distingue aussi les perspectives de croissance du groupement : là où les GT2 déterminent à l'avance un seuil à ne pas dépasser pour pouvoir continuer à être un maximum sur le terrain, les GT3 cherchent au contraire à s'étendre à très large échelle (nationale voire internationale).

Afin d'atteindre ces ambitions, les gérants du GT3 rencontrés au cours de l'enquête ont fait le choix de modifier leur statut juridique, délaissant celui de GFF pour celui de la Société en Commandite par Actions (SCA). Ce statut permet en effet d'accélérer la recherche de financements et donc l'acquisition de foncier. Elle attire des profils d'investisseurs plus traditionnels : des particuliers au capital économique très élevé qu'ils cherchent à capter en s'associant avec des conseillers en gestion de patrimoine, ainsi que des personnes morales, telles que les associations, entreprises et fondations. Le statut de SCA augmente en effet nettement l'attrait fiscal par rapport aux statuts de GFF et permet le passage d'un régime de responsabilité illimitée de l'associé de GFF, à celui d'une responsabilité limitée de l'actionnaire commanditaire.

« On voit vraiment une différence folle du discours des gens. A la foncière, c'est vraiment devenu un véhicule d'investissement (...) Il y a des boîtes qui s'intéressent, et surtout (...) tu vois on a baissé (...) le minimum [requis pour entrer dans la foncière], mais du coup en ticket on a augmenté de fou : on est passés à 4200-4300 en moyenne. On a des gens qui mettent 50, 60 000 d'un coup quoi, ce qu'on n'avait absolument pas avant ». (Sébastien, GFCE du Blaireau)

Contrairement aux GFI traditionnels, les gérants du GT3 ne s'engagent pas sur une rentabilité annuelle à reverser aux actionnaires. Les revenus tirés de la vente de bois seront, en fonction de leur importance, reversés en partie aux actionnaires sous forme de dividendes, et réinjectés d'autre part dans l'entreprise. A terme, il est convenu que sera là la source principale de rémunération des gérants (aujourd'hui prélevée sur les frais de gestion payés par l'actionnaire lors de l'acquisition de ses actions). Plus que les dividendes, les actionnaires recherchent dans l'investissement dans la foncière un support de diversification patrimoniale : placer leur argent dans le foncier forestier réduit la corrélation de leur patrimoine aux marchés financiers et immobiliers classiques. Ils sont sensibles par ailleurs à une revalorisation possible de leurs actions dans le temps. Enfin, les avantages fiscaux sont bien plus avantageux qu'avec le statut de GFF. Les actionnaires de la foncière bénéficient d'une réduction d'impôts à hauteur de 18%<sup>20</sup> du montant investi, plafonné à 50000€ par an pour une personne seule (ce qui lui octroie une réduction d'impôts de 9000€). Le placement, figé dans la foncière pendant 5 ans, permet ainsi à l'actionnaire l'équivalent d'une rentabilité de 3,5% par an. Les gérants interrogés envisagent d'obtenir l'agrément « d'entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) pour souligner et officialiser leur portée écologique et sociale, mais aussi augmenter la valeur de la réduction d'impôt, qui serait réhaussée à 25% du montant investi. L'apport en numéraire des actionnaires dans la SCA est ainsi décrit comme de relevant de « l'investissement solidaire (...) pour soutenir une gestion durable des forêts » ou de « l'épargne populaire » (Site GFCE du Blaireau, 2024).

Pour gagner la confiance de ces investisseurs, qui placent de grosses sommes d'argent dans la foncière, la gestion des forêts du groupement est confiée aux mains d'un « comité forêt » composé d'associés diplômés, qui justifient de leurs compétences et connaissances par une

---

<sup>20</sup> Cette réduction d'impôts s'applique en vertu de l'IR-PME : le montant de la réduction d'impôt est égal à 18 % des versements effectués au titre des souscriptions au capital d'une PME. Il est réhaussé à hauteur de 25% si l'entreprise en question est agréée « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS).

Source : Entreprendre.Service-public.fr <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F37091#:~:text=Le%20montant%20de%20la%20r%C3%A9duction%20d'imp%C3%B4t%20est%20%C3%A9gal%20%C3%A0,%C3%A0%2043%20millions%20d'euros.>

expérience professionnelle liée à la gestion forestière. Cela réintroduit, comme dans les GT2, une légitimité assumée à la parole experte. Les actionnaires sont relativement peu sollicités en dehors des AG annuelles en ligne.

Pour favoriser la participation citoyenne, le modèle des GT3 mise sur la complémentarité du groupement ou de la foncière-SCA avec une association parente. Dans le cas d'une foncière-SCA, les deux structures sont reliées par le biais d'une Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU). L'association est alors associée unique de la SASU, elle-même jouant le rôle d'actionnaire commandité de la foncière-SCA. Ce montage permet en outre aux adhérents de l'association d'avoir quelque pouvoir sur les orientations stratégiques de la foncière. L'association parente a pour rôle de prendre en charge « *tout ce qui est participatif* », dans le but de « *rapprocher le citoyen des forêts* » (Sébastien, GFCE du Blaireau). Elle sert d'outil pédagogique et de sensibilisation du grand public aux enjeux forestiers. Accessible à tous, grâce à une adhésion annuelle à prix libre, elle vise à rassembler un maximum de personnes sensibles aux problématiques forestières. Contrairement à la foncière, pilotée au niveau national, l'association se divise en branches locales créées à proximité des forêts acquises par la foncière, et dans lesquelles les bénévoles organisent des événements de sensibilisation et de découverte du fonctionnement de la gestion forestière (constitution de l'inventaire forestier, réalisation de chantiers collectifs de martelage...).

*« [Notre objectif c'est d'] amener les gens en forêt (...) leur faire distinguer un chêne d'un hêtre, et donc à chaque visite de forêt on les emmène, et on propose en tout cas cette porte ouverte (...) montrer comment on achète une forêt, comment on détermine un prix » (Sébastien, GFCE du Blaireau).*

#### (d) GFCE type 4 (GT4) : "famille étendue"

Les GT4 sont créés avec la volonté de radicalement changer la façon dont les forêts sont gérées, en imposant une implication très forte de l'ensemble des associés du groupement. Leur objectif est de pousser le plus loin possible l'idée d'une gestion collective de la forêt, ce qui les conduit à formuler deux exigences : d'une part, disposer d'une forêt suffisamment grande justifier de sa gestion (30 hectares d'un seul tenant), et d'autre part de réunir un collectif restreint (une vingtaine ou trentaine d'associés maximum) pour s'assurer une forte implication de tous. Ils estiment en effet que les GT1, GT2 et GT3 ne sont pas parvenus à proposer une gouvernance réellement alternative et « *une gestion citoyenne par des acteurs locaux* » (Daniel, GFCE du Hérisson) que les GFCE doivent viser par définition. D'une part, le ticket d'entrée très faible des GT1 et le nombre très élevé d'associés qui en découle mène à une centralisation

de fait des prises de décisions aux mains des gérants et du bureau : « *sur 1000 personnes, il y aura 5 ou 6 personnes qui feront le boulot pour tout le monde* » (Daniel, GFCE du Hérisson). D'autre part, ils reprochent aux GT2 et GT3 de reproduire les modèles traditionnels de rapports entre propriétaires et gestionnaires, en centralisant le pouvoir décisionnel autour de la personne jugée la plus compétente dans le groupement.

Selon eux, l'objectif majeur des GFCE est de former des propriétaires forestiers afin qu'ils puissent à terme acquérir toutes les compétences et connaissances nécessaires pour s'émanciper de la figure du gestionnaire forestier professionnel. Ils considèrent en effet que les GFCE ne peuvent pas se donner pour seul objectif la préservation des forêts via l'acquisition de parcelles, car la surface restera « *complètement symbolique* » (Daniel, GFCE du Hérisson) en regard de l'ensemble de la forêt française. C'est bien plutôt dans une repolitisation des enjeux forestiers, et la recherche et la promotion d'un mode de gestion démocratique d'un bien commun que les GFCE ont un rôle à jouer. Ils souhaitent participer à la remise en question du monopole de la parole experte, en valorisant le pluralisme des points de vue, compétences, et sensibilités autour de la forêt permise par la gestion collective et citoyenne. Or, ils estiment que cet objectif n'est réalisable qu'en comité restreint pour forcer chacun à être responsabilisé. Ils se donne en ce sens pour but de créer via le groupement « *une famille sans lien de sang* », d'habitants locaux qui se retrouverait autour de la forêt qu'ils gèrent collectivement. Cela amène les GT4 à exiger de chaque associé un apport numéraire conséquent, ce qui se traduit par des tickets d'entrée élevés (10 000€). Le modèle du GT4 n'a vocation ni à s'étendre en surface, ni à augmenter en nombre d'associés dans le temps. Ils cherchent plutôt à expérimenter et mettre à l'épreuve un modèle qu'ils jugent exemplaire tant du point de vue de la gouvernance que du point de vue de la gestion forestière, et qui serait facilement répliquable dans d'autres massifs. Si l'on peut leur reprocher une forme d'élitisme du fait du montant élevé de leur ticket d'entrée, ils assument cette nécessité par un rapport arithmétique entre le prix du foncier forestier acquis et la taille du groupement, inévitablement petite pour pouvoir expérimenter une gouvernance réellement horizontale. Ils mettent alors en œuvre des procédures qui incitent à la participation : quorums très élevés (80%), absence de comités et groupes de travail ce qui conduit à ce que toutes les prises de décisions soient débattues et votées par l'ensemble des associés (et non seulement aux AG comme dans les autres types de GFCE), avec une gérance tournante définie statutairement.

**Master 2 Transition Écologique : Éthique et Environnement (TREE)**

Faculté de Philosophie, Université Jean-Moulin Lyon 3

# **Partie 2 : Réflexion philosophique**

**Rédigé sous la supervision de : Charles Girard**

Numéro d'étudiant : 6231084

**Sujet : La capacité transformative des utopies**

**Problématique : Les utopies peuvent-elles servir de moteurs efficaces pour opérer une transformation sociale profonde et durable ?**

Année universitaire 2023-2024





# Sommaire – Partie 2 : réflexion philosophique

<b>Introduction</b>	<b>70</b>
<b>Partie 1 – L’idéal utopique comme moteur de transformation sociale</b>	<b>75</b>
1.1 Origine et caractéristiques de l’utopie	75
1.2 Les utopies : sources d’inspiration d’une transformation sociale radicale	76
<b>Partie 2 – Critiques communes à la pertinence politique des utopies</b>	<b>81</b>
2.1 Le manque d’ancrage au réel des utopies les rend infaisables	81
2.2 Les utopies ont un potentiel dogmatique et peuvent contenir les germes du capitalisme	83
<b>Partie 3 – Incarner les idéaux utopiques dans le monde réel : l’exemple des « utopies réelles »</b>	<b>88</b>
3.1 Les « utopies réelles » : exploration de « brèches » existantes dans le système capitaliste	88
3.2 La « viabilité » et la « faisabilité » deux critères pour évaluer des alternatives au capitalisme	90
<b>Partie 4 – Les « utopies réelles » : tensions entre réalisme et ambitions transformatives</b>	<b>93</b>
4.1 Au nom du réalisme et du pragmatisme, les « utopies réelles » diluent leurs objectifs	93
4.2 En procédant par transformations localisées, les « utopies réelles » ne peuvent répondre à des problèmes systémiques	94
<b>Partie 5 – Le récit utopique et l’expérimentation pratique de ses principes : un dialogue fructueux pour décupler leur capacité transformative</b>	<b>96</b>
5.1 Pistes de dialogue entre récits utopiques et « utopies réelles »	96
5.2 Apprentissages pour décupler la capacité transformative des GFCE	98
<b>Conclusion finale</b>	<b>100</b>

# Introduction

En 2002, lors du Sommet de la Terre de Johannesburg, le président français Jacques Chirac prononçait cette phrase saisissante : « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs* ». Plus de 20 ans plus tard, cette déclaration résonne avec acuité, tandis que les crises écologiques s'amplifient et que la planète est secouée par des catastrophes climatiques de plus en plus fréquentes.

Pourtant, malgré l'urgence de la situation, que le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'applique à mettre en avant dans ses rapports, les réponses politiques et économiques semblent timides et bien insuffisantes pour inverser la tendance. Pourquoi, alors que le changement climatique est de plus en plus manifeste et presse la communauté internationale à agir, des mesures pertinentes et efficaces pour y faire face tardent à voir le jour ? L'historien Jérôme Baschet estime que les actions mises en œuvre échouent car elles sont dictées par une logique court-termiste, centrée sur la gestion des risques immédiats plutôt que sur leurs causes profondes, qui nécessiteraient une refonte complète du système économique et social. Sous la pression des intérêts économiques et du rythme des mandatures électorales, les politiques se retrouvent paralysés face à un impératif de rentabilité à court-terme. Ils sont donc incapables de penser le futur à long-terme ainsi que des transformations radicales, pourtant nécessaires pour répondre véritablement aux enjeux écologiques et sociétaux contemporains. (Baschet, 2018)

Cette logique court-termiste est le reflet de la « *tyrannie du présent* » (Hartog, 2003 ; Baschet, 2018), symptomatique d'une société qui a perdu sa capacité à se projeter dans le futur : l'avenir est perçu comme incertain, voire menaçant, comme en témoigne la multiplication au cours des dernières années des récits effondristes et catastrophistes (Larrère et Larrère, 2020). Baschet y voit une conséquence directe de l'expansion du capitalisme néolibéral. Celui-ci crée une « *tyrannie de l'urgence* » (Baschet, 2018), qui pousse les sociétés dans une obsession d'efficacité, de rentabilité à court-terme, aidée par les avancées technologiques, dans une logique d'accélération constante qui sert les intérêts du capital. Ce rapport au temps empêche de penser des solutions durables et structurelles, à même de répondre aux problématiques contemporaines de justice environnementale. Une des conséquences les plus néfastes de cette « *tyrannie du présent* » est, selon Baschet, l'érosion de la capacité collective à imaginer une

alternative politique et économique au néolibéralisme, qui tend à se présenter comme seule alternative viable (pensons au fameux « *there is no alternative* » de Margaret Thatcher), c'est-à-dire comme un modèle inévitable, et cherche à étouffer et discréditer toute tentative de transformation structurelle.

Pour répondre de façon efficace aux enjeux posés par le changement climatique, il est dès lors nécessaire de se réapproprier la capacité à concevoir des futurs alternatifs au capitalisme, et de se défaire de cette « *tyrannie du présent* », qui entrave l'imagination et les ambitions des individus. La nécessité de formuler et proposer de nouveaux « *possibles* » (Guéguen et Jeanpierre, 2022) devient cruciale, non plus seulement comme exercice de pensée, mais comme un impératif pour impulser un changement réel et tangible. Comment pouvons-nous renouer avec la capacité d'imaginer, et expérimenter dès aujourd'hui des futurs différents, susceptibles de rompre avec la trajectoire actuelle dessinée par le capitalisme ?

Dans cette perspective, les utopies ont-elles un rôle à jouer ? L'utopie, en tant qu'idéal, peut-elle guider l'action politique ? La question mérite d'être posée, dans la mesure où l'utopie a occupé, dès les origines, une place ambivalente dans la réflexion politique. Depuis sa première conceptualisation sous la plume de Thomas More en 1516, l'utopie est définie comme un récit décrivant de façon concrète et détaillée l'organisation idéale d'une société humaine. Elle présente une vision radicale et totale du fonctionnement social et politique, qui critique les structures existantes en dressant le portrait d'un monde alternatif, où les inégalités, injustices et oppressions sont abolies. En ce sens, elle semble être une réponse intéressante pour retrouver une capacité à concevoir des futurs alternatifs au capitalisme néolibéral, et entraîner notre imagination politique. Toutefois, le sens commun y a accolé une connotation péjorative, la réduisant à une « *fuite irresponsable* » ou « *simple évasion dans la fantaisie* » (Mordacci, 2021). Dans le langage courant, « *utopique* » est synonyme d'« impossible » : une utopie est une chimère, une construction purement imaginaire qui manque d'ancrage empirique et dont, par conséquent, l'application dans les conditions réelles est hors de portée. La notion d'utopie sert donc communément à stigmatiser des rêveries, jugées certes séduisantes, mais inopérantes pour concevoir une amélioration de l'organisation sociale dans le monde réel. Les utopies seraient contraires à l'ontologie sociale empirique, et ne servent en somme qu'à satisfaire le besoin d'évasion des masses. L'utopie est non seulement ce qui, étymologiquement, « n'existe en aucun lieu », mais plus encore « ce qui ne saurait advenir » (ou du moins sans être largement détournée ou diluée). Comment un idéal inaccessible par nature pourrait-il en effet être moteur

de transformation sociale ? Le récit utopique, construit hors du temps et de l'espace, ne saurait s'adapter à des contextes concrets, marqués par la contingence, le compromis, et l'imperfection : il ne constituerait, au mieux, qu'un horizon stérile. Ce paradoxe inhérent à l'utopie est d'autant plus épineux que les mouvements politiques mus par des idéaux utopiques au XX<sup>e</sup> siècle ont non seulement échoué à transformer le monde, mais ont plus encore conduit à des régimes totalitaires. Au contraire, on préfère aux propositions « utopiques » des politiques « réalistes », « pragmatiques », basées sur des arguments « scientifiques » : autant de termes qui sont dotées, par contraste, d'un caractère laudatif puissant. Toutefois, ce procès en irréalisme n'est-il pas précisément au cœur de la critique formulée par Baschet à l'encontre du capitalisme, qui se présente comme seule option viable ? Il convient d'examiner plus en détail les arguments des détracteurs aux alternatives, et les condamnations sommaires qui peuvent leur être adressées en vertu de leur caractère « irréalisable » ou « infaisable » : ces critères ne sont-ils pas pour la plupart subjectifs et largement influencés par l'hégémonie des structures dominantes ? Une des forces de l'utopie ne serait-elle pas justement la remise en cause, en vue de son élargissement, de ce que l'on considère comme « possible » et « faisable », en dépassant les contraintes du présent « *tyrannique* » (Baschet, 2018) ? Les détracteurs de l'utopie n'opèrent-ils pas, par ailleurs, un raccourci rapide entre l'idée que si la vision utopique n'est pas facilement applicable, en tout ou partie, dans le monde réel, alors elle serait tout entière condamnable et indigne de considération dans le champ politique ?

Nous assistons en effet à un foisonnement de tentatives de mises en œuvre concrètes d'alternatives au capitalisme impulsées par des visions et récits utopiques. Étudiées dans le champ des sciences sociales sous des vocables divers (nowtopias, pratiques préfiguratives...) elles se constituent aux marges du système, souvent dans des secteurs géographiques restreints, et cherchent à expérimenter, dans les conditions réelles et non-idéales, des modes de vie différents, sans chercher la transformation sociale par la rupture, mais plutôt par réformes successives, réalisables dès aujourd'hui, et par amélioration continue des institutions politiques, sociales et économiques du capitalisme. Néanmoins, en s'incarnant à petite échelle et en concédant un certain degré de compromis avec les institutions qu'elles critiquent, ces tentatives ne se vident-elles pas de la substance transgressive des utopies, et avec elle, de leur pouvoir transformateur ? Ne risquent-elles pas de diluer les aspirations utopiques ? Dès lors l'idéal utopique n'a-t-il de sens en politique que s'il est intégralement appliqué dans le monde réel ?

Nous nous proposons dans ce mémoire d'explorer la capacité de l'utopie à imaginer et impulser des alternatives au système dominant, en s'émancipant de la « *tyrannie du présent* » pour contribuer à la réinvention de nos sociétés. Nous chercherons à répondre à la problématique suivante : dans quelle mesure les utopies peuvent-elles servir de moteurs efficaces pour opérer une transformation sociale profonde et durable ?

Notre enjeu est de comprendre comment, en combinant la vision radicale et le potentiel d'inspiration des récits utopiques traditionnels avec les expérimentations de leur mise en œuvre dans le monde réel, nous pouvons nous donner les moyens de penser un nouveau paradigme pour le changement social. A travers une analyse des récits utopiques et de leurs tentatives d'application par le biais des « *utopies réelles* » (Wright, 2017), nous examinerons les forces et les limites de chacune des approches, les critiques qu'elles suscitent, et la façon dont elles peuvent entrer en dialogue, se compléter, pour maximiser leur potentiel et servir de catalyseur puissant de transformation sociale. Nous chercherons ainsi (re)penser des moteurs potentiels de la transformation sociale, pour les rendre non seulement ambitieux, mais aussi efficaces et adaptés au monde réel, capables de créer des dynamiques nouvelles à même de relever les défis contemporains. Ce mémoire vise ainsi à contribuer à une compréhension plus nuancée de la capacité des utopies non seulement à envisager et dessiner les contours de la transformation sociale, en renforçant notre capacité collective à l'imaginer, mais aussi à en favoriser concrètement l'émergence.

Notre analyse est structurée en cinq parties, chacune abordant différents aspects de la tension entre l'idéalisme utopique et le pragmatisme nécessaire à l'action transformatrice. Dans un premier temps, nous examinerons la capacité qu'a le récit utopique à être un moteur de transformation sociale. **(Partie 1)**. Dans un deuxième temps, nous aborderons les principales limites et critiques formulées à l'encontre des utopies : nous soulignerons les défis liés à leur faisabilité, qui les mènent à des résultats décevants voire les font glisser vers l'autoritarisme. **(Partie 2)**. Nous nous pencherons ensuite sur des tentatives d'application des idéaux utopiques par le biais des « *utopies réelles* », qui visent à expérimenter des alternatives au capitalisme et le transformer via des changements locaux et incrémentaux. **(Partie 3)**. Nous montrerons néanmoins que les stratégies qu'elles mettent en œuvre les poussent à certaines concessions qui limitent leur capacité transformatrice. **(Partie 4)**. Nous proposerons enfin, dans une dernière partie, une mise en dialogue entre les récits utopiques et leur incarnation partielle par le biais des « *utopies réelles* », afin de décupler leur pouvoir de transformation sociale. **(Partie 5)**.

# Partie 1. L'idéal utopique comme moteur de transformation sociale

## 1.1 Origine et caractéristiques de l'utopie

C'est durant la période des Grandes Découvertes, au XVI<sup>e</sup> siècle, que le genre littéraire de l'utopie fleurit en Occident, sous la plume de Thomas More, homme politique, historien, et philosophe anglais. Il popularise, sinon invente ce terme en 1516 avec son œuvre *Utopia* sous-titrée « *le traité de la meilleure forme de gouvernement* » (More, 1516)<sup>21</sup>. Il nous y conte, à travers un dialogue fictif, le voyage de Raphaël Hythlodée, un explorateur qui fait la découverte de l'île d'Utopie. Ses habitants, les Utopiens, y ont formé une société qui, selon le voyageur, est idéale en tout point ou presque.

L'œuvre de More se divise en deux parties : la première dresse un réquisitoire contre les injustices de la société anglaise par Hythlodée, et la seconde est consacrée à une description précise des coutumes, des mœurs, des lois et institutions qui régissent l'île d'Utopie. La société utopienne est profondément égalitaire, la propriété privée et la monnaie y sont abolies, et tous bénéficient de ressources abondantes. En somme, Thomas More décrit une société en paix, et où les besoins primaires de chacun sont satisfaits. En soulignant tout ce qu'il a vu d'admirable dans la société utopienne, il s'oppose à tout ce qu'il considère répréhensible dans le Vieux Monde, et en particulier en Angleterre. L'île d'Utopie décrite par More se veut être un modèle de société juste, mais aussi et surtout une charge contre la politique anglaise de son époque, gouvernée par Henri VIII.

L'analyse de l'œuvre de More permet de déceler les caractéristiques phares du genre utopique. Étymologiquement, l'utopie est déjà un « u-topos » : c'est un dans un « non-lieu », un « nulle-part » où se déroule le récit. Ce procédé d'écriture permet, et ce n'est pas anodin, de s'arracher de l'ordre existant et de sa logique. En parlant d'une société humaine qui est « hors du monde », l'auteur du récit utopique est en mesure de ne pas reproduire ses idées, ses modes de vie, ses façons de penser, ses institutions politiques ; il s'offre la possibilité d'inventer autre

---

<sup>21</sup> Bien que le terme soit originaire du XVI<sup>e</sup> siècle, l'imagination d'un monde meilleur y est bien antérieure. Certains y voient un élément inscrit à même la nature humaine (Sargent, 2010), d'autres y voient un phénomène sociologique et anthropologique précis (Levitas, 2010). Nous ne nous positionnerons pas dans ce débat dans le cadre de ce mémoire.

chose. Autrement dit, il affirme avec force que l'on est en mesure d'imaginer autre chose que ce qui est déjà institué, un monde alternatif à l'ordre établi, alors même que modèle dominant nous enserme tellement qu'on imagine difficilement comment il pourrait en être autrement. Le récit utopique permet donc de remettre en question les limites de ce que l'on peut considérer faisable et possible, de conceptualiser un ordre social, politique, économique radicalement différent, afin de proposer une société jugée meilleure (Sargisson, 2002).

En effet, sa nature visionnaire et radicale lui confère un fort potentiel critique envers les conditions sociales présentes. C'est en ce sens que l'utopie, selon More, est également une « eutopie » : un « lieu bon », « meilleur » que ce qui existe, et qui n'a pas les défauts de la société existante à partir de laquelle il écrit. On a donc l'idée que le monde tel qu'il existe est éminemment critiquable, qu'il est cruel et injuste, et qu'il est possible d'imaginer sérieusement autre chose, un monde qui corrigerait au moins en partie ses défauts, ses arbitraires. L'utopie met en évidence, par jeu de contraste, les défauts des systèmes actuels grâce à la représentation de cette société meilleure. Elle porte un refus de la résignation à ce que l'on considère comme mal, à l'injustice, et ouvre la possibilité d'imaginer une émancipation. Ainsi, dès Thomas More, on s'aperçoit qu'il n'y a pas dans le récit utopique qu'une volonté de parler d'un point de vue strictement littéraire et fictif : il y a déjà la volonté d'intervenir dans les affaires du monde. Le récit utopique a donc une double fonction de critique et d'ouverture à des voies alternatives pour transformer le monde tel qu'il est.

## 1.2 Les utopies : sources d'inspiration d'une transformation sociale radicale

### 1.2.1 Les utopies permettent de critiquer en profondeur la réalité sociale imparfaite de laquelle elles découlent

A partir de ses caractéristiques fondamentales, nous pouvons déjà esquisser quel serait le potentiel transformateur des utopies. Elles jouent d'abord le rôle d'un miroir déformant de la société actuelle, et sont un outil de critique sociale radicale. Elles naissent du mécontentement et de l'insatisfaction envers la réalité sociale qu'elles fustigent et qui les incitent à imaginer d'autres modes de vie et d'organisation. L'espoir d'une société meilleure émerge du constat des problèmes de la société contemporaine à l'auteur du récit utopique. (Böker 2017, p.90). L'utopie est donc d'abord un produit de son temps, et n'est jamais totalement déconnectée de la réalité sociale dans laquelle elle s'inscrit et qui participe à son émergence. More notamment,

en tant qu'homme politique, membre du conseil privé et du roi, était bien au fait de la réalité sociopolitique de son temps, ce qui lève tout soupçon quant à l'implication politique de son récit.

« [Les utopies] se situent en dehors du monde réel, mais elles interagissent avec lui de manière critique. Elles naissent du mécontentement, et tentent d'imaginer de manière créative comment les choses pourraient être meilleures ». (Sargisson, 2002)<sup>22</sup>

« [Les utopies sont], enracinées dans les besoins et les désirs insatisfaits de classes, de groupes et d'individus spécifiques dans leurs contextes historiques uniques » (Moylan, 2014)<sup>23</sup>

### 1.2.2. Les utopies affirment que l'ordre établi n'est pas immuable mais construit : un autre monde est possible

En décrivant avec précision une société fictive située « hors du monde », « nulle-part », le récit utopique permet d'aborder la réalité sociale avec une perspective constructiviste. Autrement dit, il permet de nier la naturalité supposée des institutions dominantes. C'est en ce sens que l'on peut comprendre l'une des formules phares de mai 1968, « *tout est politique* ». De nombreux acteurs de mai-68 se sont en effet revendiqués ouvertement de l'utopie, à travers leurs slogans restés célèbres comme « *soyez réalistes, demandez l'impossible !* » ou encore « *l'imagination au pouvoir* ». L'unité de 1968 n'était de fait pas tant une idéologie commune – on remarque un certain pluralisme idéologique, entre anarchistes, trotskistes, situationnistes, maoïstes... - qu'une conviction profonde dans l'idée qu'il n'y a pas de fatalité sociale, institutionnelle, et qu'il était au contraire possible de changer les choses. Les partisans du mouvement étaient mus par l'idée que les institutions qui organisent le monde politique, économique et social n'avaient rien de nécessaire ou de naturel : au contraire, si « *tout est politique* », c'est parce que ce sont des valeurs qui ont présidé au choix de ces formes d'institutions. Dès lors, tout peut être défait, au nom de valeurs autres. Le principe unificateur des soixante-huitards tient donc dans ce refus des fatalités, qui passe par la négation d'une « naturalité » des institutions sociales et des modes de vie : il ne faut pas accepter des injustices, car elles ne sont pas nécessaires, mais résultent de choix politique. (Gobille, 2003). Au-delà des

---

<sup>22</sup> Traduction libre par l'auteure (Bettina Leblanc). Citation originale en anglais : « They are outside the real world, but engage critically with it. They arise from discontent and attempt creative imaginings of how things might be better » (Sargisson, 2002)

<sup>23</sup> Traduction libre par l'auteure (Bettina Leblanc). Citation originale en anglais : « [Utopias are] at heart, rooted in the unfulfilled needs and wants of specific classes, groups, and individuals in their unique historical contexts » (Moylan, 2014)

réflexions quant aux conditions de réalisation des principes utopiques décrits dans le récit, concédons aux utopies cette force : si certains aspects de la société utopique décrite paraissent irréalisables dans les sociétés contemporaines, ils offrent néanmoins la possibilité d'explorer de nouvelles façons de comprendre un problème et d'envisager les solutions possibles (Pasquali, 2016), de dessiner des perspectives de changement qui vont au-delà des limites de la faisabilité à court-terme (Stillman, 2000).

### 1.2.3. Les utopies stimulent l'imaginaire et proposent une description précise d'une réalité autre

Dès lors, pour reprendre les mots de Ricoeur, « *le champ des possibles s'ouvre largement au-delà de l'existant et permet d'envisager des manières de vivre radicalement autres* » (Ricoeur, 1997). Le récit utopique n'est pas qu'une fiction plaisante : corrélé à une volonté de transformation de la réalité sociale, il esquisse au contraire une proposition de refonte de l'organisation sociale, politique et économique. En remettant profondément en cause les normes établies et les structures de pouvoir, les hiérarchies sociales, et les injustices, elles inspirent et stimulent l'imaginaire collectif. Elles permettent de motiver des transformations sociales profondes, d'ouvrir de nouvelles espérances collectives face aux défauts et injustices du monde qu'elles critiquent. En effet, le récit utopique se caractérise par sa radicalité : il ne cherche pas à s'arrimer à la réalité empirique qu'il critique, mais se propose bien au contraire de s'en départir totalement, dans les limites de ce qui reste possible d'un point de vue physique, biologique – ce qui distingue le récit utopique de la science-fiction.

Les utopies se posent en ce sens comme de véritables laboratoires d'idées, comme des espaces imaginaires où l'esprit peut expérimenter, tester, de façon transgressive, de nouvelles idées sociales qui dépassent les contraintes et exigences du monde réel qu'il met en cause (Sargisson, 2002). Elles ne se contentent pas d'avoir une fonction critique, elles ont aussi une valeur heuristique : elles rendent sensibles, visibles, les avantages qu'auraient des institutions alternatives à l'ordre dominant, par une description précise et minutieuse de leur fonctionnement. La méthode utopique consiste à présenter un état des choses fictif comme réalisé, pour en juger rationnellement les conséquences et en montrer les bienfaits dans des conditions idéales d'application. S'il peut sembler difficile de les réunir, l'avènement de la société utopique n'est pas « impossible » au sens fort du terme.

Songez à la « cité idéale »<sup>24</sup>, souvent considérée comme première utopie sociale et politique en Occident, et décrite par Platon dans La République, Livre V. Elle permettrait selon lui, l'avènement d'une « *société juste* », où chacun occupe sa place et exerce sa fonction propre, conformément aux exigences de l'intérêt général. Elle appartient néanmoins au monde des Idées, et on ne pourra qu'approximer, dans le monde sensible, son application, qui restera imparfaite. Néanmoins, cette « Idée » de cité parfaite, harmonieuse, peut toujours servir d'horizon vers lequel tendre, qui stimule l'espérance, et pousse chacun à se mobiliser pour faire advenir ce modèle social dans le futur. Les utopies ne sont donc pas que purs rêves : l'auteur de l'utopie s'attend à ce que son lecteur croie et adhère au « possible » qu'il décrit. Les utopies se veulent donc normatives, autrement dit elles décrivent non seulement ce qui pourrait être, mais aussi ce qui devrait être (Ruyer, 1987). Le récit utopique est un projet politique par essence. L'écart qu'il construit entre la société imaginée et la réalité traduit son désaccord avec l'ordre établi, non en vue de s'en évader, mais dans le but de le transformer.

#### 1.2.4. Les utopies proposent des récits puissants qui sont dotés d'un fort pouvoir de mobilisation en vue d'une profonde transformation sociale

Enfin, le récit utopique se caractérise par sa capacité de mobilisation. Il propose des récits puissants, dotés d'une description précise d'une société radicalement autre, heureuse, harmonieuse, qui respecte pleinement des idéaux que l'auteur présuppose communément partagés, telles que la liberté et l'égalité. Ils favorisent et stimulent une imagination collective et prospective. L'espoir et l'optimisme envers l'avenir que les utopies inspirent leur confèrent un potentiel considérable de mobilisation des individus et des groupes sociaux, qui se concentrent autour d'une vision commune et attrayante d'une société future, autour d'un projet commun de transformation sociale. C'est sans doute cet aspect qui leur donne leur plus grande force politique. Une utopie qui ne pourrait susciter une adhésion populaire massive n'aurait en effet virtuellement aucun intérêt. On pourrait considérer par ailleurs un corollaire : c'est grâce à l'adhésion par le plus grand nombre à la vision utopique que celle-ci aurait le plus de chances de prendre forme, dans la mesure où les changements seraient acceptés et légitimés par la société à la poursuite d'un monde heureux et harmonieux.

---

<sup>24</sup> Nous nous intéressons ici bien au pouvoir transformateur du récit décrivant une société idéale. Nous ne nous concentrons pas, à ce stade de la réflexion, sur les critiques – justifiées – du caractère autoritaire, élitiste et anti-démocratique des institutions hiérarchiques proposées par Platon et qui peuvent remettre en question la visée émancipatrice des utopies que nous avons posée précédemment.

\* \* \*

Les utopies détiennent donc de nombreux atouts pour stimuler et impulser une transformation sociale profonde de la société. D'abord, elles ont une fonction critique : ce sont des textes subversifs qui permettent de remettre radicalement en cause la réalité sociale imparfaite de laquelle elles découlent. Elles affirment, par leur description d'une société alternative, le caractère politique et construit de l'ordre établi et laissent entrevoir la possibilité d'élaboration d'un autre monde. La radicalité des transformations décrites permet en outre de stimuler l'imaginaire collectif : le récit utopique se présente comme laboratoire d'idées où tester, en pensée, les implications sociales, économiques et politiques qu'auraient la mise en place d'institutions alternatives. La puissance de leur récit, optimiste et porteur d'espoir envers l'avenir, favorise une adhésion massive et une mobilisation pour mettre en œuvre, dans le monde réel, les institutions imaginées. Malgré tout, force est de constater que le récit utopique est loin de faire l'unanimité en ce qui concerne son utilité politique et sa capacité réelle à impulser un changement, ou du moins un changement qui irait dans le sens d'une émancipation sociale.

Nous nous penchons donc à présent sur deux critiques principales : d'une part leur manque de réalisme, qui les rend infaisables dans les conditions réelles et non-idéales, et qui les relèguerait au rang de doux rêves et de chimères ; et d'autre part le danger d'un glissement autoritaire et violent, jugé intrinsèque aux utopies et nécessaire à leur mise en œuvre.

## Partie 2. Critiques communes à la pertinence politique des utopies

### 2.1 Le manque d'ancrage au réel des utopies les rend infaisables

Une des caractéristiques fondamentales des récits utopiques est leur radicalité : ils décrivent des réalités profondément différentes des institutions réelles qu'ils décrient. Or, ce manque de réalisme mène, selon leurs détracteurs, à une incapacité inhérente à formuler des principes et modèles normatifs pertinents en conditions réelles. Non seulement le récit utopique ne s'arrime pas assez au réel, et omet sciemment ses inégalités, relations de domination, et imperfections, mais plus encore, il s'appuie sur des représentations idéalisées et fantasmées de la réalité qui compromettent la validité de ses propositions. Si l'on admet l'utilité, voire la nécessité de l'abstraction dans le cadre de théories normatives en philosophie politique, on reproche aux utopies d'ajouter, entre autres, des caractéristiques qui fausseraient l'ontologie sociale des agents moraux. Ces derniers sont, dans les récits utopiques, dévoués de façon évidente à la communauté, ils placent le bien commun au-dessus de tout intérêt personnel et égoïste, ils souhaitent la liberté et l'égalité de tous. En somme, ils agissent comme soumis au « *voile d'ignorance* » conceptualisé par Rawls dans la construction de sa théorie de la justice (Rawls, 1971), et l'on peut douter de la capacité de la société réelle à suivre le modèle idéal sans être en mesure répliquer ces conditions fondamentales.

Dès lors, si l'utopie présente un état du monde « *désirable* », il n'est pas « *faisable* » (Pasquali 2016). Autrement dit, l'utopie parvient certes à montrer en quoi la société qu'elle propose est meilleure que l'ordre actuel des choses, et décrire ce à quoi ressemblerait « *la meilleure forme de gouvernement* » (More, 1516), mais elle ne peut s'incarner et prendre vie en contexte réel du fait de sa dépendance aux conditions idéales. Réfléchir à une société imaginaire et fictive selon des critères idéaux serait tout simplement inapte à répondre aux injustices du monde réel, en raison de l'écart insurmontable entre ces derniers et la réalité que l'on cherche à transformer. Pour être opérante, il faudrait donc que l'alternative utopique gagne en « *faisabilité* » : elle doit être informée de données empiriques, applicables dans des conditions similaires au monde réel, et les mesures qu'elle implique ainsi que leurs conséquences doivent être « *acceptables* » par des citoyens alignés avec la vision sociopolitique proposée (Miller, 2008).

Les doutes émis à l'encontre de la faisabilité des utopies sont d'autant plus élevés que ces dernières n'informent aucunement le lecteur sur la façon de se rapprocher de l'idéal : elles ne portent en elles aucun plan d'action sur la façon dont la transition vers la société décrite doit s'opérer. C'est un des principaux reproches que formulent Marx et Engels à l'égard du socialisme utopique : celui-ci donne à voir l'image d'un avenir « *juxtaposé* » à l'état du monde présent, sans décrire la façon de réaliser le passage de l'un à l'autre. Tout se passe comme si la substitution était possible de façon immédiate, en gommant la réalité pour la remplacer par la société idéale (Marx et Engels, 1897). Ainsi, la conceptualisation d'un idéal de société ne suffit pas pour servir de guide ou de boussole pour naviguer dans des circonstances non idéales. Faute d'ancrage dans la réalité, les utopies ne seraient que des activités purement spéculatives et vaines, un exercice intellectuel qui se heurterait à des défis institutionnels, économiques et sociaux insurmontables si l'on tentait de les mettre en œuvre : elles ne seraient donc pas pertinentes en tant qu'outil de transformation sociale en pratique.

Si l'utopie peut dans un premier temps attirer une adhésion massive, passionnelle et enthousiaste chez ses partisans, elle risque de perdre son pouvoir mobilisateur une fois qu'ils prendront conscience de l'irréalisme de leurs attentes : au contraire, l'utopie risque de mener à terme à l'inaction, à un constat d'impuissance face à l'inertie institutionnelles et le conservatisme social. Plus que sources d'inspiration, leurs objectifs inatteignables mèneraient à l'immobilisme et au désespoir. Ainsi, c'est la méthode utopique en elle-même qui est mise en cause : en ne prenant pas en compte les faits sociaux empiriques dans la construction de sa société idéale, le modèle devient inapplicable et inutile (Farrelly, 2007). Pure illusion, l'utopie est un prétexte à s'évader, esquiver les défis de la société réelle : l'homme perd contact avec la réalité et se dissocie, tel un schizophrène, pour se projeter dans la reconstruction fantastique du monde dans lequel il vit (Ruyer, 1987). Ainsi, plutôt que de chercher à dissimuler les complexités du monde, il faudrait bien au contraire les affronter sans les simplifier (Pasquali, 2016), et donner à voir les changements concrets et immédiats que des réformes progressives peuvent mettre en œuvre dès à présent.

## 2.2 Les utopies ont un potentiel dogmatique et peuvent contenir les germes de l'autoritarisme

Un deuxième volet de critiques pointe du doigt les dangers qui accompagneraient la mise en pratique stricte des idéaux utopiques. Les tenants de cette critique voient dans l'utopie un glissement possible vers une forme d'autoritarisme, si l'on tente de l'appliquer de façon

stricte. C'est dans ce sens que l'on peut comprendre les virulentes critiques formulées à l'encontre des idéaux utopiques aux fondements de mai 1968. En 1978, le Magazine Littéraire n°139, titré « *La Fin des utopies* », présentait son dossier avec les mots suivants :

*« Longtemps les hommes ont rêvé de mondes meilleurs, habités d'hommes meilleurs. Certains ont voulu codifier cette rêverie et depuis Platon, nous connaissons tant et tant de projets de cités idéales. (...) mais maintenant que nous savons les limites et les conséquences de l'application du socialisme, on se demande si les faiseurs d'utopie, à vouloir tout prévoir, tout régler, tout réglementer, à enrégimenter tous et chacuns, **ne fabriquaient pas aussi sans le savoir, et au nom du bonheur des hommes, des mondes aussi totalitaires, aussi privatifs de liberté, aussi invivables** ».*

### 2.2.1 Le modèle utopique : une société parfaite qu'il ne faudrait altérer sous aucun prétexte

Les tenants de cette critique associent l'idéal utopique à la description d'une société parfaite, harmonieuse, qui satisferait tous les besoins : : c'est un état absolu ultime, harmonieux, où rien ne peut être amélioré, et qui procure bonheur et épanouissement pour tous (Kolakowski, 1997). Cela implique que toute modification apportée à cet idéal ne peut qu'en réduire l'attrait, la qualité (Sargent, 1994). Ils associent donc l'idéal utopique à un horizon statique vers lequel tendre (Dahrendorf, 1958) : l'utopie a pour fonction d'être un « *le schéma directeur de la société bonne (voire parfaite), imaginé ailleurs, et conçu pour prescrire l'avenir proche* »<sup>25</sup> (Levitas, 2003), qui doit guider l'action des utopistes vers sa réalisation. Dès lors, une fois l'idéal supposément atteint, toute divergence à celui-ci doit être proscrite. Cette volonté unificatrice est dangereuse : Kolakowski y voit une négation de la personnalité humaine, en rejetant les différences en leur imposant un caractère homogène, unique, et statique : les hommes pourraient « *tout aussi bien être des cailloux* » interchangeables. L'idéal démocratique entrerait donc en tension avec le pluralisme démocratique : on ne pourrait maintenir l'unité sans faire violence à la diversité de fait des groupes qui composent la société.

Cette négation du pluralisme est d'autant plus problématique que le récit utopique est nécessairement le produit d'un point de vue et de valeurs situés. Il présente une ontologie sociale idéalisée et idéologique : les concepts qui le sous-tendent ne sont pas neutres, mais au contraire, émanent de leur auteur, qui a une position sociale particulière dans la société qu'il décrit. On ne peut que douter du fait qu'il puisse exister un unique idéal qui convienne à l'ensemble des citoyens : contrairement à ce que l'approche platonicienne ou marxiste peuvent

---

<sup>25</sup> Traduction libre par l'auteure (Bettina Leblanc). Citation originale en anglais : « blueprint of the good (or even perfect) society, imagined elsewhere and intended as prescriptions for the near future » (Levitas, 2003)

laisser entendre, il est impossible de déterminer rationnellement, scientifiquement, quelle fin serait supérieure à toute autre. (Popper, 1986), « *l'ingénierie sociale utopique* » est fondamentalement faussée (Popper, 1994).

*« L'idée d'une société unique et parfait de toute l'humanité doit porter en elle-même sa propre contradiction, parce que le Valhalla des Allemands est nécessairement différent de l'idéal de vie future des Français, parce que le paradis des Musulmans n'est pas celui des Juifs ou des Chrétiens » (Berlin, 2013) <sup>26</sup>*

Les partisans de l'utopie défendent donc, sans nécessairement l'admettre, un point de vue biaisé hérité de leur propre conception du monde (Mills, 2005). Derrière un masque de neutralité, les idéalizations que l'utopie propose sont la représentation d'un ensemble d'intérêts, valeurs, normes, croyances, potentiellement partagées par une minorité et qui seraient donc à même de reproduire et accentuer des injustices du monde réel. Le discours utopique pourrait d'ailleurs très bien fonctionner à dessein, comme instrument politique du pouvoir en place, prétendant, par propagande, œuvrer pour le bien commun ou l'intérêt général pour asseoir son pouvoir et endormir les masses.

2.2.2. La violence est alors légitimée pour modeler l'humanité pour qu'elle soit conforme à l'idéal

Si la société utopique est parfaite en tout point, et qu'on souhaite rendre le réel conforme au modèle alors, prévient Popper, cela ne peut se faire que par la violence. La posture méthodologique de « *l'ingénierie sociale utopique* » l'amène à procéder par changements nécessairement radicaux : pour que la société puisse être conforme à l'idéal, c'est la totalité de la structure sociale existante qui doit être transformée. Si l'on considère que la société visée est parfaite et nécessairement désirable, sa réalisation justifie tous les moyens et donc l'exclusion des voix dissidentes ou minoritaires par une violence, une coercition jugée légitime (Sargent, 1982 ; Popper, 1986). Si, on l'a vu, le pluralisme démocratique semble difficile à tenir dans les sociétés utopiques, on peut douter du fait qu'elles puissent supporter plus généralement un haut degré de liberté, de libre-arbitre et donc de contestation potentielle des valeurs qu'elles défendent. Les utopistes, convaincus de la supériorité de leur idéal, écraseront alors toute

---

<sup>26</sup> Traduction libre par nos soins (Bettina Leblanc). Citation originale en anglais : « The idea of a single, perfect society of all mankind must be internally self-contradictory, because the Valhalla of the Germans is necessarily different from the ideal of future life of the French, because the paradise of the Muslims is not that of Jews or Christians » (Berlin, 2013)

résistance à la réalisation de leur projet. Berlin y voit par conséquent les germes des régimes totalitaires du XXe siècle :

*« Je sais ce dont tu as besoin, ce dont tous les hommes ont besoin ; et s'il perdure une résistance fondée sur l'ignorance et la malveillance, elle doit être brisée, et des centaines de milliers de personnes devront peut-être périr pour permettre à des millions de personnes d'être heureuses à jamais » (Berlin, 2013)<sup>27</sup>*

*« Les chambres à gaz, les goulags, les génocides, toutes les monstruosité qui entacheront le souvenir de notre siècle – c'est le prix à payer pour la félicité des générations futures » (Berlin, 2013)<sup>28</sup>*

Si les hommes ne comprennent pas leur intérêt véritable et s'opposent à l'instauration d'une société qui leur serait pourtant bénéfique, il convient de mater la résistance au changement par la force (Molnar, 1973). De ce fait, Popper remarque que partout où la méthode utopiste a été employée pour guider la politique et la transformation sociale, elle n'a conduit qu'au remplacement des principes rationnels initiaux par la violence et l'abandon du projet idéal qu'elle se proposait de mettre en œuvre (Popper, 1986), et Fourier ira jusqu'à affirmer qu'elles *« ont toujours conduit les peuples à l'opposé des biens qu'elles promettaient »* (Fourier, 1967).

\* \* \*

Ainsi, l'idéal utopique semble en première instance pouvoir impulser une transformation sociale de par leur puissance critique et la stimulation d'un imaginaire prospectif et collectif qui invite à entrevoir et tester de nouveaux modèles de sociétés. Néanmoins, il y a plusieurs raisons de douter de leur faisabilité, du fait de leur manque d'ancrage au monde réel critiqué. Plus encore, l'application stricte de leurs principes risque de mener à des dérives autoritaires.

A ce stade de la réflexion, nous tirons donc les conclusions suivantes. L'utopie ne devrait pas avoir pour vocation et prétention de se réaliser telle quelle dans le monde réel. Néanmoins, elle

---

<sup>27</sup> Traduction libre par nos soins (Bettina Leblanc). Citation originale : *“I know what you need, what all men need; and if there is resistance based on ignorance or malevolence, then it must be broken and hundreds of thousands may have to perish to make millions happy for all time.”* (Berlin, 2013)

<sup>28</sup> Traduction par nos soins (Bettina Leblanc). Citation originale : *« Gas chambers, gulags, genocide, all the monstrosities for which our century will be remembered—are the price men must pay for the felicity of future generations »* (Berlin, 2013)

reste utile pour créer de nouveaux horizons vers lesquels tendre et ouvrent des voies possibles d'amélioration de la société. Elle laisse s'exprimer l'espoir d'un monde meilleur, et donne à voir des citoyens qui n'ont pas renoncé à changer l'ordre établi avec lequel ils sont en désaccord : l'utopie est un moyen de lutter contre la résignation, de garder espoir, et en ce sens, l'utopiste « *plongerait dans l'illusion volontaire pour en revenir armé afin de continuer le combat* » (Hugues et Thomasset, 1999, p.91). On retrouve cette idée dans le témoignage d'Etty Hillesum, une jeune juive qui accordait au maintien d'un « *élargissement de l'horizon* » un caractère vital.

*« Je maintiens que faute d'opposer à cette grisaille quelque chose de rayonnant et de fort qui soit la promesse d'un recommencement dans des lieux entièrement nouveaux, nous sommes perdus, perdus pour de bon et pour toujours » (Hillesum, 1985)*

Nous soutenons donc que l'utopie reste nécessaire et peut provoquer un élan transformateur positif, dans un contexte où tout porte à croire à la nécessité et l'inéluctabilité des conditions actuelles. Si on ne peut nier les dérives possibles vers l'autoritarisme, si l'on cherche à y voir un modèle à appliquer strictement, en substituant la réalité sociale aux institutions utopiques, nous soutenons au contraire que le foisonnement d'utopies est par essence le symbole d'une société libre qui permet un plein exercice de la liberté d'expression et la liberté de penser. Plus que la présence des utopies, c'est bien l'absence d'utopie, au sens d'imaginaire alternatif idéal, qui serait symptomatique d'un régime totalitaire. Que les idées critiques des utopies soient perçues comme des modèles repoussants ou identifiées comme sources de trouble par leurs détracteurs, elles restent des points de référence essentiels pour repenser et réactualiser institutions qui régissent l'ordre social : « *les valeurs morales, les normes sociales, sont réinventées afin de devenir opératoires et convaincantes, face à la présence de l'écart déstabilisateur d'une pratique ou d'un projet alternatifs* » (Riot-Sarcey, 2001). Critiqué, discuté, diffusé dans l'ensemble de la société, le discours utopique va susciter des débats fructueux qui vont influencer et modeler autant l'idéal que la société elle-même. Les propos de l'historienne Michèle Riot-Sarcey sont éclairants à cet égard :

*« Je vois dans la réception des théories utopiques, par les discontinuités qu'elles introduisent, un ressort important de ce qui fait bouger les hommes, un moteur de l'histoire. Car les paroles, les rêves, les propositions subversives ou tout simplement réformatrices (...) que contiennent les utopies, subsistent et se diffusent dans le soubassement des apparences : répandus, interprétés, commentés, réappropriés, ils s'échangent (...). Idées souterraines, ils ressurgissent à la faveur d'autres interrogations, d'autres impasses, d'autres dysfonctionnements, perçus individuellement ou vécus collectivement ». (Riot-Sarcey, 2001, p.8)*

C'est ce changement souterrain, diffus, induit par des alternatives déjà existantes dans des « brèches » que l'utopie a permis « d'ouvrir (...) dans l'épaisseur du réel » (Ricoeur, 1997, p.405) que nous nous proposons d'explorer dans un second temps de notre réflexion. Si comme nous l'avons vu les utopies ne peuvent pas – et ne doivent pas – être appliquées strictement en contexte réel non-idéal, quelles règles se donner pour penser la mise en œuvre des alternatives à l'ordre social ? Comment l'utopie peut-elle être opérante ? Y a-t-il un moyen de distinguer une « bonne » d'une « mauvaise » application des principes utopiques, du point de vue de leur capacité transformatrice et de la pérennité des idéaux ? Pour répondre à ces questions, nous nous penchons maintenant sur la proposition d'Erik Olin Wright, avec son concept « *d'utopie réelle* » (Wright, 2017).

# Partie 3. Incarner les idéaux utopiques dans le monde réel : l'exemple des « utopies réelles »

## 3.1. Les « utopies réelles » : exploration de « brèches » existantes dans le système capitaliste

Notons en préambule que Wright ne nie pas toute utilité aux récits utopiques : les utopies sont en effet pertinentes pour briser « *la vitrine d'un présent paraissant sans avenir* » (Guéguen et Jeanpierre, 2022), pour envisager, nous l'avons vu, un foisonnement de possibles, et d'alternatives à l'ordre établi. L'imagination sans entrave permise par la méthode idéale est dotée d'un pouvoir transformatif conséquent, car « *ce qui est pragmatiquement possible n'est pas fixé indépendamment de nos capacités à imaginer* » (Wright, 2017). Autrement dit, les utopies, en élargissant l'imaginaire social, influencent de fait le monde réel.

*« Les affirmations concernant les limites sociales du possible sont de nature différente de celles concernant les limites de la réalité physique et biologique. Dans le cas de la société, les croyances concernant les limites conditionnent structurellement le champ du possible de manière substantielle »* (Wright, 2017, p.50)

Néanmoins, leur lien avec le changement historique et la façon de mener la transformation effective est généralement trop floue : les utopies peuvent donc être confrontées à des impasses, mais aussi provoquer – sans aller jusqu'aux dérives autoritaires – des conséquences non intentionnelles (Merton, 2012). L'entreprise de Wright, à travers le concept d'« *utopie réelle* », est donc d'amender les conceptions idéales des récits utopiques, en complétant leur récit par l'apport de données empiriques, afin d'obtenir des visions plausibles d'alternatives transformatrices, sans pour autant tronquer la faculté d'imaginer, qu'il faut au contraire entraîner et développer.

Les « *utopies réelles* » de Wright désignent des expériences « *interstitielles* » qui existent déjà, qui se développent dans les failles de la structure sociale, « *en dehors* » ou « *à l'écart* » des institutions étatiques, et qui ont pour but de « *construire des institutions contre-hégémoniques au sein de la société* » (Wright, 2017, p.487). Elles peuvent également être qualifiées de « *brèches* » (Holloway, 2016) ou « *d'espaces libérés* » (Baschet, 2016), qui s'ouvrent au cœur de la domination marchande, et qui tentent d'en desserrer l'étau. Dans son « *Syllabus* »

recensant et cartographiant ce qu'il considérait être des « *utopies réelles* », Wright a aussi bien mentionné des coopératives de production et de consommation, des formes de production pair-à-pair, des fab-labs, la finance solidaire, les plateformes de crowdfunding que les creative commons, les éco-villages et le revenu inconditionnel de base (Wright, 2013). Ce sont pour lui autant d'expérimentations qui ont pour but de dépasser le capitalisme et qui s'orientent vers le « *socialisme* ». Précisons dès maintenant que Wright développe une définition du socialisme assez différentes des conceptions habituelles de « *l'utopie socialiste* », et qui ne vise ni le dépassement de la propriété privée et de l'Etat, ni la planification de l'économie. Ce que Wright entend par socialisme est un « *pouvoir d'agir social* » dans l'économie, et comme « *poursuite d'une démocratie économique englobante et généralisée* » dans la sphère étatique (Wright, 2017, p.202). « *Le peuple collectivement organisé* » doit être capable de subordonner non seulement le pouvoir économique, et gouverner démocratiquement la production et la distribution de biens et services, il doit aussi exercer son influence sur le pouvoir étatique, en ayant prise sur les politiques publiques locales, nationales et internationales : le changement viendra donc d'abord selon Wright par le bas, et ne sera pas impulsé en premier par le pouvoir en place (*top-down*) (Wright, 2017, p.199).

Wright s'intéresse aux alternatives situées « *dans les limites de la compatibilité fonctionnelle* » avec le capitalisme qui, sans contribuer à la reproduction de l'ordre établi, peuvent perdurer sans le perturber structurellement, sans quoi elles risqueraient de « *déclencher des mesures coercitives* » de la part des forces en présence, des sanctions qui « *tendent à neutraliser ces tentatives* ». En effet, si elles se développent d'abord dans les « *niches et marges de la société* », c'est bien pour assurer la possibilité de leur développement, et avoir une certaine propension à durer dans le temps pour expérimenter de nouveaux ordres sociaux. En ce sens, elles ne souhaitent pas apparaître comme « *une menace immédiate pour les classes et élites dominantes* » (Wright, 2017, p.487). Notons néanmoins que ces « *limites de compatibilité* » sont une notion mouvante, soumise aux débats et même au combat idéologique entre les porteurs des utopies réelles et les instances dominantes car « *les limites de ce qui est possible ne sont pas indépendantes des croyances portant sur ces limites* » (Wright, 2017). L'identification des utopies réelles par le chercheur est donc soumise à ses propres présupposés sur le « possible » et le « faisable », mais aussi à l'évolution dans le temps et l'espace des conditions institutionnelles, économiques, politiques et sociales qui en favoriseraient ou contraindraient l'émergence ou le développement.

### 3.2. La « viabilité » et la « faisabilité » : deux critères pour évaluer les alternatives au capitalisme

A travers son ouvrage, Wright propose une approche alternative pour envisager les processus de transformations du capitalisme vers un horizon post-capitaliste. Plutôt que de tenter de domestiquer le capitalisme par des réformes imposées d'en haut par les instances au pouvoir, ou de le renverser par une rupture révolutionnaire, l'idée centrale défendue par l'auteur est de l'« éroder » progressivement en construisant ces alternatives émancipatrices au sein-même des économies capitalistes, en exploitant et en défendant les failles dans lesquelles elles s'engouffrent, en cherchant à les étendre. Au lieu d'une révolution, la transformation de la société passerait par des transformations incrémentales, une amélioration continue du système existant. Wright se propose de se fixer des « *objectifs utopiques accessibles par étapes, des dispositifs institutionnels qui peuvent, en vue d'un changement social, orienter notre responsabilité de construire un monde en commun dont les conditions sont imparfaites* » (Wright, 2017). Il s'agit donc de défier le capitalisme en construisant, au sein de ses failles, des organisations démocratiques, participatives, et en changeant les règles du jeu de l'intérieur.

Les « *utopies réelles* » s'incarnent dans des institutions, des relations et des pratiques construites ici et maintenant, et qui non seulement préfigurent un monde idéal, mais contribuent, par leur existence-même, à nous rapprocher de l'objectif socialiste, post-capitaliste visé par Wright. En se développant et se multipliant, elles finiraient par atteindre à long-terme un niveau tel que le capitalisme serait destitué de sa position dominante. Il prend pour exemple phare la transition du féodalisme au capitalisme, qu'il attribue aux marchands. Sans être le facteur unique à partir duquel on peut expliquer la fin du régime féodal, ils ont constitué les germes des relations capitalistes qui sont devenus par la suite, au terme d'une lente mutation du système, constitutives de l'ordre dominant. De même les « *utopies réelles* », cantonnées d'abord à des « *niches* », et des « *marges* » du capitalisme, s'épanouiront jusqu'à modifier la totalité du système.

Afin d'estimer le potentiel transformateur des alternatives qu'il étudie, Wright propose deux critères d'évaluation : la « *viabilité* » et la « *faisabilité* ». La première concerne les conditions nécessaires à la pérennité de l'« *utopie réelle* » dans le temps, non seulement pour simplement assurer son existence, mais aussi pour rester fidèle à ses principes et aux changements qu'elle souhaitait mettre en œuvre. Wright propose pour cela d'étudier d'abord

méthodiquement leur fonctionnement interne (leur gouvernance, valeurs et aspirations, et les éventuelles tensions qui pourraient exister entre elles), en combinant cette analyse par une observation, sur le terrain, du degré de proximité des pratiques effectives avec la vision initiale qui guidait ses partisans. Dans un second temps, il considère les relations de dépendance qu'entretient l'alternative étudiée au contexte sociopolitique qui a permis son émergence ou son développement. Il se penche notamment sur l'analyse du réseau d'acteurs (alternatifs ou hégémoniques) que l'« *utopie réelle* » tisse et avec lequel elle peut entretenir des relations de synergie. Enfin, il s'intéresse aux conditions de massification de l'alternative, c'est-à-dire à sa « reproductibilité » ou « transférabilité ». Il s'interroge par exemple sur la dépendance à la figure charismatique du fondateur, ou sur le contexte local très particulier qui pourrait être à l'origine de l'émergence de l'alternative utopique. Cet aspect est important, car si aucune « *utopie réelle* » ne saurait isolément provoquer la transformation sociale voulue, c'est bien le développement de chaque utopie individuelle ainsi que la combinaison et l'addition des alternatives utopiques entre elles qui détiennent le potentiel de marginaliser, à terme, le capitalisme. Le critère de « *faisabilité* » concerne quant à lui l'étude des appuis et forces contraires à l'alternative, autrement dit « *le pouvoir relatif des acteurs sociaux qui [les] soutiennent et s'[y] opposent* ». Wright considère qu'il s'agit là des « *conditions sociales structurelles* » au succès – ou à l'échec – des expérimentations considérées. (Wright, 2017, p.52). On comprend, à l'aune des critères de « *viabilité* » et de « *faisabilité* » introduits par Wright, la recherche de pragmatisme. Si le récit utopie sera nécessairement plus « *désirable* », son application par le biais de l'utopie réelle restreint sa « *désirabilité* » (Pasquali, 2016) à la « *faisabilité* » et sa « *viabilité* » (Wright, 2017) : c'est ce qu'on considère possible, dans le cadre réel, qui limite la portée de ce que l'on juge désirable et à même de mettre en marche la transformation sociale.

Wright concède néanmoins que les « *utopies réelles* », souvent réduites à un secteur géographique ou une problématique très restreinte, ne sauraient à elles seules transformer en profondeur l'ensemble de la société. Elles ont besoin d'être renforcées par des « *transformations symbiotiques* » impulsées par les instances publiques et l'État. Ces transformations symbiotiques « *peuvent potentiellement élargir les espaces interstitiels dans lesquels d'autres stratégies peuvent se déployer* ». Elles vont en effet jouer autant sur la viabilité que sur la faisabilité des utopies réelles, et constituer un terrain propice pour leur émergence et leur multiplication, amorcer un processus cumulatif qui faciliterait à terme « *l'émergence de transformations par la rupture* » (Wright, 2017, p.573). Cet approfondissement démocratique

des structures hégémoniques est absolument essentiel selon Wright, dans la mesure où les institutions contemporaines tendent à privilégier, de façon structurelle, les intérêts capitalistes. Ainsi, la transformation sociale telle que la conçoit Wright est le fruit d'une dynamique de renforcement mutuel entre d'une part des changements interstitiels, incrémentaux, initiés par des expérimentations qui vont à l'encontre du pouvoir hégémonique, et d'autre part des adaptations progressives internes aux pouvoirs publics.

Le pouvoir transformatif des « *utopies réelles* » se conçoit donc de manière très différente des récits utopiques que l'on a décrits précédemment. Les récits utopiques sont nécessaires pour impulser l'envie même de s'engager et de lutter contre les injustices de l'ordre établi, sans succomber à la résignation. Les « *utopies réelles* » en sont, en quelque sorte, la conséquence, en rendant palpables, concrètes des alternatives et tentatives d'amélioration de l'ordre social dominant. Elles permettent une mise à l'épreuve de la théorie, en testant l'application des idéaux dans le contexte actuel. Elles s'incarnent donc dans des projets palpables, tangibles, mesurables, dont la viabilité et la faisabilité peuvent être discutées et testées dans le cadre non-idéal des institutions existantes. Elles sont par essence vivantes, mouvantes, et s'adaptent en continu à la situation dans lesquelles elles se sont implantées, de manière à pérenniser leur existence et leur intégration la « faille » du capitalisme qu'elles exploitent. A l'image du « *Mouvement Colibris* » de Pierre Rhabi, qui encourage chacun à « faire sa part » pour enclencher la transition écologique et sociétale, les partisans des « *utopies réelles* » croient dans la possible transformation profonde de la société par le biais de petits changements cumulés qui provoqueront la mutation progressive de l'ordre dominant.

## Partie 4. Les « utopies réelles » : tension entre réalisme et ambitions transformatives

### 4.1. Au nom du réalisme et du pragmatisme, les « utopies réelles » diluent leurs objectifs

Afin de prouver autant leur « *viabilité* » que leur « *faisabilité* », les « *utopies réelles* » visent à être réalisables dans le cadre des structures sociales et économiques existantes, « *dans les limites de la compatibilité fonctionnelle* » (Wright, 2017) avec les institutions capitalistes avec lesquelles elles coexistent et qui les contraignent. Cette idée pose déjà problème : cela signifie que ce sont bien les structures capitalistes, dominantes, hégémoniques, qui se posent comme juges de ce qui peut coexister avec elles, ce qui limite d'emblée la portée critique que les « *utopies réelles* » peuvent se permettre d'avoir : ces dernières doivent rester discrètes, et s'assurer de ne pas trop perturber l'ordre établi, afin d'éviter des rapports conflictuels qui pourraient remettre en question leur existence-même. En effet, si elles sont trop radicales et transgressives, elles risquent d'entraîner des résistances de la part des pouvoirs dominants. Elles s'exposeraient à la possibilité d'être étouffées et marginalisées par des acteurs hégémoniques qui les rejettent. Cela souligne le fait que dans les conditions réelles des sociétés capitalistes, les « *possibles ne sont pas équiprobables pour tous* » (Guéguen et Jeanpierre, 2022) : les alternatives utopiques évoluent dans un univers polarisé, où le fait de détenir une certaine position de pouvoir ou certaines ressources permet de définir et préempter, voire de monopoliser, la notion de « *possible* » des autres acteurs sociaux. Elles sont donc amenées à plutôt jouer la carte du compromis et de la coexistence pacifique. Ce faisant, elles se rendent toutefois particulièrement vulnérables à la cooptation. Autrement dit, elles peuvent être facilement détournées, intégrées ou neutralisées par les forces politiques ou économiques. Pensons notamment aux pratiques telles que le commerce équitable ou l'agriculture biologique, initialement portées par des mouvements alternatifs, qui ont été intégrées dans les chaînes de grande distribution capitalistes : ainsi absorbées au sein du système dominant, ces initiatives perdent leur potentiel radical et risquent d'être partiellement dénaturées et détournées de leur propos initial. Notons en ce sens que la viabilité et la pérennité de bon nombre d'alternatives utopiques dépendent de financements privés de structures capitalistes, ce qui entretient le rapport de pouvoir très inégal entre elles. Par ailleurs, Wright ne s'intéresse pas, dans sa théorie, à la composition sociale des collectif porteurs d'« *utopies réelles* ». S'il se penche sur des

expérimentations qui « *augmentent le pouvoir d'agir social* » du « *peuple collectivement organisé* », c'est-à-dire celui de la société civile, il ne restreint pas a priori l'identité du sujet collectif susceptible de porter ou de participer à la dynamique utopique : il pourrait ainsi aussi bien s'agir de grandes entreprises, de personnes issues de la classes dominantes et qui, sciemment ou non, reproduiraient les inégalités dont elles bénéficient. Cela laisse planer un risque supplémentaire de dénaturation et de récupération de l'alternative utopique par l'ordre établi, qui compromettrait la possibilité d'une transformation sociale profonde. (Riley, 2012)

Pour perdurer à long-terme, les « *utopies réelles* » doivent donc constamment s'adapter à ces rapports de pouvoir, et potentiellement réduire leurs objectifs et ambitions. A force de compromis pour s'adapter aux exigences des structures de pouvoir, nous pouvons craindre en effet qu'elles soient amenées à accepter certaines injustices comme des faits immuables, inévitables. On pourrait les accuser dès lors d'accepter, tacitement, certaines prémisses imposées par l'ordre établi, voire les renforcer en les légitimant. Le penchant pour le conformisme inhérent aux approches réalistes et pragmatiques peut donc, selon leurs détracteurs, mener à une normalisation des conditions actuelles plutôt qu'à leur transformation initialement souhaitée : au lieu d'un changement social, elles favoriseraient la reconduction du statu quo (Friedman, 2012). Cette propension au compromis qu'ont les « *utopies réelles* » limite ainsi grandement leur caractère transgressif, leur potentiel critique, et donc leur capacité à provoquer une transformation sociale profonde.

#### 4.2. En procédant par transformations localisées, les « *utopies réelles* » ne peuvent répondre à des problèmes systémiques

Si les récits utopiques présentent une vision intégrée, holistique, d'un nouvel ordre social, où toutes les dimensions de la vie économique, sociale et politique sont repensées et mises en cohérence, l'approche par les « *utopies réelles* » semble ne pouvoir se défaire d'une vision fragmentée, parcellaire, concentrée sur une multitude de projets spécifiques et très localisés, répondant à un besoin précis. Si ces alternatives peuvent offrir des alternatives et solutions viables à petite échelle, elles risquent de rester isolées, ce qui met en doute leur capacité à répondre en profondeur aux problèmes qu'elles cherchent à résoudre, tels quels que les enjeux de justice environnementale, dont les racines sont systémiques, complexes et globales : il faudrait qu'elles s'attaquent aux relations économiques, financières et politiques

mondiales ainsi que les institutions qui les structurent. Wright reconnaît certes la nécessité de passage à l'échelle des « *utopies réelles* » à travers les indicateurs de « *transférabilité* » et de « *reproductibilité* » intégrés dans le critère de « *viabilité* », néanmoins il ne s'attarde pas sur le dialogue nécessaire entre les alternatives étudiées, et sur la nécessité qu'elles prennent une orientation commune claire, guidées par une même vision systémique, pour qu'elles s'articulent de façon cohérente dans la construction d'un nouvel ordre social. Elles prennent le risque d'apparaître comme une collection de solutions éparpillées, partielles, sans fil conducteur qui les intègre dans un projet d'ensemble.

\* \* \*

En cherchant à s'incarner dans le réel, et en se concentrant sur ce qui est réalisable immédiatement, avec les conditions économiques, sociales et institutionnelles existantes, les « *utopies réelles* » perdent leur potentiel inspirant et visionnaire : on peut douter de leur capacité à proposer un imaginaire au-delà du « *possible* » immédiat, et de ce qui est déjà posé comme réalisable et faisable par l'ordre dominant. De plus, les « *utopies réelles* » invitent en effet à procéder, plutôt que par une rupture radicale au système existant, par des changements interstitiels et incrémentaux. On peut regretter alors la capacité des récits utopiques à stimuler l'imagination collective avec des visions intransigeantes, audacieuses et radicales d'un monde alternatif fondamentalement meilleur en tout point, et qui dénonçaient les injustices fondamentales des systèmes existants. Les « *utopies réelles* », en diluant leurs ambitions, limitent par la même leur capacité de mobilisation. Or, sans inspirer d'engagement massif et passionné, ces initiatives peuvent rapidement s'essouffler, faute de soutien durable. A force de pragmatisme et de compromis, Jacoby déplore en ce sens la « *mort de l'esprit utopique* » et le renoncement à l'idée d'une société radicalement différente :

*« Aujourd'hui, presque tout le monde est devenu réaliste ; les idées directrices sont des politiques et programmes limités, visant à résoudre des maux spécifiques ; dans tout le pays, l'esprit utopique est mort ou rejeté (...) Plus personne ne prétend même croire en un avenir différent. » (Jacoby, 1999)<sup>29</sup>*

---

<sup>29</sup> Traduction libre par nos soins (Bettina Leblanc). Citation originale en anglais : "Today almost everyone has become realistic; the guiding ideas are limited policies and programs for specific ills, across the land a utopian spirit is dead or dismissed. (...) No one even pretends to believe in a different future" (Jacoby, 1999)

## 5. Le récit utopique et l'expérimentation pratique de ses principes : un dialogue fructueux pour décupler leur capacité transformative

### 5.1. Pistes de dialogue entre récits utopiques et « utopies réelles »

Nous proposons maintenant de tirer un bilan de la réflexion que nous avons menée jusqu'ici. Nous avons constaté, en partie 1, que les utopies possèdent de nombreux atouts pour encourager et initier une transformation sociale profonde. Elles jouent tout d'abord un rôle critique, en tant que récits subversifs, qui remettent en question de manière radicale la réalité sociale imparfaite dont elles émanent. En décrivant une société alternative, elles soulignent le caractère politique et construit de l'ordre établi, ouvrant ainsi la voie à la création d'un autre monde possible. La radicalité des transformations qu'elles imaginent stimule l'imaginaire collectif, faisant du récit utopique un véritable laboratoire d'idées où sont explorées, en pensée, les conséquences sociales, économiques et politiques de nouvelles institutions. La force de ces récits, optimistes et porteurs d'espoir pour l'avenir, encourage une large adhésion et mobilise les individus pour concrétiser ces institutions dans le monde réel. De plus, dans la mesure où « *la croyance que tel ou tel avenir, désiré ou redouté, est possible, probable ou inévitable, peut, dans certaines conjonctures, mobiliser autour d'elle tout un groupe, et contribuer ainsi à favoriser ou à empêcher l'avènement de cet avenir* » (Bourdieu, 1997), on peut observer une dimension performative au discours utopique. Néanmoins, nous tirons comme conclusion des critiques établies en partie 2 que l'utopie ne devrait pas avoir pour prétention non seulement de se réaliser tel quel dans le monde réel, mais plus encore d'être un modèle unique. Il faut au contraire à faire émerger un foisonnement de contre-cadrages au modèle dominant, dont la diversité constitue un garde-fou contre un glissement autoritaire du discours utopique.

C'est dans ces conditions qu'émergent les « *utopies réelles* » (Wright, 2018), qui introduisent un changement diffus, au sein même des « *brèches* » (Ricoeur, 1997) du capitalisme. Elles proposent, plutôt qu'une application stricte de l'ensemble des principes régissant la vision de société idéale qui les guide, une transformation par étapes, en érodant le capitalisme de l'intérieur, par l'exploitation de « *failles* » (Wright, 2018). En s'assurant de leur « *viabilité* » et de leur « *faisabilité* », et renforcées par des « *transformations symbiotiques* » des pouvoirs publics, elles finiraient par affaiblir progressivement le capitalisme, et le déloger de sa position

hégémonique. Néanmoins, elles risquent d'une part de perdre en vigueur transformative et en radicalité du fait de leur proximité avec les institutions dominantes et la propension au compromis qu'elle implique. Par ailleurs, leur éparpillement géographique et thématique dilue la force de la vision holistique et intégrée du récit utopique initial, qui les intègre dans un projet sociétal d'ensemble.

Dès lors, pour permettre de maximiser le pouvoir transformatif des utopies, il semble nécessaire de chercher à combiner la radicalité des récits utopiques avec la proposition d'incarnation de ces idéaux dans le monde réel qu'offrent les « *utopies réelles* ». Nous avons évoqué dans quelle mesure les « *utopies réelles* » s'inspirent de l'imaginaire utopique, qui leur sert de boussole, de cadre normatif de référence pour penser des projets concrets au niveau local. Néanmoins, l'interaction entre les récits utopiques et leurs incarnations pratiques ne sauraient être à sens unique : ces initiatives alternatives influencent en effet à leur tour l'imaginaire utopique grâce à leur expérience du terrain. D'une part, leurs succès, même à petite échelle, permet de stimuler l'imaginaire utopique, en fournissant et en révélant des exemples concrets pour enrichir la description de la société idéale et la forme que prendraient ses institutions. Leurs échecs, d'autre part, peuvent révéler de nouveaux besoins, et de nouvelles injustices structurelles que le récit utopique s'attachera à critiquer, et qui fournira des informations nécessaires à la formulation de propositions théoriques d'institutions qui résorberont ces maux. Chaque tentative de mise en œuvre du récit utopique est donc un apprentissage qui enrichit l'utopie elle-même. Elle motive la recherche, pour les auteurs de récits utopiques, de principes alternatifs permettant d'amender leur proposition d'idéal sans y renoncer. Il s'agit de trouver de nouvelles conditions qui rendraient le récit aussi désirable et souhaitable, grâce aux apprentissages tirés de l'expérience des « *utopies réelles* », dans un dialogue constant entre l'imaginaire et la réalité. L'idéal est ainsi constamment réajusté et adapté, à la lumière des expérimentations concrètes. Dès lors, au lieu d'envisager, via le récit utopique, une société parfaite, achevée, à répliquer, les « *utopies réelles* » donnent des clés pour enrichir cet idéal, tout en transformant de manière tangible la réalité sociale. Ce processus permet une adaptation perpétuelle de l'idéal utopique aux conditions historiques, sociales, institutionnelles changeantes, tout en cherchant à maintenir sa capacité à critiquer l'ordre établi. Plus qu'un horizon stable, un avenir idéal et fixe, le récit utopique se repense donc comme un processus dynamique, malléable, projet évolutif continuellement réajusté, qui sert à la fois de source d'inspiration et de cadre normatif pour les expérimentations concrètes proposées par les « *utopies réelles* ».

Pour favoriser cette dynamique fructueuse entre récit utopique et applications pratiques, il semble pertinent de chercher à développer des modèles de collaboration entre praticiens des « *utopies réelles* » et penseurs, théoriciens, auteurs de récits utopiques sous la forme, par exemple, de living-labs, de groupes de travail mixtes, ou d'expériences de co-création. Ces interactions permettraient en outre de permettre aux praticiens des « *utopies réelles* » une prise de recul sur les transformations sociales en cours. En effet, les « *utopies réelles* », en tant qu'elles sont des expérimentations localisées et partielles de ce récit plus large, doivent garder en tête la vision holistique qui les animait, sans quoi une transformation profonde du capitalisme ne saurait être envisageable. Tout au plus on ne pourrait espérer que des changements certes radicaux, mais éparpillés. Il faut donc permettre les conditions non seulement d'une mise en réseau d'« *utopies réelles* » similaires, pour qu'elles puissent plus facilement se multiplier en apprenant les unes des autres et en enrichissant leur modèle, mais plus encore permettre une mise en dialogue d'alternatives agissant dans des domaines différents, mais impulsées par le même idéal utopique. Des projets de cartographie des « *utopies réelles* » comme celle amorcée par Wright, ou des plateformes interactives comme « *l'Atlas des luttes environnementales* » lancé par l'économiste espagnol Joan Martínez Alier en 2011 sont en ce sens des outils intéressants pour visibiliser les alternatives au capitalisme et les mettre en lien. Cette mise en cohérence des alternatives permet dresser un portrait à plus large échelle, et donc plus puissant, des érosions du capitalisme, qui peuvent sinon apparaître – pour leurs praticiens comme pour leur détracteurs – minimes prises isolément. La prise de conscience de la prolifération d'initiatives similaires dans d'autres domaines, qui donne à voir une transformation sociale intégrée, permet de décupler le sentiment d'espoir et de motivation des praticiens des « *utopies réelles* ».

## 5.2. Apprentissages pour décupler la capacité transformative des GFCE

En tant qu'exemples d'« *utopies réelles* », les GFCE ne se donnent pas pour objet de renverser immédiatement l'ordre dominant, mais plutôt de construire leur modèle au sein de failles, de manière à ne pas constituer une menace immédiate aux institutions conventionnelles. Cette insertion dans les « *brèches* » du capitalisme est une opportunité pour les GFCE d'expérimenter, de façon relativement libre, des modèles économiques et sociaux alternatifs, tout en étant tolérés par les acteurs dominants. Pour exploiter au mieux cette position, ils doivent chercher à assurer leur « *viabilité* » dans ces niches, tout en préparant progressivement leur

expansion et multiplication. Autrement dit, les GFCE doivent être en mesure de durer dans le temps tout en restant fidèles à leurs principes fondateurs de gestion forestière démocratique et respectueuse de l'environnement. Face aux difficultés posées par le fonctionnement actuel de la filière, les GFCE doivent maintenir un équilibre entre leurs objectifs transformatifs et le pragmatisme nécessaire pour assurer leur pérennité dans le temps.

Ils doivent également veiller à assurer leur faisabilité, en analysant les forces économiques, politiques et sociales changeantes, qui pourraient influencer leur développement. Notamment, il est crucial qu'ils évaluent leur autonomie vis-à-vis des structures hégémoniques, tant en termes de gouvernance et de financement qu'en matière de gestion forestière. Cette autonomie peut se renforcer par la construction d'alliances et de réseaux de solidarités avec d'autres porteurs de projets alternatifs locaux dans le secteur forestier ou avec des institutions publiques favorables à leur démarche. En effet, la collaboration avec les acteurs publics (que ce soit les services déconcentrés de l'État, Parc naturels régionaux, collectivités locales, l'ONF, les conservatoires d'espaces naturels...) peut favoriser l'émergence d'un environnement institutionnel et réglementaire plus favorable aux GFCE, qui faciliterait leur pérennité mais aussi leur expansion dans d'autres territoires. Wright souligne que la portée transformative des « *utopies réelles* » dépend effectivement en partie de leur capacité à se multiplier et s'étendre à plus large échelle. Dès lors, les GFCE, bien qu'implantés localement, doivent chercher, pour gagner en crédibilité, à imaginer les voies possibles de duplication du modèle dans d'autres massifs forestiers. Le développement de plateformes collaboratives telles qu'infoGFCE, le partage d'expérience et les rapports d'entraide mutuelle qu'elles permettent, constituent en ce sens des outils et pratiques intéressantes.

Enfin, les GFCE sont autant héritiers que porteurs de récits alternatifs sur la gestion forestière et plus généralement l'approfondissement démocratique dans la gestion des biens communs. Ils doivent dès lors non seulement se concentrer sur la « viabilité » et « faisabilité » de leur structure, en se focalisant sur les aspects économiques, techniques et politiques de leur projet, mais aussi s'assurer de participer à la stimulation de l'imaginaire collectif, au sein du GFCE parmi les associés, mais aussi auprès des populations locales. Ils doivent chercher à faire de leur expérimentation un vecteur de mobilisation des communautés locales autour d'une vision commune de l'avenir.

# Conclusion

Nous avons mené, de mars à août 2024, une enquête sociologique exploratoire portant sur les groupements forestiers citoyens et écologiques (GFCE). Nous nous sommes intéressés à leur émergence et leur multiplication récente dans le paysage des luttes sylvo-environnementales. Acteurs encore peu connus et étudiés, nous avons cherché à proposer un éclairage sociologique sur ces nouveaux propriétaires et acteurs de la gestion durable des forêts, et à comprendre comment ils renouvellent ou non la prise en charge des problèmes environnementaux dans la gestion forestière. Notre enquête nous a permis de cerner certaines caractéristiques majeures concernant la recomposition sociales des luttes forestières, le renouvellement du répertoire de revendications et la repolitisation des débats que portent les GFCE. Ces derniers proposent d'abord un nouveau moyen d'agir dans les luttes sylvo-environnementales : s'ils se dressent contre le modèle porté par la filière conventionnelle, ils considèrent que les actions de plaidoyer et de lobbying menées par les associations environnementales ne sont pas suffisantes pour faire face à l'imminence des coupes rases dans leur région. Ils trouvent alors dans l'acquisition de foncier une action concrète et immédiate pour préserver les paysages et la biodiversité forestière. Sensibles à la polarisation des débats dans le monde forestier et à une idée de « *backlash écologique* », ils cherchent à éviter des conflits et affrontements frontaux avec les structures dominantes, et adopter une posture de co-existence pacifique avec ces dernières localement. Ce mode de faire attire des acteurs principalement néo-ruraux, un public plutôt féminin, et habituellement éloigné des débats autour des enjeux forestiers. Si tous les GFCE accordent une importance à la préservation de l'écosystème forestier et à une gestion sylvicole durable faite par un collectif de citoyen, notre enquête a permis de souligner que loin de constituer une collection d'initiatives homogènes, les GFCE sont plutôt une nébuleuse d'alternatives au modèle dominant. Les idéaux qui les sous-tendent sont plus ou moins radicaux, tant en matière de gouvernance démocratique que de gestion forestière et valorisation du bois. Nous nous sommes en ce sens proposé, à l'issue de l'enquête, de distinguer 4 types de GFCE, aux fonctionnements et principes différents.

Cette enquête, qui s'inscrit dans un programme de recherche sur les actions collectives menées au nom de la justice environnementale, pose plus largement la question de la capacité transformative de ce type d'initiative citoyenne locale. Autrement dit, elle s'interroge sur sa capacité à provoquer des changements significatifs et durables dans les structures socio-

écologiques existantes, en remettant en question les pratiques actuelles et en promouvant des alternatives plus équitables et durables.

La seconde partie de ce mémoire interroge dans ce sens dans quelle mesure les utopies peuvent être un moteur de transformation sociale profonde, dans un contexte de « tyrannie du présent » et d'incapacité collective de projection dans un futur autre qu'incertain et menaçant imposé par le capitalisme néolibéral. Nous avons montré que les récits utopiques étaient des puissants outils pour inspirer et impulser une transformation sociale profonde. Elles permettent en effet de critiquer radicalement la réalité sociale imparfaite de laquelle elles découlent. Elles permettent, en outre, d'affirmer qu'un autre monde est possible, en soulignant le caractère construit et contingent de l'ordre établi. Cette ouverture du champ des possibles permis par le récit utopique stimule l'imaginaire collectif et « permet d'envisager des manières de vivre radicalement autres » (Ricoeur, 1997). Les récits utopiques se comprennent en ce sens comme des outils heuristiques ; des laboratoires d'idées qui permettent d'expérimenter, en pensée, de nouvelles idées sociales qui dépassent les contraintes et exigences du monde réel. L'espoir et l'optimisme envers l'avenir que les utopies inspirent leur confèrent un potentiel considérable de mobilisation des individus et des groupes sociaux, qui se concentrent autour d'une vision commune et attrayante d'une société future, autour d'un projet commun de transformation sociale. Cette capacité de mobilisation confère au récit utopique une portée performative : « la croyance que tel ou tel avenir, désiré (...) est possible, probable (...) peut, dans certaines conjonctures, mobiliser autour d'elle tout un groupe, et contribuer ainsi à favoriser (...) l'avènement de cet avenir » (Bourdieu, 1997). Plus que comme un idéal immuable, fixe, d'une société parfaite à réaliser de façon stricte, ce qui semble infaisable sauf à prendre le risque de dérives autoritaires, nous envisageons le rôle de l'utopie en politique comme boussole normative et source de motivation et d'espoir, nécessaires pour impulser des mobilisations sociales à même de se confronter aux difficultés du réel. Si l'on rejette la possibilité d'incarner de façon stricte et immédiate l'idéal utopique par le biais d'une transformation de rupture, les expérimentations à petite échelle, dans les « brèches » ouvertes du capitalisme constituent une voie possible d'incarnation du récit utopique dans le monde réel. Les « utopies réelles » portent l'idée d'une transformation sociale progressive, par l'érosion du capitalisme dans ces failles. Afin de permettre au récit utopique et aux propositions d'incarnation de leurs idéaux dans le monde réel de gagner en capacité transformative, nous avons élaboré, en dernière partie, des pistes de dialogues possibles. Chaque tentative de mise en œuvre du récit utopique est un apprentissage qui enrichit l'utopie elle-même. Elle motive en effet la recherche pour les auteurs

de récits utopiques de principes alternatifs permettant d'amender leur proposition d'idéal sans y renoncer. Il s'agit de trouver de nouvelles conditions qui rendraient le récit aussi désirable et souhaitable, grâce aux apprentissages tirés de l'expérience des « utopies réelles », dans un dialogue constant entre l'imaginaire et la réalité, facilité par des pratiques comme des groupes de travail mixtes, living-labs ou expériences de co-création d'alternatives au capitalisme. Enfin, nous soulignons la nécessité des « *utopies réelles* » de garder en mémoire le récit utopique duquel elles s'inspirent, non seulement comme cadrage normatif pour évaluer leurs pratiques, mais aussi pour garder une vision holistique et replacer leur action transformative dans un cadre plus large de transformation sociale profonde.

### **Pistes de recherches complémentaires**

- Nous avons proposé, à l'issue de notre enquête sociologique, une typologie des GFCE à partir des 10 groupements étudiés. Elle a servi d'étape intermédiaire, utile pour synthétiser et ordonner nos résultats. Elle demande à être amendée et approfondie suite à une enquête plus large sur l'ensemble des GFCE existant. Une enquête quantitative pourra affiner et d'objectiver notre analyse. Par ailleurs, si nous avons pu dresser quelques pistes d'analyse de la capacité transformative des GFCE, il serait utile d'évaluer chaque type de groupement isolément, chaque modèle ayant des forces et faiblesses différentes concernant les critères de « faisabilité » et de « viabilité ».
- Nous avons souligné la nécessité, pour les « *utopies réelles* » d'être renforcées par des « *transformations symbiotiques* », des adaptations progressives des instances publiques et de l'État, sans quoi ces dernières auraient du mal à émerger et se pérenniser dans le temps. Il serait judicieux de compléter l'enquête sur les transformations sociales impulsées par les initiatives citoyennes par une enquête sur les expériences de transformation symbiotique, d'approfondissement démocratique au sein de l'État, afin d'en déceler les ressorts et conditions de succès.
- Nous avons esquissé, en dernière partie de cette réflexion philosophique, des pistes possibles de dialogue entre théoricien des récits utopiques et praticiens des utopies réelles : la liste très incomplète que nous avons dressée laisse la place à une conceptualisation plus poussée des principes d'un dialogue fructueux entre ces acteurs, de façon à décupler leur capacité transformative.

# Annexes

## Annexe 1 - Guide d'entretien semi-directif pour l'enquête qualitative auprès des membres de GFCE

### **1. Qui est l'enquêté ?**

Tout d'abord, est-ce que vous pouvez vous présenter en quelques mots ?

*Vous venez du coin ? Quelles sont vos études, votre parcours professionnel ?*

Depuis quand vous vous intéressez aux forêts ? Y a-t-il eu un élément déclencheur à cet intérêt ?

C'est toujours la priorité de vos actions ? (*Lien / histoire de famille ?*)

### **2. Visions et attentes vis-à-vis de la gestion forestière portée par le GFC ?**

#### **(Quelle est la raison de leur engagement dans un GFC ?)**

- Si membre fondateur : comment s'est décidée la création du GFC ? comment s'est faite la rencontre entre fondateurs ?
- Pourquoi avoir choisi de vous investir dans un GFC, plutôt que dans une association par exemple (ou GFI, société d'épargne forestière) ? Qu'est-ce que vous attendez du groupement en particulier ?
- Qu'est-ce que vous y faites, concrètement / Est-ce que vous spécialisé(e) sur certaines tâches ? Combien de temps consacrez-vous au GFC par mois ? Quelles difficultés à réaliser ces tâches ? (*niveau d'investissement et coût de l'engagement*)
- Êtes-vous aussi engagé(e) dans des associations ? (en faveur des forêts ou non)

#### **(Quelle est la vision de la gestion forestière portée par le GFC ?)**

- Aujourd'hui après x ans, le GFC possède combien d'hectares de forêt ? Vous vous y rendez régulièrement ?
- Pour vous, c'est quoi une bonne gestion forestière ? Que faites-vous / comptez faire de vos forêts ?
- Entre vos différents objectifs (paysager, écologique, économique...) : faites-vous une hiérarchisation ?
- Est-ce que tout le monde partage cette vision au sein du GFC ? si non, qu'est ce qui peut faire débat entre membres ?

#### **(QR : Quelles est leur stratégie d'acquisition de foncier forestier ? Qu'est-ce qui justifie l'acquisition de nouvelles parcelles ?)**

- En ce moment, cherchez-vous à acquérir de nouvelles parcelles ?
- Comment définissez-vous les "bonnes parcelles" à acquérir ? Avez-vous des parcelles à nous faire visiter ?

### **3. Le fonctionnement des GFC / gouvernance**

**(QR : Comment les membres sont-ils recrutés ?)**

- Aujourd'hui, vous comptez combien d'associés environ ?
- Comment ont-ils entendu parler de vous ? (Vous passez par quels biais pour vous faire connaître ? Il y a en a qui fonctionnent plus que d'autres ?)
- Quelles sont les conditions d'accès au GFC ? (*Pourquoi aussi ouvert ?*) / Vous cherchez à grandir ? Vous avez un nombre d'associés idéal en tête ?

**(QR : Quels sont leurs modes de gouvernance ? / Comment prennent-ils des décisions ? Les experts forestiers sont-ils mis sur un pied d'égalité dans les prises de décision du groupement ?)**

- Comment prenez-vous les décisions au sein du groupement, notamment en matière de gestion forestière ? *Appel à des professionnels de l'extérieur ? Fonctionnement AG ? Max nb associés ?*
- Comment se distribuent les rôles entre les associés au sein du groupement ? Comment trouvez-vous de nouvelles parcelles à acquérir ? (réseaux, temps, répartition tâches)
- Disposez-vous d'une charte ? Avez-vous déjà eu à l'amender ? Pour quelle raison ? (*Ex : si parcelles déperissantes, besoin d'effectuer des plantations sur les trouées, pour pallier l'absence de régénération naturelle et diversifier les essences des peuplements futurs*)

### **4. Planification / mise en œuvre de la gestion forestière**

**QR : Comment mettent-ils en œuvre leurs idées ? / Phasage de la gestion forestière**

- Disposez-vous d'un plan de gestion ? Avez-vous des objectifs chiffrés en tête pour les prochaines années ?

→ S'ils n'ont pas encore commencé à exploiter le bois

- Qu'est-ce qui vous a empêché de commencer l'exploiter ? Quand prévoyez-vous de commencer ?
- Vous avez indiqué vouloir faire xxx de votre bois : avez-vous identifié des partenaires économiques pour mettre en œuvre ce projet ? Comptez-vous signer des contrats d'approvisionnement avec des acheteurs de bois (scieries locales...) ? Lesquels ? Les avez-vous déjà contactés ?

→ S'ils ont déjà commencé à exploiter le bois

- A qui avez-vous fait appel pour les expertises ? les travaux d'éclaircie ? Comment les avez-vous connus ? Pourquoi les avoir choisis ?
- Comment votre bois a-t-il été valorisé ? Par qui ?

**QR : De quelles compétences disposent-ils ou ont-ils besoin pour mettre en œuvre leurs actions ?**

- Quelles ont été les compétences principales des associés au moment de la création du groupement ? Et aujourd'hui ?
- De quelles ressources ou compétences avez-vous besoin pour renforcer vos actions / passer à la vitesse suivante ? (formation ? attirer des experts ?)

**QR : Quelle est leur portée transformative et visée à long-terme**

- Comment vous imaginez le GFC dans 40 ans ? Qu'est-ce que vous mettez en œuvre ou comptez faire pour assurer sa pérennité ? (*Si elle est souhaitée*)
- Envisagez-vous la possibilité de déléguer la gestion de certaines de vos parcelles ?

**5. Relations avec les acteurs du territoire et de la filière forêt-bois**

- Êtes-vous soutenus dans vos démarches ? par qui ? (*Élus ? habitants ?*)
- Globalement, les petits propriétaires forestiers du coin sont faciles à rallier à votre cause ?
- Vous connaissez d'autres GFC en Dordogne ? Vous échangez parfois ? Dans quel cadre ?
- Vous arrive-t-il d'échanger directement avec les acteurs de l'industrie forestière, qui pratiquent une gestion plus conventionnelle ? Si oui, à quelle occasion ?  
Pensez-vous que votre modèle est transférable en tout ou partie sur des propriétés forestières plus classiques ?

## Annexe 2 – Date de création des 20 GFCE existant au printemps 2024

(Source : Bettina Leblanc, auteure)

Date de création	Localisation	Nom du groupement
1992	Gironde	Groupement forestier uzestois
2003	Saône-et-Loire	Groupement forestier de Sauvegarde des Feuillus du Morvan
2013	Corrèze	Avenir Forêt
2015	Nièvre	Chat Sauvage
2018	Drôme	Blache de la Varaime
2019	Isère	Green Forest
2019	Saône-et-Loire	La Forêt hospitalière
2020	Ariège	Eco-futaie du Pic noir
2020	Dordogne	Lu Picatau
2020	Rhône	Cerf Vert
2020	Haute-Savoie	Forêt vivante
2021	Dordogne	L'Escurau
2021	Haute-Vienne	Monts de Blond
2022	Allier	Les Bois noirs
2023	Dordogne	Les Feuillus de la Double
2023	Dordogne	Les Boiseaux
2023	Dordogne	Troncs communs
2023	Isère	La Terre sous la Plume
2024	Yonne	Le Baron perché

# Abréviations

**AG** : assemblée générale

**CDB** : Convention sur la diversité biologique

**CGAAER** : Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

**CNPF** : Centre National de la Propriété Forestière

**ETTIS** (unité de recherche) : Environnement Territoires en Transition, Infrastructures Sociétés

**FFN** : Fonds Forestier National

**FNE** : France Nature Environnement

**GIEC** : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

**GFCE** : Groupement Forestier Citoyen et Écologique

**GFF** : Groupement Foncier Forestier

**GFI** : Groupement Forestier d'Investissement

**GFSFM** : Groupement forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan

**IGN** : Institut National de l'information Géographique et forestière

**INPI** : Institut National de la Propriété industrielle

**INRAE** : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

**ONF** : Office National des Forêts

**PNR** : Parc naturel régional

**RAF** : Réseau pour les Alternatives Forestières

**SMCC** : Sylviculture Mélangée à Couvert Continu

**SNB** : Stratégie nationale de biodiversité

**SRGS** : Schéma Régional de Gestion Sylvicole

**UR** : unité de recherche

# Bibliographie

- Arndt, C., Halikiopoulou, D., & Vrakopoulos, C. (2023). The centre-periphery divide and attitudes towards climate change measures among Western Europeans. *Environmental Politics*, 32(3), 381–406. <https://doi.org/10.1080/09644016.2022.2075155>
- Arnould, P. (1991). Mode de l'arbre et arbres à la mode. *Cahiers d'Anthropologie, Nouvelle Série*, 11, 115–130. <https://doi.org/10.3406/canan.1992.1544>
- Atlas des paysages de Dordogne. (2018). Les enjeux paysagers liés à la forêt. *Atlas des paysages de Dordogne*. <https://atlas-paysages.dordogne.fr/spip.php?article70>
- Atlas des paysages de Dordogne. (2024). Les bois en Dordogne. *Atlas des paysages de Dordogne*. <https://atlas-paysages.dordogne.fr/spip.php?article58>
- Barthod, C. (2012). Aux origines des indicateurs de gestion durable des forêts. *Revue forestière française*, 64(5), 551–560. <https://doi.org/10.4267/2042/50644>
- Baschet, J. (2016). *Adieux au capitalisme : Autonomie, société du bien vivre et multiplicité du monde*. La Découverte.
- Baschet, J. (2018). *Défaire la tyrannie du présent: Temporalités émergentes et futurs inédits*. Éditions La Découverte.
- Berlin, I. (2013). *The crooked timber of humanity: Chapters in the history of ideas*. Princeton University Press.
- Bertrand, M., Blot, F., Dascon, J., Gambino, M., Milian, J., & Molina, G. (2006). Géographie et représentations: De la nécessité des méthodes qualitatives. *Colloque international francophone sur les méthodes qualitatives*, 3(3), 316–334. <https://hal.science/hal-01337096>
- Böker, M. (2017). The concept of realistic utopia: Ideal theory as critique. *Constellations*, 24(1), 89–100. <https://doi.org/10.1111/1467-8675.12253>
- Bourdieu, P. (1997). *Méditations pascaliennes*. Paris: Seuil, pp. 277-278.
- Bourgenot, L. (1973). La forêt vierge et la forêt cultivée. *Revue forestière française*, 339–360. <https://doi.org/10.4267/2042/21760>
- Bresteaux, P. (2021). Étude de faisabilité d'une foncière solidaire appliquée à la forêt. *La foncière solidaire pourrait-elle être un instrument pour protéger la biodiversité forestière?*, 51–54.
- Conseil départemental de Dordogne. (2024). Aide à la sylviculture. *Le Département de la Dordogne : Site Internet*. <https://www.dordogne.fr/relever-les-defis-du-21e-siecle/developpement-economique/soutien-a-la-foret-et-a-la-filiere-bois/aide-a-la-sylviculture>
- CNPF Nouvelle Aquitaine. (2017). *Fiche forêts de Dordogne*. [https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/sites/nouvelle-aquitaine/files/2022-05/fiche24\\_dordogne\\_2017v25juilletmv.pdf](https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/sites/nouvelle-aquitaine/files/2022-05/fiche24_dordogne_2017v25juilletmv.pdf)

- Dahrendorf, R. (1958). Out of utopia: Toward a reorientation of sociological analysis. *American Journal of Sociology*, 64(2), 115–127. <https://doi.org/10.1086/222468>
- de Buyer, X. (1970). La pression de l'homme sur la forêt : Fontainebleau. *Revue forestière française*, 22(S), 792–796. <https://doi.org/10.4267/2042/20469>
- Deffontaines, P. (1930). Le « Pays au bois » de Belvès. *Géographie*, 36(1), 10004. <https://doi.org/10.3406/geo.1930.10004>
- Demazière, D. (2013). Typologie et description: À propos de l'intelligibilité des expériences vécues. *Sociologie*, 4(3), 333–347. <https://doi.org/10.3917/socio.043.0333>
- Dubuisson Quellier, S. (2024, juillet 23). Ceux qui opposent l'économie à la transition écologique occultent les risques du changement climatique. *Alternatives Économiques*. <https://www.alternatives-economiques.fr/sophie-dubuisson-quellier-oppose-leconomie-a-transitio/00111891>
- Durkheim, É. (1894). *Les règles de la méthode sociologique* (J.-M. Berthelot & L. Mucchielli, Éd.s.; Nouvelle édition 2010). Éditions Flammarion.
- Farrelly, C. (2007). Justice in ideal theory: A refutation. *Political Studies*, 55(4), 844–864. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9248.2007.00718.x>
- Forêts Sans Âge. (s. d.). Historique récent et état des lieux de la forêt Périgourdine. *Forêts Sans Âge*. Consulté le 16 août 2024. <https://www.fsadordogne.fr/historique-recent-et-etat-des-lieux-de-la-foret-perigourdine>
- Fourier, C. (1967). *Œuvres complètes, Paris, Anthropos, tome XI* (vol 4).
- FNE Saône-et-Loire. (s. d.). *GFSFM Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan | FNE 71*. FNE71 - Actualités. Consulté le 18 août 2024. <https://fne71.fr/actions/divers/gfsfm-groupement-forestier-pour-la-sauvegarde-des-feuillus-du-morvan>
- Friedman, S. (2012). Democracy as an open-ended utopia: Reviving a sense of uncoerced political possibility. *Theoria*, 59(130), 1–21. <https://doi.org/10.3167/th.2012.5913001>
- FSC. (2020). *Les coupes rases et FSC*. <https://fr.fsc.org/sites/default/files/2021-05/Les%20coupes%20rases.pdf>
- Giddens, A. (1984). *The constitution of society : Outline of the theory of structuration*. University of California Press.
- Gobille, B. (2003). Crise politique et incertitude : régimes de problématisation et logiques de mobilisation des écrivains en Mai 68 (Doctoral dissertation, Paris, EHESS).
- Grisoni, A., & Némoz, S. (2017). Les mouvements sociaux écologistes : Entre réforme de soi et rapports de classe, entre histoires nationales et circulations européennes. *Socio-logos. Revue de l'Association Française de Sociologie*, 12, Article 12. <https://doi.org/10.4000/socio-logos.3145>
- Groupement Forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan. (2024). *Le groupement*. Consulté le 18 août 2024. <https://www.sauvegarde-forets-morvan.com/le-groupement>

- Guéguen, H., & Jeanpierre, L. (2022). *La perspective du possible: Comment penser ce qui peut nous arriver, et ce que nous pouvons faire*. La Découverte.
- Hartog, F. (2003). *Régimes d'historicité: Présentisme et expériences du temps*. Éditions du Seuil.
- Hillesum, E., Noble, P., & Gaarlandt, J. G. (1995). *Une vie bouleversée Lettres de Westerbork : Journal 1941–1943*. Ed. du Seuil.
- Holloway, J. (2016). *Crack capitalism : 33 thèses contre le capital*. Libertalia.
- Hugues, M., & Thomasset, C. (1999). *L'utopie*. Nathan.
- IGN. (2017). La forêt plantée en France : État des lieux. *La feuille de l'inventaire forestier, l'If, 40*. Consulté le 20 avril 2024. [https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/if40\\_plantations.pdf](https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/if40_plantations.pdf)
- IGN. (2023). *Mémento édition 2023*. Consulté le 10 mai 2024. [https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/memento\\_2023.pdf](https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/memento_2023.pdf)
- INPI. (2024, août 23). Data INPI - Groupement forestier citoyen et écologique (GFCE) (Marques) INPI. <https://data.inpi.fr/marques/FR5008060?q=groupement%20forestier%20citoyen%20et%20%C3%A9cologique#>
- Jacoby, R. (1999). *The end of utopia: Politics and culture in an age of apathy*. Basic Books.
- Kalaora, B. (2001). À la conquête de la pleine nature. *Ethnologie française, 31*(4), 591–597. <https://doi.org/10.3406/ethn.2001.7614>
- Kolakowski, L. (1997). *Modernity on endless trial*. University of Chicago Press.
- Lacroix, B. (1981). *L'Utopie communautaire: Histoire sociale d'une révolte*. Presses Universitaires de France.
- Larrère, C., & Larrère, R. (2020). *Le Pire n'est pas certain. Essai sur l'aveuglement catastrophiste*. Premier Parallèle.
- Levain, A., Persico, S., Alexandre, C., Dondeyne, C., Elalaoui, C., Della Sudda, M., Gaborit, N., Fortun, L., Le Lann, Y., & Reungoat, E. (2022). Are movements against climate-change policy anti-environmental? Research on the Yellow Vest Movement. *French Politics, 20*(3-4), 550–572. <https://doi.org/10.1057/s41253-022-00186-w>
- Lévêque, F. (1984). Les bois paysans en Dordogne. *Revue forestière française, 36*(6), 485–496. <https://doi.org/10.4267/2042/21761>
- Levitas, R. (2003). Introduction: The elusive idea of utopia. *History of the Human Sciences, 16*(1), 1–10. <https://doi.org/10.1177/0952695103016001001>
- Levitas, R. (2010). *The concept of utopia*. Peter Lang.
- Martin, A., Armijos, M. T., Coolsaet, B., Dawson, N., Edwards, G. A. S., Few, R., Gross-Camp, N., Rodriguez, I., Schroeder, H., Tebboth, M. G. L., & White, C. S. (2020). Environmental justice and

transformations to sustainability. *Environment: Science and Policy for Sustainable Development*, 62(6), 19–30. <https://doi.org/10.1080/00139157.2020.1820294>

Mannheim, K. (1929). *Idéologie et utopie: Une introduction à la sociologie de la connaissance*. <http://www.afoiceeomartelo.com.br/posfsa/Autores/Mannheim,%20Karl/Karl%20Mannheim%20-%20Ideologie%20et%20utopie.pdf>

Marx, K., & Engels, F. (1897). *Manifeste du Parti communiste*. V. Giard & E. Brière.

Merton, R. K. (1936). The unanticipated consequences of purposive social action. *American Sociological Review*, 1(6), 894–904.

Miller, D. (2008). Political philosophy for Earthlings. In D. Leopold & M. Stears (Eds.), *Political Theory: Methods and Approaches* (pp. 29–48). Oxford University Press.

Mills, C. W. (2005). “Ideal theory” as ideology. *Hypatia*, 20(3), 165–183.

Ministère de l’agriculture et de la pêche. (2006). *Programme forestier national*. Consulté le 10 juillet 2024. [https://www.ofme.org/documents/Politiques/PFN\\_2006-15\\_010606.pdf](https://www.ofme.org/documents/Politiques/PFN_2006-15_010606.pdf)

Ministère de l’agriculture, service des forêts. (1964). *Inventaire forestier national—Département de la Dordogne*. [https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/PubDep/24-dordogne/ifn\\_24\\_1\\_dordogne\\_1964.pdf](https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/PubDep/24-dordogne/ifn_24_1_dordogne_1964.pdf)

Molnar, T. (1973). *L’utopie, éternelle hérésie*. Beauchesne.

Mordacci, R. (2021). Essence et méthode de l’utopie. *Diogène*, 2021(1), 7-22. <https://doi.org/10.3917/dio.273.0007>

More, T. (1516). *Utopia* (R. M. Adams, Ed. & Trans.). Norton. (Date originale de publication 1516).

Mouvement Colibris. *Notre manifeste*. Mouvement Colibris. Consulté le 16 août 2024. <https://www.colibris-lemouvement.org/lassociation/notre-manifeste>

Moylan, T. (2014). *Demand the impossible: Science fiction and the utopian imagination*. Peter Lang International Academic Publishers.

Nouard, J.-C. (avec Le Toumelin, Y., Ricard, M., & Bressy, A.). (2018). *Forestier de l’État, une vocation!* Editions De Varly.

Ogé, F. (1986). Des résineux ou des hommes... L’action du Fonds forestier national dans le Tarn. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 57(2), 215–232. <https://doi.org/10.3406/rgpso.1986.4962>

Palinkas, L. A., Horwitz, S. M., Green, C. A., Wisdom, J. P., Duan, N., & Hoagwood, K. (2015). Purposeful sampling for qualitative data collection and analysis in mixed method implementation research. *Administration and Policy in Mental Health and Mental Health Services Research*, 42(5), 533–544. <https://doi.org/10.1007/s10488-013-0528-y>

Pasquali, F. (2016). *Virtuous imbalance: Political philosophy between desirability and feasibility*. Routledge.

- PEFC Nouvelle Aquitaine. (2019). *Présentation générale de la forêt en Aquitaine*. <http://www.pefcaquitaine.org/PresentationForet.aspx#Dordogne>
- Popper, K. R. (1986). Utopia and violence. *World Affairs*, 149(3), 127–135.
- Popper, K. R. (1994). *The open society and its enemies: One-volume edition*. Princeton University Press.
- Préfecture de la Dordogne. (2024). *Dire de l'État sur les forêts en Dordogne*. Consulté le 15 juin 2024. <https://www.dordogne.gouv.fr/contenu/telechargement/44482/352425/file/Dire%20de%20l%27Etat%20sur%20les%20for%20C3%AAs%20Dordogne.pdf>
- Réseau pour les alternatives forestières. (s. d.). *Les Groupements forestiers citoyens et écologiques (GFCE)*. Consulté le 16 août 2024. <https://www.alternativesforestieres.org/-Les-Groupements-Forestiers-Citoyens-et-Ecologiques-GFCE->
- Ricoeur, P. (1997). *L'idéologie et l'utopie*. Paris, Éditions du Seuil.
- Riley, D. (2012). Neo-Tocquevillian Marxism: Erik Olin Wright's real utopias. *Economic Review*, 10, 375–381.
- Riot-Sarcey, M. (2001). *Le réel des utopies*. Vendôme: Éditions Pleins Feux.
- Ruyer, R. (1987). *L'utopie et les utopies*. FeniXX.
- Rouvillois, F. (2014). *Crime et utopie: une nouvelle enquête sur le nazisme* (p. 368). Flammarion.
- Sargent, L. T. (1982). Authority & utopia: Utopianism in political thought. *Polity*, 14(4), 565–584.
- Sargent, L. T. (1994). The three faces of utopianism revisited. *Utopian Studies*, 5(1), 1–37.
- Sargent, L. T. (2010). *Utopianism: A very short introduction*. OUP Oxford.
- Sargisson, L. (2002). *Utopian bodies and the politics of transgression*. Routledge.
- Sargisson, L. (2007). The curious relationship between politics and utopia. In T. Moylan & R. Baccolini (Eds.), *Utopia Method Vision: The Use Value of Social Dreaming* (pp. 25–48). Peter Lang.
- Schnapper, D. (1999). *La compréhension sociologique : Démarche de l'analyse typologique* (1ère éd.). Presses universitaires de France.
- Schubert, C. (2012). Robert K. Merton, The unanticipated consequences of purposive social action. In C. Leggewie, D. Zifonun, A. Lang, M. Siepmann, & J. Hoppen (Éds.), *Schlüsselwerke der Kulturwissenschaften* (pp. 181–184). transcript Verlag. <https://doi.org/10.1515/9783839413272-058>
- Stillman, P. G. (2000). 'Nothing is, but what is not': Utopias as practical political philosophy. *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, 3(2-3), 9–24.
- Strauss, A. L., & Corbin, J. (1990). *Basics of qualitative research: Grounded theory procedures and techniques*. Sage.

TERRAGREE, G. (2023, juin 17). Le Fond Forestier National : Histoire. *taG Tout savoir sur l'investissement forestier et rural*. <https://tagmag.terragree.com/2023/06/17/le-fond-forestier-national-histoire/>

Theys, J. (2002). L'approche territoriale du développement durable, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 1, Article Dossier 1. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1475>

Venet, J. (1956). La mécanisation des exploitations forestières. *Revue forestière française*, 6, 388–399. <https://doi.org/10.4267/2042/27207>

Venet, J. (1969). Exploitation forestière et sylviculture. *Revue forestière française*, 21(S), 479–484. <https://doi.org/10.4267/2042/20332>

Vigour, C. (2005). VI. Produire une analyse comparée des données. In *La comparaison dans les sciences sociales* (pp. 223–298). La Découverte. <https://www.cairn.info/la-comparaison-dans-les-sciences-sociales--9782707143044-p-223.htm>

Wright, E. O. (2013). *Sociology 929: Real utopias syllabus*.

Wright, E. O. (2017). *Utopies réelles* (V. Farnea & J. A. Peschanski, Trad.). Paris: La Découverte.

# Table des matières

<i>Remerciements</i> .....	3
<i>Introduction</i> .....	4
<i>Partie 1 : Rapport de stage</i> .....	7
<i>Sommaire – Rapport de stage</i> .....	9
<b>1. Éléments de contexte justifiant le projet de recherche</b> .....	<b>11</b>
<b>1.1. Sous l’impulsion du Fonds Forestier National, le paysage forestier et les pratiques de gestion sylvicoles évoluent</b> .....	<b>11</b>
<b>1.2. Des mouvements de contestation se lèvent dès le milieu des années 1960, et permettent de mettre en avant les conséquences écologiques des opérations sylvicoles</b> .....	<b>14</b>
<b>1.3. Une incitation à la récolte de bois qui réactive les mobilisations du début des années 2000 à nos jours</b> .....	<b>16</b>
<b>1.4. Les groupements forestiers citoyens : de nouveaux acteurs des mobilisations sylvo-environnementales encore peu connus et étudiés</b> .....	<b>18</b>
<b>1.5. Questions de recherche et hypothèses</b> .....	<b>18</b>
<b>2. Présentation de l’organisme d’accueil et description du contexte institutionnel dans lequel se déroule cette enquête</b> .....	<b>20</b>
<b>2.1. Présentation de l’organisme d’accueil : l’unité de recherche ETTIS de l’INRAE</b> 20	
<b>2.2. Présentation du programme de recherches dans lequel s’inscrit le projet : JustAct (2024-2028)</b> .....	<b>20</b>
<b>3. Terrain, matériel et méthodes</b> .....	<b>22</b>
<b>3.1. Site d’étude</b> .....	<b>22</b>
<b>3.2. Acquisition de données</b> .....	<b>27</b>
3.2.1. Méthode d’investigation : approche qualitative par entretiens semi-directifs .....	27
3.2.2. Matériel complémentaire .....	29
3.2.3. Analyse des données .....	29
3.2.4. Limites du travail d’enquête .....	30
<b>4. Résultats d’enquête</b> .....	<b>31</b>
<b>4.1. Histoire et statut des GFCE</b> .....	<b>31</b>
<b>4.2. Caractérisation des GFCE</b> .....	<b>34</b>

4.2.1. Les GFCE proposent un nouveau moyen d’agir dans les luttes sylvo-environnementales ..	34
4.2.2. Ce nouveau moyen de s’engager attire des profils particuliers .....	38
4.2.3. La gouvernance : les GFCE proposent de nouvelles formes de prises de décision en commun.....	40
4.2.3 Raison d’être du groupement : entre préservation et exploitation durable des forêts, des différences de pratiques qui révèlent une hiérarchisation différenciée des objectifs.....	46
4.2.4. L’engagement bénévole et ses limites : quelles évolutions possibles pour les GFCE dans le temps ? .....	48
4.2.5. Mise en réseau des GFCE : une condition essentielle à leur multiplication.....	51
<b>4.3. Typologie des GFCE .....</b>	<b>52</b>
4.3.1. Méthodologie et choix des variables .....	52
4.3.2. Les 4 types de GFCE identifiés lors de l’enquête.....	56
<b><i>Partie 2 : Réflexion philosophique .....</i></b>	<b><i>67</i></b>
<b><i>Sommaire – Partie 2 : réflexion philosophique.....</i></b>	<b><i>69</i></b>
<b><i>Introduction .....</i></b>	<b><i>70</i></b>
<b><i>Partie 1. L’idéal utopique comme moteur de transformation sociale.....</i></b>	<b><i>74</i></b>
<b>1.1 Origine et caractéristiques de l’utopie .....</b>	<b>74</b>
<b>1.2 Les utopies : sources d’inspiration d’une transformation sociale radicale .....</b>	<b>75</b>
1.2.1 Les utopies permettent de critiquer en profondeur la réalité sociale imparfaite de laquelle elles découlent.....	75
1.2.2. Les utopies affirment que l’ordre établi n’est pas immuable mais construit : un autre monde est possible .....	76
1.2.3. Les utopies stimulent l’imaginaire et proposent une description précise d’une réalité autre	77
1.2.4. Les utopies proposent des récits puissants qui sont dotés d’un fort pouvoir de mobilisation en vue d’une profonde transformation sociale.....	78
<b><i>Partie 2. Critiques communes à la pertinence politique des utopies .....</i></b>	<b><i>80</i></b>
<b>2.1 Le manque d’ancrage au réel des utopies les rend infaisables .....</b>	<b>80</b>
<b>2.2 Les utopies ont un potentiel dogmatique et peuvent contenir les germes de l’authoritarisme.....</b>	<b>81</b>
2.2.1 Le modèle utopique : une société parfaite qu’il ne faudrait altérer sous aucun prétexte.....	82
2.2.2. La violence est alors légitimée pour modeler l’humanité pour qu’elle soit conforme à l’idéal .....	83
<b><i>Partie 3. Incarner les idéaux utopiques dans le monde réel : l’exemple des « utopies réelles » .....</i></b>	<b><i>87</i></b>

3.1. Les « utopies réelles » : exploration de « brèches » existantes dans le système capitaliste .....	87
3.2. La « viabilité » et la « faisabilité » : deux critères pour évaluer les alternatives au capitalisme .....	89
<i>Partie 4. Les « utopies réelles » : tension entre réalisme et ambitions transformatives</i>	
4.1. Au nom du réalisme et du pragmatisme, les « utopies réelles » diluent leurs objectifs. 92	
4.2. En procédant par transformations localisées, les « utopies réelles » ne peuvent répondre à des problèmes systémiques .....	93
5. Le récit utopique et l'expérimentation pratique de ses principes : un dialogue fructueux pour décupler leur capacité transformative .....	95
5.1. Pistes de dialogue entre récits utopiques et « utopies réelles » .....	95
5.2. Apprentissages pour décupler la capacité transformative des GFCE.....	97
<i>Conclusion</i> .....	99
<i>Annexes</i> .....	102
Annexe 1 - Guide d'entretien semi-directif pour l'enquête qualitative auprès des membres de GFCE.....	102
Annexe 2 – Date de création des 20 GFCE existant au printemps 2024.....	105
<i>Abréviations</i> .....	106
<i>Bibliographie</i> .....	107
<i>Table des matières</i> .....	113
<i>Résumé</i> .....	116
<i>Abstract</i> .....	116

# Résumé

Ce mémoire est le fruit d'une enquête sociologique menée au printemps 2024 sur les groupements forestiers citoyens et écologiques (GFCE), des initiatives citoyennes qui cherchent, entre autres, à acheter des forêts pour les préserver des coupes rases. Mus par des idéaux démocratiques et de participation citoyenne, ils se présentent comme des modèles alternatifs aux logiques du modèle dominant et des pratiques de la filière conventionnelle, tant en termes de gouvernance qu'en matière de gestion sylvicole, qu'ils veulent plus respectueuse de l'environnement. Cette enquête est mise en perspective de façon plus large dans un second temps de réflexion philosophique, qui explore le rôle des utopies comme moteur de transformation sociale. Les récits utopiques sont présentés comme des outils puissants de critique de l'ordre établi et de stimulation de l'imaginaire social, qui ouvrent la voie à des alternatives concrètes, qui peuvent être mises en œuvre dans les brèches du système socioéconomique dominant. Le mémoire conclut sur la nécessité de maintenir un dialogue constant entre les récits utopiques et leurs expérimentations pratiques dans le but d'impulser une transformation sociale profonde et durable.

## Abstract

This thesis is the result of a sociological investigation carried out in the spring of 2024 on “*Groupements Forestiers Citoyens et Ecologique*” (GFCE), citizen initiatives in France that seek, among other things, to purchase forests to protect them from clear-cutting. They present themselves as alternatives to the dominant model and practices of the conventional forestry sector, both in terms of silvicultural management, which they want to be more respectful of the environment, and in terms of governance, as they are driven by democratic ideals and citizen participation. This investigation is put into a broader perspective through a philosophical approach which explores the role of utopias as a driving force of social transformation. Utopian narratives are presented as powerful tools to criticize the established social order and stimulate the imagination, opening the way to concrete alternatives that can be implemented in the “gaps” of the dominant socio-economic system. As a final thought, the thesis underlines the need to maintain a constant dialogue between utopian narratives and their practical experimentation, in order to drive profound and lasting social transformation.

**Mots clés :** groupement forestier citoyen et écologique ; collectif ; alternatives ; utopie ; utopie réelle ; capacité transformative ; justice environnementale ; mouvements sociaux ; philosophie politique ; sociologie de l'environnement